



# Le financement climatique en 2013-2014 et l'objectif des 100 milliards de dollars

Rapport de l'OCDE  
établi en collaboration avec  
Climate Policy Initiative





# Le financement climatique en 2013-2014 et l'objectif des 100 milliards de dollars

Rapport de l'OCDE établi en collaboration  
avec Climate Policy Initiative

## L'abstract

Les pays développés se sont engagés à mobiliser ensemble 100 milliards USD par an d'ici à 2020 afin de financer les efforts de lutte contre le changement climatique dans les pays en développement. Cinq ans après l'annonce de cet engagement, qui a été faite à Copenhague en 2009 lors de la COP15, et six ans avant la date butoir de 2020, ce rapport présente un état des lieux du financement climatique mobilisé à cette fin par les pays développés en 2013 et 2014. Des avancées non négligeables ont été réalisées vers cet objectif. Selon les estimations préliminaires que présente ce rapport, le financement climatique a atteint 62 milliards USD en 2014 et 52 milliards USD en 2013, ce qui équivaut à une moyenne de 57 milliards USD par an pour ces deux années. Le rapport s'attache à faire preuve de transparence et de rigueur dans l'analyse des données disponibles et le choix des hypothèses et des méthodes sous-jacente, malgré les limites que peut imposer un exercice de notification globale. Les approches méthodologiques et les activités de collecte de données nécessaires pour étayer l'élaboration d'estimations de cette nature vont en s'améliorant. Comme le souligne le rapport, il reste néanmoins des efforts importants à faire pour parvenir à établir des estimations plus complètes et plus justes à l'avenir. L'OCDE et CPI sont prêts à appuyer cet effort.

## Responsabilité

Ce rapport est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions qui y sont exprimées et les arguments qui y sont avancés ne reflètent pas nécessairement le point de vue officiel des pays membres de l'OCDE ou des organisations internationales et autres institutions référencés.

Ce document et toute carte qu'il peut contenir sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Merci de citer cet ouvrage comme suit :

**OCDE (2015), « Le financement climatique en 2013 2014 et l'objectif des 100 milliards de dollars », rapport de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) en collaboration avec Climate Policy Initiative (CPI).**

**En ligne :** <http://www.oecd.org/environment/cc/OECD-CPI-Climate-Finance-Report.htm>

## Remerciements

La rédaction d'un rapport de premier plan sur la question techniquement complexe et politiquement sensible du financement de la lutte contre le changement climatique est un exercice difficile à accomplir, même dans les meilleures conditions. Élaborer une estimation sur l'état actuel du financement climatique en l'espace d'à peine quelques mois est une entreprise qui ne nous a initialement pas paru être possible. Le fait que nous soyons néanmoins parvenus à produire une estimation solide, à partir d'une démarche méthodologique transparente, sur le financement consacré au climat en 2013 et 2014, apporte, nous pensons, une importante contribution à l'information disponible à la communauté internationale à l'heure où elle prépare la réunion prévue à Paris à la fin de l'année.

Ce rapport a été établi par le Secrétariat de l'Organisation de coopération et de développements économiques (OCDE) en collaboration avec Climate Policy Initiative (CPI). Mais il n'aurait pu voir le jour sans les efforts considérables et la bonne volonté de toutes les personnes qui, au sein de diverses organisations et dans de nombreux pays, ont prêté leur concours à l'équipe de l'OCDE et de CPI chargée de ce projet.

Le projet a été dirigé par Simon Buckle (Chef de la Division du climat, de la biodiversité et de l'eau de la Direction de l'environnement de l'OCDE) et encadré par Stéphanie Ockenden (Division Partenaires mondiaux et politiques de la Direction de la coopération pour le développement de l'OCDE), qui a aussi mené la rédaction du rapport et l'analyse du financement public qu'il contient. L'équipe de l'OCDE comprenait Raphaël Jachnik, qui a mené les travaux d'analyse et de rédaction concernant le financement privé mobilisé, Mariana Mirabile, qui a apporté ses précieuses compétences en matière d'analyse quantitative et statistique, Jennifer Calder, qui s'est employée avec zèle à réunir des données essentielles et à participer à leur analyse, et Gonzalo Bustos-Turu, qui a prêté sans relâche son concours au traitement et à l'analyse des données. Ziga Zarnic a contribué aux travaux d'analyse à un stade plus avancé du projet. Barbara Buchner, Directrice principale de CPI, a joué un rôle clé au sein de l'équipe chargée du projet, notamment en faisant office de vecteur central des contributions de CPI et en fournissant des conseils des plus utiles.

Ángel Gurría, Secrétaire général de l'OCDE, et Gabriela Ramos, Directrice du Cabinet de l'OCDE et Sherpa, ont manifesté un vif intérêt pour le projet et assuré un appui financier et institutionnel durant toute sa réalisation. En raison du caractère transversal du projet, Simon Upton (Directeur de la Direction de l'environnement) et Jon Lomøy (Directeur de la Direction de la coopération pour le développement) en ont assumé conjointement la responsabilité et ont fourni conseils, soutien et force d'impulsion. L'équipe chargée du projet a pu aussi profiter

des compétences et connaissances de plusieurs autres collègues de l'OCDE, notamment Julia Benn, Jan Corfee-Morlot, Jane Ellis, Valérie Gaveau, Michael Gonter, Cécile Sangare, Anthony Cox et Haje Schütte. Du côté de CPI, elle a bénéficié de l'expertise de Jessica Brown, Federico Mazza, Chiara Trabacchi et Jane Wilkinson, avec un remerciement particulier à Thomas C. Heller, Directeur exécutif de CPI, pour ses conseils tout au long du projet. À l'OCDE, Shayne MacLachlan, Justine Garrett, Sama Al Taher Cucci, Stéphanie Simonin-Edwards, Stéphanie Coic et Dominique Haleva ont joué à divers égards un rôle décisif dans l'accompagnement du projet et la mise au point des supports de communication.

L'équipe tient également à remercier les représentants des gouvernements de l'Allemagne, de l'Australie, de l'Autriche, de la Belgique, du Canada, de la Commission européenne, de la Corée, du Danemark, de l'Espagne, des États-Unis, de la Finlande, de la France, de la Grèce, de l'Irlande, de l'Islande, de l'Italie, du Japon, du Luxembourg, de la Norvège, de la Nouvelle-Zélande, des Pays-Bas, de la Pologne, du Portugal, de la République slovaque, de la République tchèque, du Royaume-Uni, de la Slovénie, de la Suède et de la Suisse, d'avoir communiqué leurs données financières au Secrétariat de l'OCDE dans un délai très court, ainsi que d'avoir examiné le rapport et activement coopéré durant tout le projet. L'équipe remercie en outre tous les autres pays membres de l'OCDE, la Présidence péruvienne de la Conférence des Parties à la CCNUCC et le Secrétariat de la CCNUCC pour les commentaires qu'ils ont formulés sur une première version du rapport, de même que le Secrétariat du Fonds vert pour le climat et la Banque de développement KfW.

Enfin, l'équipe chargée du projet remercie chaleureusement les représentants du Groupe de la Banque mondiale (Agence multilatérale de garantie des investissements, Société financière internationale et Banque mondiale), du Fonds d'adaptation, de la Banque africaine de développement, de la Banque asiatique de développement, des Fonds d'investissement pour le climat, de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement, de la Banque européenne d'investissement, du Fonds pour l'environnement mondial, de la Société financière internationale, de la Banque interaméricaine de développement, et de la Banque islamique de développement, d'avoir communiqué les données de leurs organisations sur les apports multilatéraux et le cofinancement, ainsi que d'avoir répondu avec patience à un flot de questions qui a dû leur paraître incessant.

Si l'équipe chargée du projet a pu profiter de cette profusion de compétences et de conseils judicieux, elle n'en demeure pas moins responsable des choix méthodologiques, du traitement et de l'interprétation des données qui lui ont été fournies, ainsi que des erreurs qui peuvent en résulter.

## Avant-propos

La 21<sup>ème</sup> Conférence des Parties à la CCNUCC (COP21), qui doit se tenir à Paris à la fin de l'année, nourrit de fortes attentes. Les Parties à la Convention ont en effet pour ambition d'y faire déboucher plusieurs années de négociations sur un nouvel accord, à caractère universel, concernant la lutte contre le changement climatique, qui entrerait en vigueur en 2020. Il s'agit donc véritablement d'une réunion décisive.

Le financement de l'action contre le dérèglement climatique constitue un volet essentiel de ces négociations, en particulier dans l'optique de l'engagement pris par les pays développés de mobiliser ensemble 100 milliards USD par an à l'horizon 2020 pour aider les pays en développement dans cet effort. Or, c'est un domaine où la définition des données et des méthodes requises pour pouvoir déterminer clairement le volume du financement est en retard sur les réalités politiques. L'an dernier, le Comité permanent du financement (CPF) de la CCNUCC a publié une première estimation des flux financiers des pays développés vers les pays en développement pour la période 2010-2012, soit un montant compris entre 40 et 175 milliards USD par an. De plus, il a formulé plusieurs recommandations en vue d'améliorer la mesure, la notification et la vérification des apports financiers pour le climat. Il présentera son prochain rapport en 2016.

C'est le souci de renforcer la transparence dans la perspective de la COP21 qui a conduit les gouvernements français et péruvien à demander à l'OCDE, par les voix de M. Sapin, ministre français des Finances et des Comptes publics, et de M. Segura Vasi, ministre péruvien de l'Économie et des Finances, d'établir une estimation globale du financement mobilisé pour le climat, en donnant une indication des progrès réalisés vers l'objectif des 100 milliards USD annuels.

Ce rapport a été élaboré par l'OCDE en collaboration avec Climate Policy Initiative (CPI). Nous avons immédiatement pris conscience de l'importance de la tâche qui nous était ainsi confiée et de la résonance qu'elle pourrait avoir. Nous savions qu'il y aurait de nombreux problèmes à résoudre sur le plan technique et des données, et ce dans des délais records pour que nos travaux puissent contribuer à renforcer la transparence et la confiance indispensables à l'heure où se déroulaient les négociations sur le climat destinées à préparer la COP21. Le sujet n'était évidemment pas vraiment nouveau pour nous. En effet, outre les travaux d'avant-garde effectués dans le cadre du Réseau de recherche collaborative sur le suivi du financement climatique provenant de sources privées, créé en 2013 et hébergé par l'OCDE, l'Organisation est forte d'une longue et solide expérience de la mesure et du suivi de la finance pour le développement, y compris de sa partie liée au climat, qu'elle a acquise en s'appuyant sur le cadre statistique de son Comité d'aide au développement (CAD). CPI a, pour sa part, apporté sa connaissance vue d'ensemble du panorama du financement climatique, ainsi que des questions relatives aux méthodes et définitions qui s'y rapportent.



Nous avons maintenant achevé nos travaux, qui ont comporté un vaste effort de collecte et d'analyse de données, y compris les réponses à une enquête sur les montants que les pays prévoient de notifier à la CCNUCC en janvier 2016, et des données provenant des principales banques multilatérales de développement (BMD) et d'institutions de financement du développement (IFD). Nos estimations finales, qui se concentrent sur le volume des fonds publics et des fonds privés mobilisés qui ont été consacrés au climat en 2013 et 2014, laissent apparaître un tableau encourageant. Il en ressort que le volume global du financement climatique public et privé mobilisé par les pays développés pour les pays en développement a atteint 62 milliards USD en 2014, contre 52 milliards USD en 2013, soit une moyenne de 57 milliards USD par an pour les deux années de la période 2013-2014. L'augmentation constatée en 2014 par rapport à 2013 tient en grande partie à un fort accroissement des engagements des BMD.

Il s'agit, selon nous, d'une estimation solide, établie suivant une démarche méthodologique transparente qui permet de réduire au minimum le risque de double comptage, lequel existe lorsqu'une même activité est financée par des fonds provenant de plusieurs acteurs publics en même temps que par des fonds privés. De plus, nos travaux ont pris en considération le fait que le financement multilatéral – apports publics et apports privés mobilisés – est imputable aussi bien aux pays en développement qu'aux pays développés, et nous n'avons tenu compte que des efforts des seconds dans nos calculs. Les données sur le financement public bilatéral reflètent les montants que les pays prévoient actuellement de notifier à la CCNUCC en 2016. Les estimations concernant le financement privé mobilisé représentent une avancée non négligeable. C'est un domaine particulièrement complexe où de plus amples efforts s'imposent pour perfectionner aussi bien la mesure que les méthodes. Il faut donc garder à l'esprit le fait que ces estimations ont un caractère préliminaire et qu'elles sont susceptibles d'être améliorées.

J'espère que ce rapport contribuera à renforcer la transparence et la confiance à l'approche de la COP21. Nous remercions vivement les nombreuses personnes et tous les pays et organisations ayant coopéré avec nous et nous ayant prodigué leur soutien durant le déroulement de ce projet. Sans leur concours, il n'aurait pas été possible de le réaliser. Enfin, j'espère que les enseignements tirés de cet exercice seront utiles pour améliorer encore le suivi et la notification du financement climatique au regard de l'objectif des 100 milliards USD. L'OCDE est prête à appuyer les efforts qui seront déployés dans ce sens.

**Angel Gurría**, OCED Secrétaire général

7 octobre 2015



Dear Secretary-General,

Five months ahead of the Climate Change Conference, which will take place in Paris in December, the hope of reaching a universal agreement has never been as high. Peru and France, respectively the current and incoming Presidents of the Conference of the Parties (COP) to the United Nations Framework Convention on Climate Change (UNFCCC), are committed to achieving an ambitious outcome at the end of the international negotiations, in the form of an agreement to limit global warming to below 2°C.

One of the conditions for improving trust between the Parties and reaching an agreement is unquestionably the availability of adequate financial resources for managing climate change and the meeting of existing commitments on finance. In particular, developed countries need to provide clear, reassuring information about the implementation of their commitment to mobilize \$100 billion a year by 2020 from a variety of sources, public and private, bilateral and multilateral, including alternative sources of financing, to support climate change adaptation and mitigation actions in developing countries.

As the current and incoming Presidencies of the COP, we are endeavouring to provide the necessary framework to enhance transparency and promote discussion and action around these issues. With this aim, the Presidencies will be co-hosting a closed-door Ministerial event on climate finance in Lima. This ministerial meeting will be held on the occasion of the 2015 Annual Meetings of the World Bank Group and the International Monetary Fund.

Angel GURRÍA  
Secretary-General  
Organisation for Economic Co-operation and Development

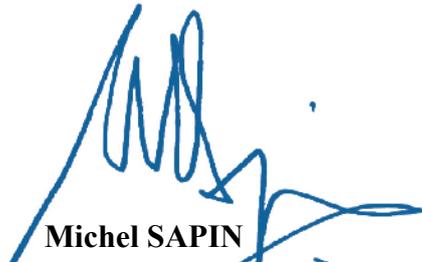
Within the UNFCCC, the Standing Committee on Finance (SCF) last year published a first estimate of the financing mobilized for 2010-2012 through the 2014 biennial assessment and overview of climate finance flows. On the basis of the available data, the SCF estimated that between \$40 billion and \$175 billion of financing flowed from developed to developing countries each year. Those figures present a wide range of uncertainty and the SCF has made recommendations to the UNFCCC to improve tracking of climate finance flows; however, the next report will not be published until COP22.

As an input to the discussion during the Ministerial event on climate finance referenced above, and in order to capture the latest progress, it would be beneficial to provide an updated estimate of North-South climate finance flows in order to have a better indication of the progress being made towards meeting the \$100 billion commitment. Due to its current work on the issue, we would like to entrust this task to the OECD. The report would need to be finalized at least two weeks before the Lima meeting. We trust your analytical capacity can capture and consolidate the ongoing efforts on the matter, helping to increase transparency around this issue.

Our staff will be informed of the progress of this work and will remain at your disposal for any organizational assistance you may require.

We hope we can rely on your support and assistance towards securing an ambitious agreement in Paris in 2015.

Yours truly,



**Michel SAPIN**  
Minister of Finance  
and Public Accounts



**Alonso SEGURA VASI**  
Ministry of Economy  
and Finance



# Résumé

Les pays développés Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) ont adhéré à l'objectif consistant à «*mobiliser ensemble 100 milliards USD par an d'ici à 2020 pour répondre aux besoins des pays en développement... provenant de diverses sources, publiques et privées, bilatérales et multilatérales, y compris d'autres sources de financement*» (CCNUCC, 2010).

Dans le but d'informer les discussions internationales et de renforcer la transparence au sujet du financement climatique dans la perspective de la 21<sup>ème</sup> Conférence des Parties (COP21) à la CCNUCC qui se tiendra à Paris en décembre 2015, les Présidences sortante et entrante de la COP, à savoir le Pérou et la France, ont demandé à l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) d'établir une estimation globale actualisée du financement mobilisé pour le climat et de donner une indication des progrès réalisés vers l'objectif de financement climatique défini dans le contexte de la CCNUCC. Le présent rapport a été établi par l'OCDE en collaboration avec Climate Policy Initiative (CPI).

Suivant les recommandations formulées par le Comité permanent du financement de la CCNUCC en 2014, les efforts visant à améliorer le suivi et la notification du financement climatique se sont intensifiés dans la communauté internationale, notamment au sein de l'OCDE et ses membres, des banques multilatérales de développement (BMD) et des institutions de financement du développement (IFD). S'appuyant sur ces efforts et faisant usages des meilleures données disponibles et d'un cadre comptable transparent, assorti de choix méthodologiques et définitions clairs, ce rapport présente un état des lieux du financement public et privé mobilisé en 2013 et 2014 au regard de l'objectif des 100 milliards USD.

Étant donné les délais extrêmement courts dans lesquels cette tâche a dû être accomplie, les estimations fournies doivent être considérées comme préliminaires et susceptibles d'être améliorées avec le perfectionnement des outils de mesure et des méthodes. Il faudra en particulier s'attacher à définir des méthodes qui permettent de quantifier le rôle des politiques climatiques et, plus généralement, celui du contexte national dans la mobilisation du financement privé. Par rapport aux estimations précédentes, ce rapport a pour ambition d'apporter une contribution dans quatre domaines distincts :

- Premièrement, grâce aux efforts déployés par les pays et les institutions financières internationales pour accélérer la notification de leurs données, nous sommes en mesure de fournir, avant la COP21, des chiffres proches de complets (quoique préliminaires) concernant le **financement climatique public** pour 2013 et 2014.
- Deuxièmement, nous sommes en mesure de présenter des estimations partielles préliminaires sur le **financement climat privé mobilisé**, établies à partir des meilleures données disponibles à ce jour, à savoir celles qui se rapportent au cofinancement privé associé aux interventions financières du secteur public. Il importe toutefois de noter que le cofinancement direct n'est pas nécessairement assimilable au financement mobilisé et qu'il ne rend pas compte de l'effet de mobilisation indirect des mesures de renforcement des capacités, du soutien budgétaire et des politiques nationales.
- Troisièmement, suite à la récente déclaration conjointe d'un groupe de 19 fournisseurs bilatéraux de financement climatique<sup>1</sup> sur leur définition commune du périmètre couvert par le financement climatique mobilisé, le présent rapport s'appuie dans toute la mesure du possible sur les données préliminaires fournies conformément à leur méthodologie commune de suivi et de notification au regard de l'objectif des 100 milliards USD.
- Enfin, le rapport répond à l'objectif de **transparence** en détaillant les principales composantes de l'estimation agrégée du financement climatique et en décrivant les approches méthodologiques suivies.

Ce rapport présente ce que nous pensons être une estimation solide des apports de fonds pour le climat effectués en 2013 et 2014, en prenant en considération aussi bien le risque de double comptage que les difficultés posées par l'attribution des apports multilatéraux suivant des critères crédibles et raisonnables.

---

1. *Joint Statement on Tracking Progress Towards the \$100 billion Goal*, signée par l'Allemagne, l'Australie, la Belgique, le Canada, le Danemark, les États-Unis, la Finlande, la France, l'Italie, le Japon, le Luxembourg, la Norvège, la Nouvelle-Zélande, les Pays-Bas, la Pologne, le Royaume Uni, la Suède, la Suisse et la Commission européenne (Groupe des 19 fournisseurs bilatéraux de financement climatique, 2015).

## Progrès accomplis vers l'objectif des 100 milliards USD : quel est le niveau du financement climatique en 2013-2014 ?

Conformément à la définition opérationnelle recommandée par le Comité permanent du financement de la CCNUCC, le présent rapport considère que le financement climatique englobe tous les apports financiers ayant expressément pour objectif de favoriser un développement sobre en carbone ou résilient face au changement climatique. Le rapport fait usage de la classification de travail suivante des pays développés et des pays en développement. Les pays développés sont les 24 Parties visées à l'Annexe II de la CCNUCC plus les membres du Comité d'aide au développement de l'OCDE qui ont demandé à participer à cet exercice.<sup>2</sup> Les pays en développement sont les Parties non visées à l'Annexe I de la CCNUCC et/ou les destinataires admissibles à l'aide au développement (APD).

Selon nos estimations, le volume global du financement climatique public et privé mobilisé par les pays développés pour les pays en développement a atteint 61.8 milliards USD en 2014, contre 52.2 milliards USD en 2013, soit une moyenne de 57.0 milliards USD par an sur les deux années. La hausse constatée entre 2013 et 2014 est en grande partie imputable à l'augmentation des engagements des BMD (voir le graphique 1). Ce volume global ne comprend pas le financement relatif aux projets liés au charbon. Toutefois, le Japon et l'Australie considèrent que le financement de centrales à charbon à haute efficacité devrait aussi être considéré comme une forme de financement climat et, outre les chiffres figurant dans ce rapport, le Japon a affecté 3.2 milliards USD à ces projets en 2013-2014.

L'estimation totale est fondée sur les éléments suivants du financement public et privé :

- Estimations provisoires du financement climatique bilatéral de source publique, établies d'après les chiffres que les Parties prévoient de communiquer à la CCNUCC ;
- Financement climatique multilatéral de source publique apporté par les BMD et les principaux fonds climatiques, et pouvant être attribué aux pays développés ;
- Crédits à l'exportation liés au climat bénéficiant d'un soutien public, essentiellement en faveur des énergies renouvelables ainsi que des montants supplémentaires par certaines Parties à la CCNUCC ;
- Estimation préliminaire et partielle du financement privé mobilisé par la finance publique bilatérale et multilatérale, et pouvant être attribué aux pays développés.

L'estimation moyenne pour 2013-2014 comprend 40.7 milliards USD de financement public (71 % du total), 1.6 milliard USD de financement associé à des crédits à l'exportation (3 %) et une estimation annuelle de 14.7 milliards USD pour le financement privé mobilisé (26 %). Ces chiffres partiels ne permettent pas de tirer de conclusions générales sur la capacité globale du financement public de mobiliser des fonds privés, ou sur l'équilibre entre financement public et financement privé dans les apports futurs. Le degré de mobilisation de fonds privés dépend

Graphique 1 : **Financement climatique mobilisé en 2013 et 2014, par source de financement** (en milliards USD)



Source : Analyse de l'OCDE. Note : Les chiffres figurant dans ce graphique ayant été arrondis, leur somme n'est pas nécessairement égale au total correspondant.

2. Pour plus de détails, voir la Partie I du rapport.

Graphique 2 : **Estimations globales préliminaires sur le financement climatique mobilisé auprès des pays développés pour les pays en développement** (en milliards USD)

Source de financement climatique		2013	2014	Moyenne 2013-14	Couverture des données	Homogénéité des données
Public	Financement bilatéral	22.5	23.1	22.8	28 Parties, APD et AASP	Notification à la CCNUCC selon des modalités propres aux Parties
	Fonds multilatéraux pour les changements climatiques (engagements, attribués)	2.2	2.0	2.1	FEM et 5 principaux fonds	Notification au CAD-OCDE
	Banques multilatérales de développement (engagements au titre du financement climat, attribués)	13.0	18.0	15.5	6 principales BMD, apports concessionnels et non concessionnels	Notification des BMD au CAD-OCDE (SNPC) selon leur approche commune
	Organismes spécialisés des Nations Unies et autres organisations multilatérales (apports de fonds axés sur le climat)	0.3	0.4	0.4	Divers fonds, données sur les apports axés sur le climat limitées	Notification à la CCNUCC selon des modalités propres aux Parties et statistiques du CAD-OCDE
Crédits à l'exportation	Crédits à l'exportation bénéficiant d'un soutien public	1.3	1.5	1.4	Uniquement énergies renouvelables	Base de données de l'OCDE sur les opérations de crédit à l'exportation
	Notification supplémentaire par certaines Parties	0.3	0.1	0.2	Données provenant de 3 Parties	Notification à la CCNUCC selon des modalités propres aux Parties
Privé	Mobilisé à travers les canaux bilatéraux	6.5	8.1	7.3	21 organismes et fournisseurs bilatéraux de financement; couverture variable des instruments	Exercice initial conjoint des IFD et méthodologie du CAD
	Mobilisé par les BMD, attribué aux pays développés	6.2	8.6	7.4	6 principales BMD, AMGI, FIC, FEM; couverture des limitées des instruments	Méthodologie initiale des BMD pour l'estimation du cofinancement
<b>Montant total du financement climatique</b>		<b>52.2</b>	<b>61.8</b>	<b>57.0</b>		

Source : Analyse de l'OCDE sur la base i) des réponses à l'enquête de l'OCDE sur les montants que les Parties prévoient de notifier à la CCNUCC, ii) des statistiques du CAD-OCDE concernant les apports notifiés par le Fonds pour l'adaptation, les Fonds d'investissement pour le climat (FIC), le Fonds pour l'environnement mondial (FEM), le Nordic Development Fund et les six principales BMD, ainsi que les entrées de fonds pour le GIEC, le Protocole de Montréal et la CCNUCC, iii) de la base de données de l'OCDE sur les opérations de crédit à l'exportation, iv) des données fournies par les pays, les IFD, les BMD, les FIC et le FEM sur le cofinancement privé, v) des réponses des pays, des IFD et des BMD aux enquêtes de l'OCDE sur les montants de fonds privés mobilisés. Note : Les chiffres figurant dans le tableau ayant été arrondis, leur somme n'est pas

#### Spectre de la couverture des données (fournisseurs et instruments)

Complète	Très étendue	Partielle	Très partielle	Données non disponibles
----------	--------------	-----------	----------------	-------------------------

#### Spectre de l'homogénéité des données

Homogénéité parfaite	Convergence globale	Convergence partielle	Approches diverses	Flou
----------------------	---------------------	-----------------------	--------------------	------

de nombreux facteurs, dont l'existence de conditions favorables et de politiques sectorielles spécifiques dans le pays bénéficiaire, de l'organisme qui apporte le financement, du type d'instrument utilisé et de l'objet pour lequel le financement public est fourni.

Le graphique 2 présente en détail ces éléments, ainsi que notre évaluation de la couverture et de l'homogénéité des données. On trouvera l'analyse sous-jacente dans la Partie II du rapport. Globalement, nous estimons que l'homogénéité et la couverture des données sont meilleures pour le financement public que pour le financement privé. Ces chiffres sont le fruit d'un exercice de collecte de données de grande ampleur mené en collaboration avec les principaux fournisseurs de financement climatique, dont les 29 membres du Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE<sup>3</sup> et leurs organismes, banques et institutions bilatéraux de financement du développement, les six grandes banques multilatérales de développement (BMD)<sup>4</sup>, ainsi que les principaux fonds climatiques [le Fonds pour l'adaptation (FA), les Fonds d'investissement pour le climat (FIC) ainsi que le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) et ses fonds fiduciaires] et le Nordic Development Fund. Les estimations présentées dans ce rapport ne tiennent pas compte des annonces de contributions au Fonds vert pour le climat (FVC), qui est devenu opérationnel en 2014 et n'avait donc évidemment pas encore engagé de fonds fin 2014. On trouvera plus de détails, notamment

3. Allemagne, Australie, Autriche, Belgique, Canada, Corée, Danemark, Espagne, États-Unis, Finlande, France, Grèce, Irlande, Islande, Italie, Japon, Luxembourg, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République slovaque, République tchèque, Royaume-Uni, Slovaquie, Suède, Suisse et Union européenne.

4. Banque africaine de développement (BAfD), Banque asiatique de développement (BAsD), Banque européenne d'investissement (BEI), Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD), Banque interaméricaine de développement (BID), Banque mondiale et Société financière internationale (SFI).

sur la couverture des données par fournisseur et par instrument et sur les modalités de notification, dans le rapport et ses annexes.

Il importe de garder à l'esprit que les développements récents en terme de définitions et méthodes de comptabilisation relatives au suivi du financement climatique marque une étape vers des estimations plus complètes et transparentes de ce financement. L'amélioration de la qualité et de la couverture des données collectées est un exercice progressif qui s'étend sur plusieurs années. Les choix méthodologiques faits cette année concernant l'affinement des définitions et des méthodes de comptabilisation constituent un progrès, mais il se peut qu'un certain laps de temps soit nécessaire avant que ces choix soient appliqués systématiquement et que des données puissent être recueillies de manière homogène et régulière.

D'autres efforts analytiques et méthodologiques seront nécessaires pour continuer d'améliorer la mesure et la notification du financement climatique pour tout un éventail d'organisations, d'institutions financières internationales et de pays. Si l'on veut perfectionner les méthodes de façon à obtenir des estimations plus solides, il faudra tenir compte des effets du financement public consacré au renforcement des capacités ou au soutien budgétaire, ainsi que des effets des politiques publiques, tout en prenant en considération le rôle que joue le contexte national dans la mobilisation d'apports financiers privés.

Les difficultés rencontrées pour parvenir à une meilleure compréhension du financement climatique portent en particulier sur les questions de transparence et de redevabilité, ainsi que sur l'élaboration de définitions, méthodes et modalités de notification communes.

Nous espérons que les enseignements que nous avons tirés de cet exercice pourront contribuer à accélérer les progrès sur le plan de la méthodologie et de la collecte des données, à la fois au sein et à travers les pays et institutions, ainsi qu'en ce qui concerne les obligations de notification des Parties à la CCNUCC. Nous notons en particulier qu'il existe, pour les pays développés Parties à la Convention, des possibilités d'améliorer la transparence et l'exhaustivité des données sur le financement climatique qu'ils fournissent à la CCNUCC. L'OCDE et CPI sont prêtes à soutenir ces efforts et à continuer de coopérer et d'apporter leur contribution.

*Les estimations et autres chiffres préliminaires présentés dans ce rapport rendent compte du financement climatique mobilisé par les pays développés pour les pays en développement au regard de l'objectif des 100 milliards USD annuels fixé par la CCNUCC, conformément au cadre comptable et aux définitions de travail exposés dans la Partie I.*



# Table des matières

Introduction 14

**Partie I. Le cadre comptable** 16

**Partie II. Progrès accomplis au regard de l'objectif des 100 milliards USD de financement climatique** 20

Estimations relatives au financement climatique  
 pour 2013-2014 par source de financement 22  
*Financement climatique public* 22  
*Crédits à l'exportation bénéficiant d'un soutien public et notification  
 supplémentaire de la part de certaines Parties à la CCNUCC* 25  
*Financement climatique privé mobilisé* 26

**Part III. Méthodologies relatives au suivi du financement climatique** 31

Notification du financement climatique par les pays développés  
 Parties à la CCNUCC 33  
 Notification du financement climatique multilatéral 36  
 Notification du financement climatique privé mobilisé 39

**Partie IV. Enseignements et conclusions** 42

*Annexe A : « Pays développés » fournisseurs de financement  
 climatique et couverture des sources bilatérales de  
 financement climatique dans les estimations globales  
 pour 2013-2014* 44

*Annexe B : Parties non visées à l'Annexe I de la CCNUCC et pays  
 admissibles au bénéfice de l'APD selon le CAD de l'OCDE  
 recipients* 46

*Annexe C : Couverture et modalités de la notification du  
 financement climatique public bilatéral (2013-14)* 48

*Annexe D : Couverture du financement climatique multilatéral  
 dans les statistiques du CAD de l'OCDE (2013-14)* 50

*Annexe E : Couverture des données relatives au financement  
 climatique privé mobilisé et approches y afférentes (2013-14)* 52

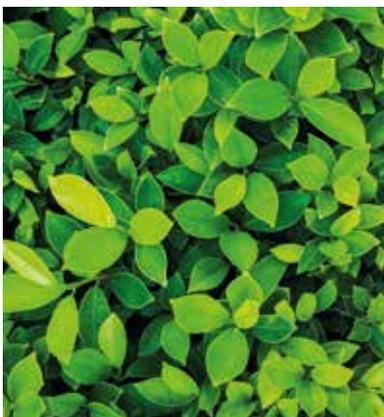
*Annexe F : Contribution du Groupe de travail technique* 54

*Annexe G : Analyse comparative des estimations globales  
 concernant le financement climatique* 57

Glossaire des principaux termes 58

Liste des sigles et acronymes 60

Références 61





## Introduction

En 2010, la CCNUCC a formalisé l'objectif que se sont fixé collectivement les pays développés pour financer l'action contre le changement climatique, à savoir « mobiliser ensemble 100 milliards USD par an d'ici à 2020 pour répondre aux besoins des pays en développement... de diverses sources, publiques et privées, bilatérales et multilatérales, y compris d'autres sources de financement » (CCNUCC, 2010).

Ce rapport présente un état des lieux concernant cet effort à la date de septembre 2015 en donnant un aperçu du financement climatique en 2013-2014 au regard de l'objectif de mobiliser 100 milliards USD par an à l'horizon 2020 (ci-après dénommé financement climatique mobilisé) dans le cadre de la CCNUCC.

On dispose à ce jour d'informations relativement limitées sur le volume actuel du financement climatique et, en particulier, du financement climatique mobilisé au regard de l'objectif des 100 milliards USD annuels. Le Comité permanent du financement (CPF) de la CCNUCC a présenté, dans le rapport intitulé *Biennial Assessment and Overview of Climate Finance* (CCNUCC CPF, 2014), une estimation de la totalité des apports financiers liés au climat des pays développés vers les pays en développement, et constate ainsi qu'en moyenne entre 2010 et 2012, ces apports se sont élevés de 40 à 175 milliards USD par an, dont un montant compris entre 35 et 50 milliards USD en provenance d'organismes publics, et une fourchette de 5 à 125 milliards USD<sup>1</sup> de fonds privés.

Toutefois, dans ce rapport, le CPF n'appréhende pas explicitement la question du financement climatique mobilisé dans l'optique de l'objectif des 100 milliards USD annuels. Il n'est donc pas évident dans quelle mesure les estimations qu'il contient sur l'ensemble des apports de ressources financières pour le climat rendent compte des progrès réalisés vers cet objectif. Le rapport présente aussi séparément des chiffres globaux composés de financement public axé sur le climat (majeure partie) et d'apports au titre du budget central des organisations multilatérales (qui comprennent du financement non climatique) au profit des pays en développement et notifiés à la CCNUCC par les pays de l'Annexe II. Ces apports ont représenté au total près de 29 milliards USD en moyenne par an pour 2011 et 2012.

L'analyse présentée dans ce rapport a fait appel à la longue expérience de l'OCDE dans le domaine de la mesure et du suivi du financement du développement, et du recensement du financement du développement lié au climat, qu'elle a acquise en s'appuyant sur le cadre statistique de son Comité d'aide au développement (CAD), ainsi qu'aux travaux effectués ou en cours de réalisation par le CPF de la CCNUCC, les banques multilatérales de développement

---

5. Le CPF a publié une note de clarification dans laquelle il indique que les apports des pays développés aux pays en développement sont sans doute plus proches de la limite inférieure (Comité permanent du financement de la CCNUCC, 2015).



(BMD) et les institutions de financement du développement (IFD). De plus, le Réseau de recherche collaborative sur le suivi du financement climatique provenant de sources privées, créé assez récemment et hébergé par l'OCDE, a contribué activement à la coordination des résultats des travaux sur les méthodes d'estimation du financement climatique privé mobilisé, et coopéré à cette fin avec le CAD, les BMD, les IFD, les pays et les organismes spécialisés. Tout récemment, un groupe de 19 pays fournisseurs bilatéraux de financement climatique a établi, en exploitant les travaux du Réseau de recherche collaborative, une compréhension commune du périmètre couvert par le financement climatique mobilisé, ainsi qu'une méthodologie commune pour le suivi et la notification des apports financiers au regard de l'objectif des 100 milliards USD annuels (Groupe de travail technique, 2015). L'élaboration de ce rapport a en outre bénéficié de la collaboration de Climate Policy Initiative, qui a apporté sa connaissance de l'ensemble du paysage mondial du financement climatique.

En raison des contraintes et autres difficultés posées par les données, il n'a pas été possible de dresser un tableau totalement complet et détaillé du financement mobilisé pour l'action climatique dans les pays en développement. De plus, compte tenu des faits nouveaux et des débats en cours concernant les définitions et les méthodes de mesure relatives au financement climatique, seules des estimations préliminaires peuvent être présentées dans ce rapport pour rendre compte des progrès réalisés vers l'objectif des 100 milliards USD annuels. Ces estimations offrent néanmoins une vision globale actualisée du financement climatique au regard de l'objectif de la CCNUCC, établie à l'aide d'un cadre comptable transparent. Nous espérons que les informations nouvelles qui sont données ici au sujet du volume du financement climatique mobilisé apporteront une contribution utile, eu égard aux négociations internationales sur le climat qui se déroulent dans la perspective de la COP21, prévue à Paris à la fin de 2015.

Ce rapport est composé de quatre parties. La Partie I décrit le cadre comptable qui a servi à mesurer et agréger le financement climatique. La Partie II relate les progrès réalisés vers l'objectif consistant à mobiliser 100 milliards USD par an à l'horizon 2020, en présentant des estimations concernant aussi bien le financement climatique public que le financement climatique privé mobilisé. La Partie III expose les méthodes appliquées pour établir ces estimations et rend compte des avancées réalisées dans la méthodologie du suivi du financement climatique, en apportant des précisions sur les approches en matière de notification. La Partie IV énonce les conclusions dégagées de cet exercice, ainsi que des questions sur lesquelles il serait sans doute utile de réfléchir pour éclairer les efforts visant à accroître encore la transparence et l'étendue de la mesure et de la notification des apports de ressources financières pour le climat.

# Partie I. Le cadre comptable

Ce rapport présente une estimation globale du financement climatique mobilisé au regard de l'objectif de 100 milliards USD de financement annuel à l'horizon 2020, laquelle a été établie grâce à une communication accélérée des données requises, notamment de celles que les Parties prévoient de remettre à la CCNUCC en janvier 2016, et des données des banques multilatérales de développement (BMD). Il ne remplace pas les informations que les Parties doivent fournir sur leur contribution au financement climatique dans leur rapport à la CCNUCC, son objet étant plutôt de donner une indication de l'état du financement climatique pour la période la plus récente, à savoir 2013-2014, dans la perspective de la COP21, en rendant compte de façon claire et transparente des modalités de notification et de la composition du financement climatique.

L'estimation des progrès réalisés vers l'objectif des 100 milliards USD annuels est une entreprise complexe du point de vue technique. Il existe en effet un risque non négligeable de double comptage et d'attribution incorrecte du financement climatique car les apports de fonds proviennent souvent de plusieurs pays ou organisations qui travaillent en collaboration pour obtenir un résultat donné. Ces considérations concernent le financement climatique public, mais la tâche se complique encore lorsqu'il s'agit du financement privé mobilisé par des interventions publiques.



Ce rapport présente le cadre comptable utilisé pour établir une estimation globale solide et transparente, en exposant les principales méthodes, classifications et définitions de travail qui ont été utilisées. Il s'inspire de la déclaration conjointe récemment publiée par un groupe de 19 fournisseurs bilatéraux de financement climatique sur leur compréhension commune du périmètre couvert par le financement climatique mobilisé, et met à profit la contribution méthodologique détaillée que leur Groupe de travail technique a élaborée (Groupe de travail technique, 2015). Cette méthodologie commune a été appliquée aux données préliminaires dans la mesure du possible, sans toutefois perdre de vue le fait qu'il s'agit d'un effort à poursuivre (voir l'annexe F pour plus de précisions). Le cadre comptable et les classifications et définitions de travail présentés ci-dessous ont été adoptés pour les besoins du présent rapport :

## 1. Sources de financement

Cinq principales sources de financement sont prises en compte dans cet exercice de notification globale :

- Les contributions au titre du **financement public bilatéral**, notamment l'aide publique au développement (APD) et les autres apports du secteur public (AASP), qui sont notifiées à la CCNUCC.
- Le **financement climatique multilatéral** assuré à travers les grandes BMD et les principaux fonds multilatéraux pour le climat – dont aussi bien les apports concessionnels que les apports non concessionnels – qui est imputable aux pays développés.<sup>6</sup>
- Les **crédits à l'exportation bénéficiant d'un soutien public** et les **montants devant faire l'objet d'une notification supplémentaire de la part de certaines Parties à la CCNUCC**<sup>7</sup>
- Le **financement privé mobilisé** :
  - à travers les **canaux bilatéraux**, en particulier les grands organismes de développement et IFD bilatéraux ;
  - à travers les **canaux multilatéraux**<sup>8</sup>, en particulier les grandes MDB, ainsi que les principaux fonds pour le climat, les FIC et le FEM.

Graphique 3. Sources de financement prises en compte dans l'estimation globale du financement climatique mobilisé par les pays développés (non représentées à l'échelle)



## 2. Classification des « pays développés » fournisseurs de financement climatique (y compris d'autres apporteurs participants)

- Afin de délimiter le périmètre de cet exercice de notification globale, nous avons adopté une classification de travail pour les pays développés fournisseurs de financement climatique au regard de l'objectif des 100 milliards USD annuels.
- Ces pays comprennent les 24 Parties visées à l'Annexe II de la CCNUCC<sup>8</sup>, ainsi que quatre membres du CAD de l'OCDE qui ont volontairement demandé à prendre part à cet exercice, à savoir la Pologne, la République slovaque, la République tchèque et la Slovaquie, collectivement dénommés ci-après « les pays développés ».
- Seul le financement qui est apporté par ces fournisseurs et qui leur est attribué est pris en compte dans les estimations présentées dans ce rapport (voir, à l'annexe A, la liste des Parties, ainsi que les sources de financement que chacune notifie et qui sont prises en compte dans cet exercice). Cette classification de travail ne préjuge pas des définitions qui peuvent être adoptées dans le contexte de la CCNUCC.

6. Le financement multilatéral et les apports privés mobilisés par le biais des canaux multilatéraux ne sont pas imputés dans leur intégralité aux pays développés. La part attribuée à ces pays est calculée à l'aide d'une méthode décrite dans la Partie III, et seule cette part est comptabilisée au titre de l'objectif des 100 milliards USD annuels.

7. Les statistiques concernant les crédits à l'exportation ne font pas l'objet d'une mise à disposition systématique ni ne sont utilisées de façon habituelle par les spécialistes du financement climatique, et les premiers rapports biennaux présentés à la CCNUCC, qui couvraient la période 2011-2012, n'en contenaient pas toujours. Tout récemment, un groupe de 19 fournisseurs bilatéraux de financement climatique a indiqué, dans une déclaration exposant leur définition commune du périmètre couvert par le financement climatique mobilisé, que celui-ci comprenait le financement public dispensé par les organismes de crédit à l'exportation (Groupe des 19 fournisseurs bilatéraux de financement climatique, 2015).

8. Les Parties visées à l'Annexe II de la CCNUCC sont les pays qui sont tenus d'apporter des ressources financières aux pays en développement afin de leur permettre de mener des activités de réduction des émissions au titre de la Convention, et de les aider à s'adapter aux effets néfastes du changement climatique, et qui ont l'obligation, en vertu de la Convention, de fournir des informations sur les ressources financières qu'ils apportent. Ces pays ne comprennent pas la Turquie qui a été retirée de la liste de l'Annexe II en 2001 à sa demande afin d'être considérée comme une économie en transition. La liste de l'Annexe II est plus courte que celle des membres du CAD de l'OCDE.

### 3. Classification des « pays en développement » bénéficiaires

---

- Pour les besoins du présent rapport, nous avons adopté une classification de travail pour les pays en développement bénéficiaires. Ainsi, ces derniers comprennent tous les pays figurant sur la liste des Parties non visées à l'Annexe I de la CCNUCC et/ou sur la liste des pays éligibles à l'APD établie par le CAD de l'OCDE (voir l'annexe B).
- Cette classification de travail ne préjuge pas des définitions qui peuvent être adoptées dans le contexte de la CCNUCC.

### 4. Définitions concernant la dimension climatique

---

- Activités visant à l'adaptation au changement climatique et à l'atténuation de celui-ci et activités visant ces deux objectifs à la fois, qui répondent aux définitions et critères d'éligibilité établis par les organisations internationales concernées (ex., les marqueurs de Rio élaborés par le CAD de l'OCDE, la typologie commune des activités d'atténuation dressée par les BMD, et les travaux du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat ou GIEC) (voir la Partie II et les informations présentées dans les encadrés 7 et 8).
- Cohérence avec la définition opérationnelle du financement climatique recommandée par le CPF de la CCNUCC, qui prend en compte les aspects convergents et autres éléments communs des définitions utilisées par les organismes spécialisés dans la collecte et l'agrégation des données : « *Le financement climatique a pour but de réduire les émissions et de renforcer les puits de gaz à effet de serre, ainsi que d'atténuer la vulnérabilité des systèmes humains et écologiques face aux effets néfastes du changement climatique, et de préserver et accroître leur résilience face à ces effets* »\* (Comité permanent du financement de la CCNUCC CPF, 2014).
- Exclusion du financement destiné à la production d'énergie liée au charbon dans les estimations globales, sauf s'il concerne le captage et le stockage du carbone et/ou le captage et l'utilisation du carbone (Groupe de travail technique, 2015) (pour plus de précisions sur le volume, voir la Partie II, deuxième alinéa).

### 5. Base de mesure

---

- Les apports peuvent être comptabilisés soit sur la base des engagements (mesure d'obligations fermes, stipulées par écrit et étayées par la mise à disposition des fonds nécessaires) soit sur la base des décaissements (mise de fonds à la disposition d'un bénéficiaire ou achat de biens ou de services pour son compte). La comptabilisation sur la base des engagements entraîne normalement une certaine concentration des apports en début de période, par comparaison avec la comptabilisation sur la base des décaissements.
- Les engagements donnent une bonne idée de la façon dont les ressources des fournisseurs sont actuellement affectées, tandis que les versements représentent les paiements effectifs pour chaque année et indiquent donc l'état d'exécution des activités ; ils découlent de décisions prises dans le passé au titre d'engagements pluriannuels donnant lieu à des décaissements par tranches échelonnées dans le temps.
- L'utilisation des données que les Parties notifient à la CCNUCC se traduit par l'association des deux bases de mesure (engagements et décaissements) pour les apports publics bilatéraux de fonds pour le climat, tandis que tous les autres apports sont inclus sur la base des engagements (voir l'annexe C).

### 6. Période comptable

---

- Les estimations et autres chiffres se rapportent à 2013 et 2014 et sont présentés sur une base annuelle et sous forme de moyennes annuelles, en USD nominaux.
- On peut considérer que les moyennes annuelles sont plus fiables lorsqu'il s'agit d'analyser des apports financiers qui varient. Dans ce cas, l'établissement de moyennes permet de lisser les fluctuations par rapport aux importants engagements pluriannuels qui ont pu être programmés une année donnée. Toutefois, lorsque cette opération porte sur une série de données très courte comme celle qui est présentée ici pour le financement climatique, elle a aussi pour effet de réduire les différences. Si ces dernières sont dues à des facteurs aléatoires, l'établissement de moyennes est préférable. Si elles tiennent à l'action menée par les pouvoirs publics pour atteindre un objectif, cette opération masquera des informations essentielles. Par conséquent, ce rapport présente à la fois des données annuelles et des moyennes.

---

\* Définition traduite par nos soins pour les besoins du présent rapport.

## 7. Définition du financement public et du financement privé

---

- Utilisation de la définition type du CAD de l'OCDE pour déterminer si une entité est publique ou privée : par opérations du secteur public, on entend les opérations effectuées par des organismes de l'administration centrale, de celles des États et des collectivités locales, à leurs propres risques et sous leur propre responsabilité, indépendamment du fait que les fonds recueillis proviennent des taxes ou d'emprunts auprès du secteur privé (OCDE-CAD, 2013)

## 8. Chiffrage du financement public

---

- Tous les instruments financiers sont comptabilisés à leur valeur nominale.
- Application par les pays et les organisations de méthodes qui leur sont propres pour chiffrer la partie d'une activité qui est axée sur le climat, comme celles qu'utilisent les Parties pour les rapports destinés à la CCNUCC (voir l'annexe C pour plus de précisions) ou l'approche commune des BMD consistant à distinguer la composante d'un projet qui vise le climat (voir encadré 6).

## 9. Chiffrage du financement privé mobilisé

---

- Évaluation quantitative du financement privé mobilisé pour le climat au moyen des meilleures données disponibles au niveau des activités, lequel a donc été estimé, pour les besoins du présent rapport, sur la base du « cofinancement » directement associé aux instruments du financement public (voir Partie III).
- Il n'est pas fait usage, dans le présent rapport, de ratios de levier financier pour effectuer des approximations du financement privé mobilisé pour le climat.

## 10. Prévention du double comptage

---

- Les données concernant le financement public bilatéral utilisées pour le présent rapport ont été recueillies en dehors du système du CAD, alors que les données sur les apports multilatéraux ont été dégagées de ce système, qui recueille des données détaillées au niveau des activités à l'intérieur d'un cadre statistique conçu de manière à éviter le double comptage, notamment en ce qui concerne les sorties de fonds des BMD et les apports des autres fonds multilatéraux, ou le financement multi-bilatéral.
- Le double comptage du financement privé mobilisé est évité au moyen d'une méthode consistant à attribuer le cofinancement privé aux différents acteurs publics concernés (de pays développés comme de pays en développement) au prorata du volume de leurs contributions respectives.

## 11. Attribution du financement multilatéral mobilisé aux pays développés

---

- Les sorties de fonds des organisations multilatérales sont financés aussi bien par les contributions financières des pays développés que par celles des pays en développement. Le présent rapport fait appel à une méthode qui permet de chiffrer l'apport de chacun de ces deux groupes de pays, mais seul le financement multilatéral attribué aux pays développés est pris en compte dans les estimations relatives à l'objectif des 100 milliards USD annuels (Groupe de travail technique, 2015). Voir la Partie III pour plus de précisions.
- Les opérations concessionnelles et non concessionnelles des BMD ne sont pas traitées de la même façon en raison de l'utilisation différente qui est faite des contributions des pays. En particulier, les opérations non concessionnelles des BMD sont tributaires des fonds empruntés sur les marchés financiers mondiaux, lesquels dépendent du capital des BMD elles-mêmes, à la fois du capital versé et du capital disponible en cas de difficultés financières, dénommé capital callable. La méthodologie suivie pour l'attribution du financement tient compte de ces variables.

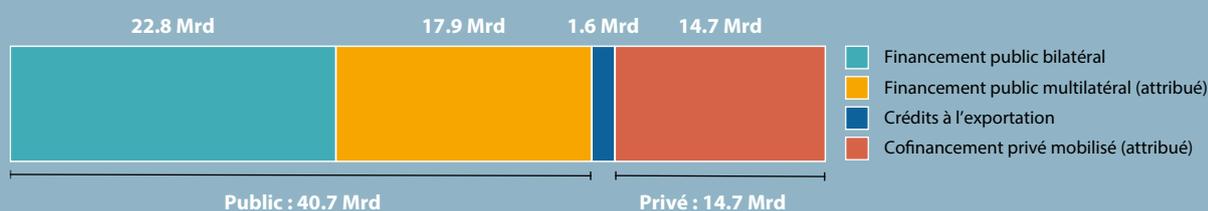
Toutes les estimations et autres chiffres présentés dans ce rapport rendent compte du financement climatique mobilisé par les pays développés pour les pays en développement au regard de l'objectif des 100 milliards USD annuels fixé dans le cadre de la CCNUCC, conformément au cadre comptable et aux définitions de travail exposés ci-dessus, sauf indication contraire.

# Partie II. Progrès accomplis au regard de l'objectif des 100 milliards USD de financement climatique



- Le volume global du financement climatique public et privé mobilisé par les pays développés est estimé à 61.8 milliards USD pour 2014, contre 52.2 milliards USD pour 2013, soit une moyenne de 57.0 milliards USD par an sur les deux années.
- Ce volume total ne comprend pas le financement relatif aux projets liés au charbon. Toutefois, le Japon et l'Australie considèrent que le financement de centrales à charbon à haute efficacité devrait aussi être considéré comme une forme de financement climatique et, outre les sommes mentionnées dans ce rapport, le Japon a consacré 3.2 milliards USD à ces projets en 2013-2014.
- 77 % de ce volume total moyen a été affectée à des activités visant l'atténuation du changement climatique, 16 % à des mesures d'adaptation au changement climatique, et 7 % à des activités ciblant ces deux objectifs. Ces chiffres s'expliquent en partie par le fait que le financement climatique privé mobilisé fait une place prépondérante aux activités visant l'atténuation (plus de 90 %).

Graphique 4 : **Financement mobilisé pour le climat pour la période 2013-2014, par source de financement**  
(en milliards USD, moyenne annuelle)



Source : Analyse de l'OCDE. Note : Les chiffres présentés dans ce graphique ayant été arrondis, leur somme n'est pas nécessairement égale au total correspondant.

- Le financement public bilatéral représente une part non négligeable de ce total, provisoirement estimée à 22.8 milliards USD par an en moyenne pour 2013-2014, soit une hausse de plus de 50 % par rapport aux niveaux notifiés pour 2011-2012.
- On estime à 17.9 milliards USD le financement multilatéral imputable aux pays développés pour 2013-2014.
- Le volume des crédits à l'exportation bénéficiant d'un soutien public dans le secteur des énergies renouvelables, auquel s'ajoutent les crédits à l'exportation et les montants privés mobilisés supplémentaire de la part de certains pays, est estimé à 1.6 milliard USD pour 2013-2014.
- Le volume global du financement privé mobilisé par le financement bilatéral et multilatéral imputable aux pays développés, estimé à partir des données et estimations sur le cofinancement issues d'initiatives des membres du CAD, d'IFD et de BMD, est de 14.7 milliards USD pour 2013-2014.
- Tous ces chiffres témoignent des progrès manifestes qui ont été accomplis par l'ensemble des principaux fournisseurs de données et organisations dans le domaine du suivi du financement climatique. Cependant, si ce rapport se base sur les meilleures données disponibles, l'estimation qu'il présente sur le financement climatique privé doit être considérée comme partielle, la couverture actuelle des données étant variable selon les organisations et les instruments financiers.
- Ces chiffres ne permettent pas de tirer des conclusions générales sur la capacité du financement public à mobiliser des fonds privés, ni sur l'équilibre entre financement public et financement privé dans les apports futurs. Le degré de mobilisation de fonds privés dépend de multiples facteurs, dont l'existence de conditions favorables et de politiques sectorielles spécifiques dans le pays bénéficiaire, l'organisme qui apporte le financement, le type d'instrument utilisé et de l'objet pour lequel le financement public est mis à disposition.

Toutes les estimations et autres chiffres présentés dans ce rapport rendent compte du financement climatique mobilisé par les pays développés pour les pays en développement au regard de l'objectif des 100 milliards USD annuels fixé dans le cadre de la CCNUCC, conformément au cadre comptable et aux définitions de travail exposés dans la Partie I.

# Estimations relatives au financement climatique pour 2013-2014 par source de financement

## Financement climatique public

---

Les contributions apportées en 2013 et 2014 au titre du financement climatique public en vue d'atteindre l'objectif des 100 milliards USD annuels, doivent être notifiées dans les rapports biennaux que les pays développés Parties à la CCNUCC doivent remettre avant le 1<sup>er</sup> janvier 2016, lesquels refléteront les modalités de notification propres à ces pays. Pour le présent exercice d'estimation agrégée, nous nous appuyons sur des chiffres provisoires obtenus au moyen d'une enquête auprès des membres du CAD de l'OCDE sur les apports qu'ils prévoient de notifier à la CCNUCC, ainsi que sur les données relatives au financement multilatéral notifié au CAD de l'OCDE par les BMD et les fonds climatiques, dont une partie est attribuée aux pays développés.

**Pour des informations sur les modalités et méthodes de notification, voir la Partie III, et les Annexes A à E pour de plus amples détails.**

## Financement climatique bilatéral

---

**Sur la base des chiffres provisoires communiqués par les pays développés fournisseurs sur les apports qu'ils prévoient de notifier à la CCNUCC, on estime que les contributions au titre du financement climatique public acheminées par des canaux bilatéraux ont atteint 23.1 milliards USD en 2014, contre 22.5 milliards USD en 2013, soit une moyenne de 22.8 milliards USD par an sur la période 2013-2014.**

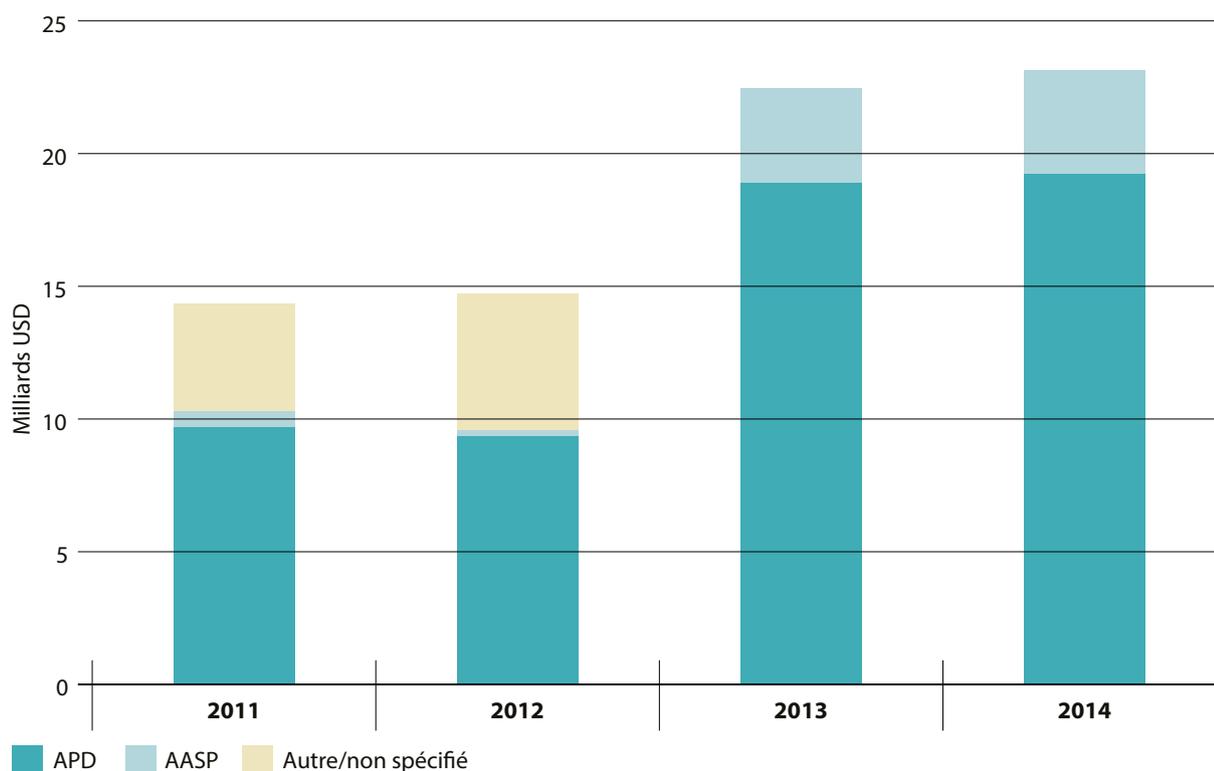
Cette estimation provisoire du financement climatique public bilatéral pour 2013-2014 représente une hausse de 57 % par rapport aux niveaux moyens notifiés à la CCNUCC pour 2011-2012, période pour laquelle ce financement a été estimé à 14.5 milliards USD par an.<sup>9</sup> Il ressort de la consultation des principaux pays donateurs (représentant plus de 80 % de la hausse totale) que les deux facteurs essentiels sont : i) l'augmentation réelle des budgets expressément affectés au changement climatique, et ii) l'élargissement de la couverture statistique, étant donné que sont notifiés des financements provenant de sources plus variées (par exemple, autres apports du secteur public, capitaux mobilisés, etc.). Cette hausse reflète également une évolution de la programmation du financement climatique par rapport aux approches suivies pendant la période couverte par le Financement à mise en œuvre rapide (2010-2012), qui se traduit en particulier par une tendance à progressivement mettre davantage l'accent sur l'intégration et la transversalisation de la problématique du changement climatique dans les activités générales de coopération internationale, plutôt que les fonds et programmes spécifiquement axés sur le changement climatique.

L'aide publique au développement (APD) sous forme de dons et de prêts concessionnels demeure la principale source de financement climatique public bilatéral (soit 84 % du volume de celui-ci en 2013-2014). Il importe également de signaler que le financement climatique provenant de l'APD est inférieur au total de l'APD liée au climat qui est notifiée au CAD de l'OCDE (voir Partie III). Si les autres apports du secteur public (AASP) sont de notifiés de manière croissante, il se peut que leur couverture reste quelque peu partielle. D'où une possible surestimation de la part vérifiable de l'APD.

La transparence globale concernant la composition des sources de financement bilatéral s'améliore. Dans le présent rapport, le financement non défini comme relevant de l'APD ou des AASP et notifié dans la catégorie « Autre » est réduit par rapport à la période 2011-2012 (voir graphique 5). De plus, les modalités de notification propres aux Parties à la CCNUCC sont mieux cernées. Toutefois, il est évident que ces modalités sont très diverses et que demeure une absence de normes communes (voir Partie III et Annexe C).

---

9. Cette estimation prend en compte le financement climatique bilatéral notifié par les Parties visées à l'Annexe II uniquement pour 2011-2012, sur la base d'une triangulation des sources de données: premiers rapports biennaux des Parties à la CCNUCC, tableaux du modèle de tableau commun et analyse du Comité permanent du financement de la CCNUCC. Cette estimation n'est pas comparable au chiffre global de 29 milliards USD présenté dans le rapport du Comité permanent du financement de la CCNUCC intitulé *2014 Biennial Assessment and Overview of Climate Finance*, car elle exclut le soutien financier multilatéral « axé sur le climat » et « de base/général », afin de disposer de chiffres comparables à ceux présentés dans la présente section du rapport.

Graphique 5: **Financement climatique public bilatéral, 2011-2014, par source de financement** (milliards USD)


Source: Analyse de l'OCDE, chiffres pour 2011-2012 fondés sur les premiers rapports biennaux à la CCNUCC, les tableaux du modèle de tableau commun et l'analyse du Comité permanent du financement de la CCNUCC (2014) ; chiffres pour 2013-2014 fondés sur les réponses à l'enquête de l'OCDE sur les apports que les Parties prévoient de notifier à la CCNUCC dans les deuxièmes rapports biennaux.

### Encadré 1: Le financement climatique Sud-Sud

Les apports de fonds pour le climat vont dans des directions très différentes. Les pays en développement ne sont pas uniquement bénéficiaires des apports internationaux : en 2013, plus de 11 % du total des apports mondiaux de fonds pour le climat étaient constitués d'apports Sud-Sud, entre pays en développement (Buchner et al., 2014). Il ressort de l'analyse des apports actuels, provenant de fournisseurs bilatéraux aussi bien que multilatéraux, que les apports Sud-Sud peuvent représenter un volume non négligeable et un soutien appréciable pour l'action contre le changement climatique dans les pays en développement. Ainsi, d'après les statistiques communiquées au CAD de l'OCDE :

- La Banque islamique de développement s'est engagée à accroître le financement qu'elle consacre aux objectifs relatifs au changement climatique, et elle a ainsi fourni 0.7 milliard USD en 2013 en puisant dans ses ressources ordinaires en capital,
- Les Émirats arabes unis (EAU), en qualité de Participant aux travaux du CAD, ont apporté 0.6 milliard USD en moyenne par an au titre du financement lié au climat pour 2013-2014.

Des faits récents, qui concernent notamment la création de nouvelles banques dans des pays émergents, laissent à penser que

les apports Sud-Sud vont jouer un rôle essentiel dans le soutien de la transition vers un avenir sobre en carbone et résilient face au changement climatique :

- La Nouvelle Banque de développement des BRICS, anciennement dénommée Banque de développement des BRICS, est une banque multilatérale de développement administrée par les BRICS (Brésil, Russie, Inde, Chine et Afrique du Sud). Elle a pour objectif de financer des infrastructures et de répondre à des besoins en matière de développement durable dans l'ensemble des BRICS et les pays en développement, ainsi que de stimuler la coopération financière et la coopération pour le développement entre les cinq grandes économies émergentes.
- The La Banque asiatique d'investissement pour les infrastructures (BAII), créée à l'initiative de la Chine, est une banque multilatérale de développement dont le but est d'accroître la réserve de ressources multilatérales à la disposition des pays asiatiques pour le développement et l'amélioration de leurs infrastructures. À cette fin, elle travaille en étroite coopération avec les banques multilatérales de développement existantes et d'autres partenaires du développement, dont elle complète les efforts au moyen de ses financements.

Note: financement climatique Sud-Sud n'est pas pris en compte dans les estimations présentées dans ce rapport.

## Financement climatique multilatéral

**On estime que le financement climatique multilatéral a atteint 20.4 milliards USD en 2014, contre 15.4 milliards USD en 2013, soit en moyenne 17.9 milliards USD par an pour 2013-2014.** Cette estimation globale rend essentiellement compte de l'effet de mobilisation produit par l'acheminement de ressources financières publiques via les principaux fonds climatiques multilatéraux et BMD. Pour ces chiffres, le présent rapport utilise comme point de mesure les engagements de dépenses des organismes multilatéraux, lesquels sont imputés aux pays développés et aux pays en développement, en ne comptabilisant dans les estimations que la contribution des pays développés. La méthode appliquée pour attribuer les apports multilatéraux aux pays développés et aux pays en développement est décrite dans la Partie III.

Le montant total des engagements de dépenses des principaux fonds climatiques multilatéraux qui sont attribués aux pays développés est en moyenne de 2.1 milliards USD pour 2013-2014. Ce chiffre prend en compte ceux du Fonds pour l'adaptation, des Fonds d'investissement pour le climat et du Fonds pour l'environnement mondial (FEM) (y compris les fonds fiduciaires administrés par le FEM, le Fonds pour les pays les moins avancés et le Fonds spécial pour les changements climatiques), ainsi que du Nordic Development Fund. Il ne tient pas compte des annonces de contributions au Fonds vert pour le climat (FVC), qui est devenu opérationnel en 2014, de sorte qu'il n'y a pas formellement d'engagements de sorties de fonds de sa part pour 2013 et 2014. Toutefois, il est probable qu'à l'avenir, le FVC constituera une source de financement non négligeable (voir encadré 2).

Le total des engagements des six principales BMD<sup>10</sup> au titre du financement climatique qui sont attribuées aux pays développés a atteint 18.0 milliards USD en 2014, contre 12.9 milliards USD en 2013, soit une moyenne de 15.5 milliards USD pour 2013-2014. La progression observée de 2013 à 2014 tient à un rebond des engagements au titre du financement climatique par rapport aux niveaux de 2013. Néanmoins, le niveau global pour 2014 semble supérieur à celui de la période précédente, ce qui s'explique par des hausses en termes réels ainsi que par des variations d'une année sur l'autre.

**Graphique 6 : Le financement climatique multilatéral attribué aux pays développés pour 2013 2014 (milliards USD)**

	2013	2014	Moyenne 2013-2014
Fonds multilatéraux pour les changements climatiques <sup>11</sup> (sorties de fonds, attribuées)	2.2	2.0	2.1
Banques multilatérales de développement (sorties de fonds au titre du financement climatique, attribuées)	12.9	18.0	15.5
Total du financement climatique multilatéral	0.3	0.4	0.4
<b>ATotal du financement climatique multilatéral</b>	<b>15.4</b>	<b>20.4</b>	<b>17.9</b>

Source: OECD analysis drawing on OECD DAC statistics and survey of members' expected reporting to the UNFCCC.

En outre, les données partielles disponibles tendent à montrer que les apports axés sur le climat émanant d'autres fonds multilatéraux et d'institutions spécialisées des Nations Unies ne sont pas négligeables. D'après les données devant être notifiées à la CCNUCC et les statistiques du CAD, le montant de ces contributions est estimé à 0.4 milliard USD pour 2013-2014. Il s'agit là d'une estimation très partielle, établie à partir des entrées de fonds faute de données disponibles sur les engagements axés sur le climat qui ont été effectuées par des fonds importants comme le Fonds de partenariat pour le carbone forestier, et des organisations telles que le PNUD ou le PNUE (voir la Partie III pour plus de précisions).

Reposant essentiellement sur les engagements de sorties de fonds, cette mesure du financement climatique prévu par les organisations internationales et attribué aux pays développés, est différente d'une mesure fondée sur les contributions directes (entrées de fonds) notifiées à ce jour par les Parties à la CCNUCC (voir Partie III). On ne peut donc comparer directement cette estimation globale du financement multilatéral mobilisé pour le climat et l'estimation plus restreinte des contributions axées sur le climat qui sont acheminées par des canaux multilatéraux<sup>12</sup>.

10. Banque africaine de développement (BAfD), Banque asiatique de développement (BASD), Banque européenne d'investissement (BEI), Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD), Banque interaméricaine de développement (BID), Banque mondiale et Société financière internationale (SFI).

11. Les comparaisons avec les apports notifiés pour 2011-2012 sont rendues encore plus complexes par la diversité des approches suivies pour la notification et par le caractère partiel de la couverture des données des Parties à la Convention.

12. Les comparaisons avec les apports notifiés pour 2011-2012 sont rendues encore plus complexes par la diversité des approches suivies pour la notification et par le caractère partiel de la couverture des données des Parties à la Convention.

## Encadré 2 : L'effet de mobilisation exercé par les banques multilatérales de développement

Les banques multilatérales de développement (BMD) fournissent des fonds à l'appui du développement et des services financiers connexes à des gouvernements, des entreprises publiques et des entreprises privées, dans le but de faire reculer la pauvreté et de servir d'autres objectifs de développement, y compris pour des projets présentant des avantages connexes concernant le climat. Le présent rapport s'intéresse aux six principales BMD – Groupe de la Banque mondiale, Banque asiatique de développement (BAsD), Banque interaméricaine de développement (BID), Banque africaine de développement (BAfD), Banque européenne d'investissement (BEI), Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD) – mais il en existe beaucoup d'autres. Certaines BMD et institutions financières internationales, telles que la Société financière internationale (SFI, qui fait partie du Groupe de la Banque mondiale) ou la BERD, sont spécialisées dans le soutien du développement du secteur privé, tandis que l'Agence multilatérale de garantie des investissements (AMGI, qui fait également partie du Groupe de la Banque mondiale) facilite les investissements directs étrangers dans les pays en développement.

Les BMD ont toujours administré deux types de « guichets » (financement concessionnel pour les pays les plus pauvres et financement non concessionnel, aux conditions du marché, pour les autres), mais d'importantes innovations institutionnelles viennent actuellement compliquer ce découpage assez simple :

- **Le financement concessionnel** repose généralement sur les contributions des pays donateurs, les bénéfices non

distribués provenant d'activités de prêt antérieures et, dans certains cas, les transferts émanant d'établissements apparentés.

- **Le financement non concessionnel** est assuré au moyen de fonds empruntés sur les marchés financiers mondiaux sur la base du capital des BMD, lequel est généralement composé de capital versé et de capital callable, ainsi que de « réserves » constituées au fil des ans grâce aux revenus des activités. Le capital versé correspond aux apports effectifs de trésorerie des pays membres actionnaires. Il constitue, avec les réserves, les fonds propres de la banque. Le capital callable représente un passif éventuel, qui donnera lieu à un paiement si la banque n'est pas à même d'honorer ses obligations financières. Les pays membres sont tenus d'acquitter leur part du capital callable à la demande du conseil d'administration de la banque. Les fonds empruntés par les BMD sur les marchés financiers pour financer leurs activités sont considérés, dans ce rapport, comme du financement public, et sont donc intégrés dans les sorties de fonds totales des BMD.

Cette structure complexe soulève la question de savoir comment déterminer les apports multilatéraux de fonds pour le climat à imputer aux pays développés puisque les ressources des BMD proviennent à la fois des pays développés et des pays en développement ? La méthode appliquée pour ce faire est décrite dans la Partie III.

## Crédits à l'exportation bénéficiant d'un soutien public et notification supplémentaire de la part de certaines Parties à la CCNUCC

**Le volume des crédits à l'exportation bénéficiant d'un soutien public dirigés vers le secteur des énergies renouvelables dans les pays en développement, auquel s'ajoutent les crédits à l'exportation et les montants associés de fonds privés mobilisés notifiés par certains pays, est estimé à 1.6 milliard USD<sup>13</sup> par an pour 2013-2014.**

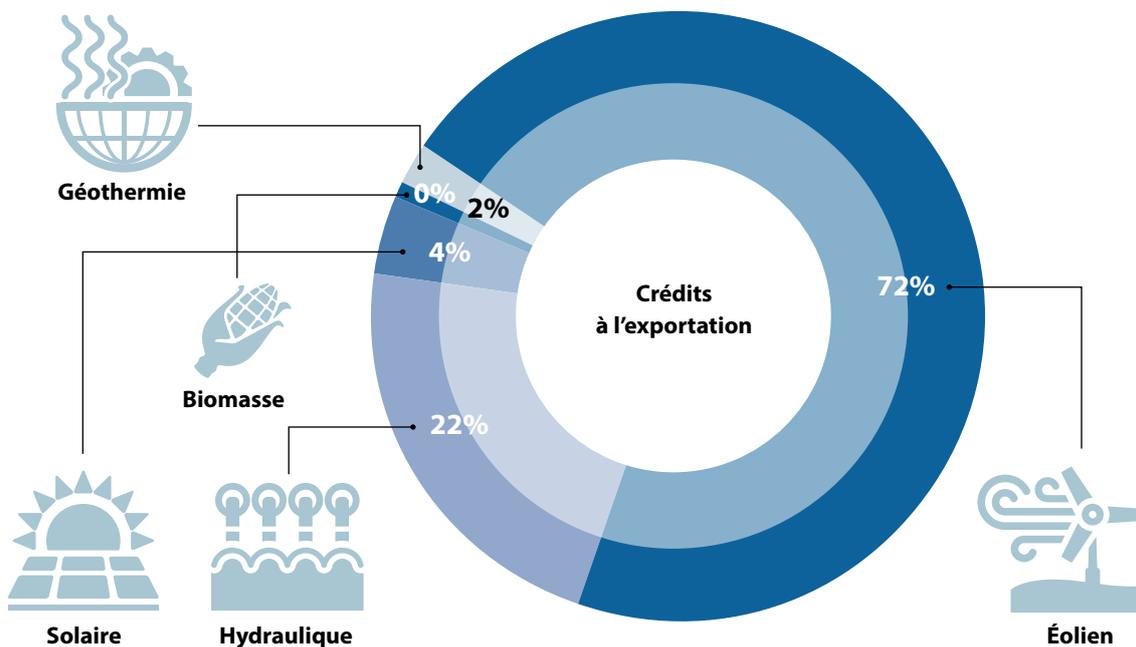
Le volume des crédits à l'exportation bénéficiant d'un soutien public accordés par des pays développés pour des projets liés au secteur des énergies renouvelables dans des pays en développement a atteint 1.4 milliard USD en moyenne par an pour la période 2013-2014, selon les données provisoires communiquées par les membres de l'OCDE (voir Annexe A). Ces estimations prennent en compte la valeur de tout crédit à l'exportation bénéficiant d'une assurance ou garantie publique, ou octroyé directement par le secteur public. Ces crédits à l'exportation sont principalement dirigés vers la technologie éolienne (72 %) et vers les pays à revenu intermédiaire (91 %).

Bien que les crédits à l'exportation liés au climat puissent concerner des opérations en dehors du secteur des énergies renouvelables, il n'existe pas de données aisément accessibles pour tous les membres de l'OCDE qui permettraient d'estimer l'importance du soutien à ces opérations. *L'Arrangement sur les crédits à l'exportation bénéficiant d'un soutien public* (15 janvier 2015)<sup>14</sup> contient des dispositions visant expressément à encourager le soutien de projets concernant les énergies renouvelables ainsi que l'atténuation du changement climatique et l'adaptation à celui-ci,

13. Cette estimation a été établie de façon à éviter de comptabiliser deux fois les montants compris aussi bien dans le financement apporté au secteur des énergies renouvelables calculé à partir de la base de données de l'OCDE (soit 1.4 milliard USD), que dans le financement notifié par les Parties (0.4 milliard USD).

14. L'Arrangement est une convention non contraignante (« Gentlemen's Agreement ») entre ses Participants, qui représentent les gouvernements de la plupart des pays membres de l'OCDE. L'Arrangement fixe, pour les crédits à l'exportation, les modalités et conditions les plus favorables que les Participants puissent soutenir. Sa principale raison d'être est d'offrir un cadre qui permette d'instaurer un usage ordonné des crédits à l'exportation bénéficiant d'un soutien public. Concrètement, il s'agit d'offrir des chances égales (grâce à une concurrence fondée sur la qualité et le prix des biens et services exportés et non sur les conditions financières accordées) et d'œuvrer à l'élimination des subventions et des distorsions des échanges liées aux crédits à l'exportation bénéficiant d'un soutien public.

Graphique 7: **Crédits à l'exportation bénéficiant d'un soutien public dirigés vers le secteur des énergies renouvelables, 2013-14**



Source: Base de données de l'OCDE sur les opérations de crédit à l'exportation, septembre 2015.

mais à ce jour, aucun projet extérieur au secteur des énergies renouvelables n'a bénéficié d'un soutien au titre de ces dispositions.

Cependant, certaines Parties notifient individuellement ces apports à la CCNUCC. Le Canada, le Japon et les États-Unis ont ainsi fait part de leur intention d'inclure des données sur les crédits à l'exportation liés au climat dans leur deuxième rapport biennal à la CCNUCC. Ils déclareraient à la fois la valeur de l'instrument et les montants estimés du financement privé mobilisé, cela suivant leurs propres modalités de notification. Au total, le montant déclaré par ces trois Parties pour 2013-2014 s'élève à 0.4 milliard USD<sup>15</sup> (ce chiffre recouvre les crédits à l'exportation en faveur des énergies renouvelables qui ont aussi été notifiés à l'OCDE et sont pris en compte dans le chiffre de 1.4 milliard USD indiqué plus haut. Ce chevauchement a été corrigé dans l'estimation globale afin d'éviter un double comptage).

## Financement climatique privé mobilisé

**Ce rapport présente, pour la première fois, une estimation à un niveau agrégé du financement privé mobilisé par le financement public bilatéral et multilatéral (attribuables aux pays développés) en faveur de l'action climatique dans des pays en développement : cette estimation est de 16.7 milliards USD pour 2014, contre 12.7 milliards USD pour 2013, soit 14.7 milliards USD en moyenne par an sur la période 2013-2014.**

Cette estimation a été établie à partir des données les plus récentes sur le cofinancement privé, issues de récentes initiatives de membres du CAD de l'OCDE, d'institutions bilatérales de financement du développement, et de banques et fonds multilatéraux de développement.

Si le secteur public joue un rôle important dans le financement de l'action contre le changement climatique, la participation du secteur privé est essentielle pour donner à cette action l'ampleur nécessaire pour assurer la transition vers une économie sobre en carbone et résiliente au changement climatique. Un mix bien équilibré de financement public, de mesures de renforcement des capacités et de politiques publiques peut mobiliser des capitaux privés en associant incitations et soutien financier afin d'améliorer le profil risque-rendement des investissements liés au climat. Dans ce contexte, il importe de noter que, en raison des contraintes posées par les données et la méthodologie, les estimations concernant le financement privé mobilisé présentées dans ce rapport sont fondées sur les données relatives au cofinancement privé directement associé au financement climatique public (au niveau des projets, des activités ou des fonds), considéré ici comme le meilleur élément d'information

15. Hors soutien au charbon.

### Encadré 3 : Point terminologique : financement mobilisé et cofinancement

Les termes « **mobilisation** » et « **cofinancement** » sont parfois utilisés de manière interchangeable pour exprimer la relation entre interventions publiques et financement privé. Le cofinancement privé désigne le montant du **financement privé directement associé au financement public consacré à un investissement ou un projet donné**. Si la possibilité de mesurer le cofinancement privé dépend essentiellement de la disponibilité des données nécessaires, du **financement privé mobilisé par les interventions publiques** introduit la notion de causalité entre ces interventions et le montant des fonds privés censés avoir été mobilisés suite à ces interventions. Revendiquer un effet de mobilisation suppose par conséquent que soit démontrée l'existence de ce lien de causalité ou que soient avancées des hypothèses plausibles à cet égard. Pour les besoins de ce rapport, le cofinancement privé est considéré comme le meilleur élément d'information disponible sur le financement privé mobilisé, même s'il convient de garder à l'esprit les limites de cette approche.

Analyser la mobilisation de fonds privés à partir des données relatives au cofinancement peut ainsi conduire à surestimer l'impact du **financement public au niveau des projets du fait que l'on ne prend pas en compte le rôle du financement public affecté au renforcement des capacités et au soutien**

**budgétaire** (par exemple, pour l'élaboration d'un tarif d'achat qui permette de soutenir les projets dans le domaine des énergies renouvelables), ni celui des **politiques publiques** (le tarif d'achat) dans la mobilisation de ces fonds privés. Dans le même temps, l'absence de prise en compte de ce type d'interventions publiques implique que le financement privé indirectement mobilisé sans cofinancement public direct ne sera pas comptabilisé, d'où une sous-estimation du volume total.

Les études empiriques récentes ont montré le rôle essentiel que jouent les politiques nationales relatives aux énergies renouvelables ainsi que le **contexte national et la situation du marché** dans la mobilisation de fonds privés à l'échelle voulue, parallèlement à l'effet direct de mobilisation exercé par le financement public bilatéral, multilatéral et intérieur (*Hažič et al.*, 2015). En 2013, les trois quarts du financement climatique mondial ont été utilisés dans les pays dont ils étaient issus, ce qui confirme que les politiques nationales et l'existence de conditions favorables sont des déterminants essentiels de l'investissement (*Buchner et al.*, 2014). Ce constat montre combien il est important de poursuivre les interventions en appui de l'évolution des politiques publiques dans les pays bénéficiaires.

disponible sur le financement privé mobilisé. Le cofinancement privé n'est cependant pas nécessairement assimilable au financement mobilisé (voir encadré 3).

**Bien que rapport utilise et agrège les meilleures données disponibles sur le cofinancement privé, il convient de garder à l'esprit que l'estimation présentée est à la fois préliminaire et partielle.** Si des progrès non négligeables ont été réalisés en peu de temps, c'est la première fois que la plupart des pays, IFD et BMD procédaient à la collecte de données de cette nature en dehors d'études de cas ou de l'examen de portefeuilles de projets précis.

La mesure et la notification du financement privé mobilisé sont des exercices qui n'en sont qu'à leurs balbutiements et demandent donc encore des efforts, le degré de couverture des données actuellement disponibles variant en fonction des organisations et des instruments financiers. Le graphique 8 donne un aperçu des données disponibles sur le cofinancement privé pour différents instruments de financement public. On observe que les instruments de financement public liés à des crédits et les garanties bénéficient d'une assez bonne couverture, tandis que les données sont moins aisément disponibles pour les investissements publics sous forme de prises de participation, et que les estimations concernant le financement privé mobilisé par les apports multilatéraux pour le climat ont plus souvent un caractère partiel que les estimations relatives au financement privé mobilisé par les apports bilatéraux (voir l'Annexe E pour plus de précisions).

Les estimations du financement privé mobilisé présentées dans le graphique 9 ci-après sont réparties entre financement public bilatéral et financement public multilatéral. Dans ce dernier cas, elles recouvrent le financement privé mobilisé à la fois par les ressources propres des BMD et par les ressources extérieures qu'elles gèrent pour le compte de fournisseurs bilatéraux et au titre des fonds destinés au financement climatique, comme les FIC, le FEM et le *Catalyst Fund* de la SFI. Ce choix pratique résulte de la structure des données actuellement disponibles sur le cofinancement. Il ne s'agit nullement d'encourager une comparaison ni de laisser entendre qu'il existe une stricte dichotomie entre les financements privés mobilisés par différentes sources et canaux du financement public. En pratique, les financements publics bilatéral, multilatéral et intérieur sont souvent utilisés ensemble, soit dans le cadre d'opérations de panachage au niveau des fonds, soit à travers un cofinancement au niveau des projets. Par conséquent, **étant donné la diversité des acteurs et la complexité des interactions qui s'exercent lorsqu'il y a mobilisation de fonds privés pour le climat, il est difficile d'isoler sur le plan statistique l'effet de mobilisation propre à chaque intervention financière publique.**

Graphique 8 : Aperçu des données actuellement disponibles sur le cofinancement privé, par instrument du financement public

Instruments du financement public	Financement climatique privé mobilisé par...	
	Financement climatique public bilatéral	Financement climatique public multilatéral*
Dons		
Prêts concessionnels		
Prêts non concessionnels		
Lignes de crédit		
Prises de participation directes		
Prises de participation au niveau des fonds		
Garanties		

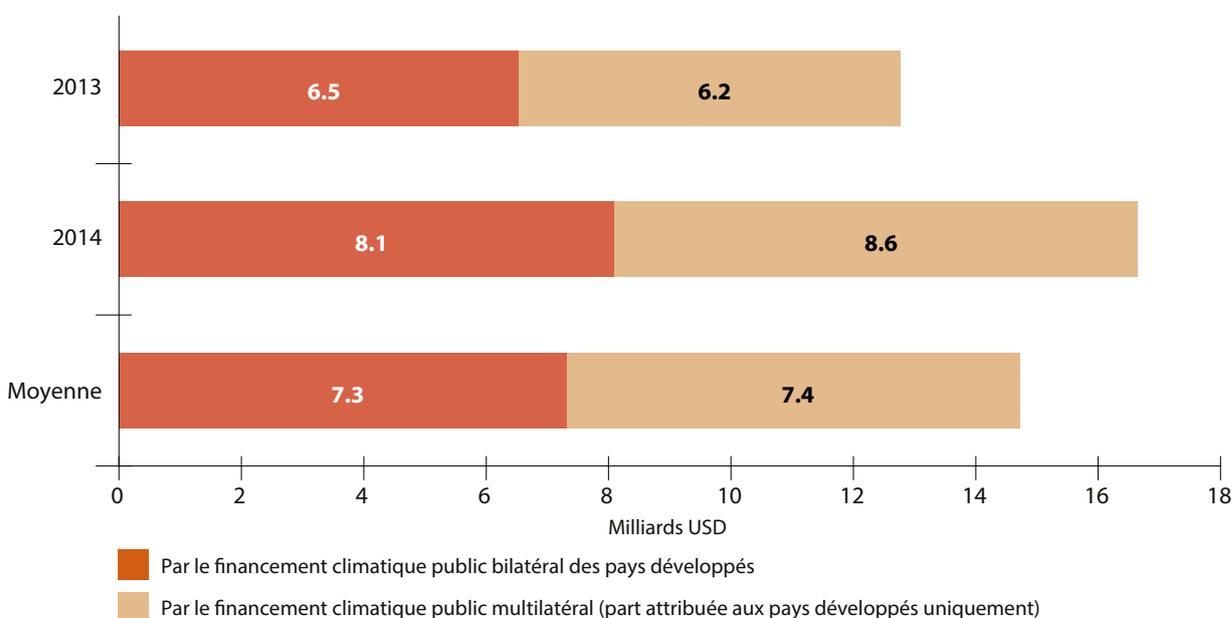
Spectre de la couverture des données				
Complète	Très étendue	Partielle	Très partielle	Données non disponibles

Note: \* Sont pris en compte sous cet intitulé les ressources propres et les ressources extérieures des BMD (ces dernières proviennent des activités des fonds fiduciaires gérés par les BMD pour le compte de fournisseurs bilatéraux, et des fonds destinés au financement climatique), ainsi que les projets financés par le FEM à travers des canaux autres que les BMD (les institutions des Nations unies notamment). Ce tableau indique l'étendue et la structure des données mises à disposition par les fournisseurs de données pour les besoins de ce rapport. Il ne rend pas compte de l'utilisation qui est faite de ces instruments par les divers types d'acteurs et d'organisations.

## L'équilibre adaptation-atténuation

Il est estimé que le financement climatique mobilisé au regard de l'objectif des 100 milliards USD annuels s'est élevé à 57.0 milliards USD pour la période 2013-2014. Sur ce total, **77 % ont été dédiés à l'atténuation du changement climatique, 16 % dédiés à l'adaptation au changement climatique, et 7 % à des activités visant à la fois l'adaptation et l'atténuation**. Lorsqu'ils sont bien conçus, les programmes ciblant simultanément l'adaptation et l'atténuation montrent que de multiples avantages connexes peuvent résulter de l'intégration conjointe de ces deux objectifs dans les activités.

Graphique 9: Estimation du financement privé mobilisé par les pays développés à travers les canaux bilatéraux et multilatéraux (milliards USD)



Sources : Analyse de l'OCDE fondée sur des données au niveau des activités ou des estimations fournies par les pays et leurs organismes et institutions bilatéraux de financement du développement, les BMD et les fonds climatiques pour les besoins de ce rapport, ou sur des données provenant de collectes réalisées par le CAD de l'OCDE (voir l'Annexe E pour plus de précisions).

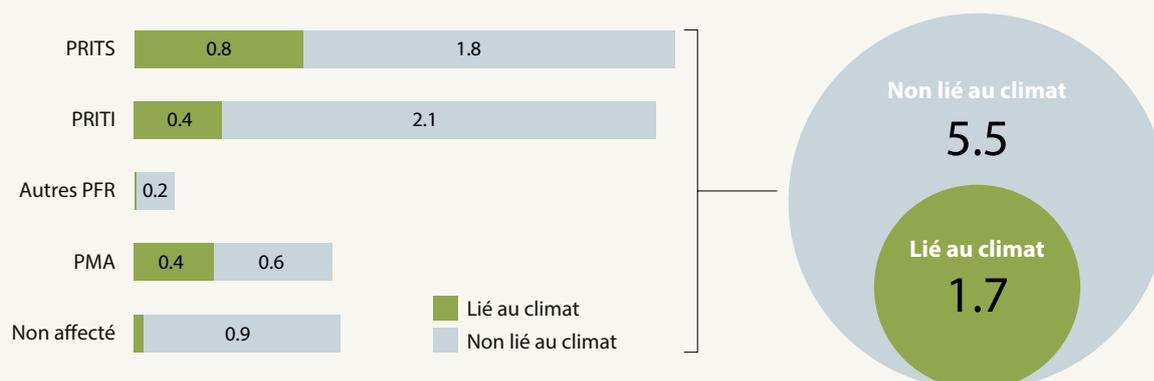
Note : Ces chiffres se rapportent au financement privé toutes origines géographiques confondues. Les montants relatifs au cofinancement privé ont été, dans toute la mesure permise par les données actuellement disponibles, attribués à chaque organisation au niveau des activités par l'OCDE ou par l'entité déclarante. Dans ce contexte, la participation de cofinanceurs publics, de pays développés ou en développement, a été prise en compte.

#### Encadré 4 : Les possibilités qu'offre l'utilisation de garanties publiques pour le développement de mobiliser des fonds privés pour le climat : résultats des enquêtes récemment effectuées par le CAD de l'OCDE

Depuis 2013, le CAD travaille sur la mesure des montants mobilisés auprès du secteur privé par des interventions du secteur public au titre du financement du développement, y compris pour des activités liées au climat. À partir de différentes enquêtes, des méthodes propres à chaque type d'instrument ont été élaborées et des données ont été recueillies pour trois instruments de financement public, dont les garanties (les deux autres étant les prêts consortiaux et les parts dans des organismes de placement collectif). La dernière enquête en date, lancée en avril 2015, a porté sur 72 institutions de financement du développement, dont 51 institutions bilatérales (IFD, banques de développement et organismes d'aide) et 21 organisations multilatérales. L'analyse des données issues de cette enquête montre l'effet de levier que peuvent exercer les mécanismes de garantie utilisés à

des fins de développement, notamment pour des activités concernant le climat. En 2013-2014, les garanties accordées à des fins de développement ont mobilisé en moyenne 7.2 milliards USD par an auprès du secteur privé, dont 24 % (soit 1.7 milliard USD) ont été classés dans la catégorie des garanties liées au climat. Les garanties ont principalement ciblé les pays à revenu intermédiaire et mobilisé des fonds privés dans ces pays. Les montants mobilisés semblent certes modestes au regard de l'ensemble du financement du développement et du financement climatique, mais les données laissent apparaître une tendance à la hausse, y compris pour les garanties liées au climat (qui sont passées de 0.2 milliard en 2009 à 1.7 milliard en 2014), ce qui témoigne d'un recours croissant à ce mécanisme par les fournisseurs de financement du développement.

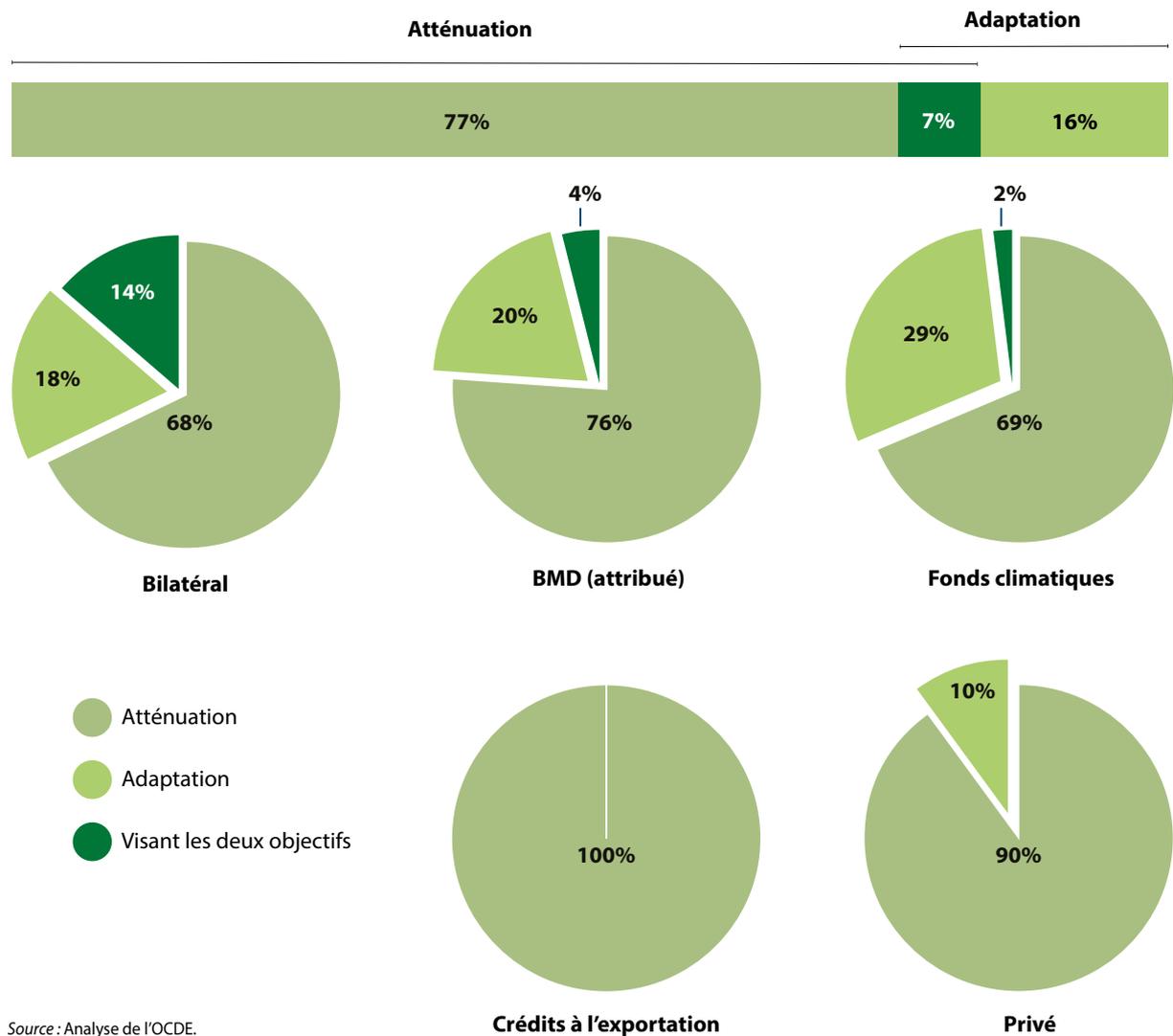
**Montants mobilisés auprès du secteur privé au moyen de garanties pour le développement, notamment pour le climat – montant total et montant par groupe de revenu des pays destinataires (milliards USD, moyenne annuelle, 2013-2014)**



Sources : Enquêtes 2013 et 2015 du CAD de l'OCDE sur les montants de fonds privés mobilisés. Note: Les montants déclarés par les organisations multilatérales n'ont pas été réattribués aux pays développés comme c'est le cas ailleurs dans ce rapport. Les projets liés au climat ont été répertoriés à l'aide soit des marqueurs de Rio du CAD soit de l'approche définie par les BMD. Pour les institutions qui n'ont pas été en mesure de communiquer les données correspondantes, l'ensemble de leurs projets touchant aux énergies renouvelables ont été considérés comme liés au climat.

La part du financement climatique ciblant des objectifs d'adaptation au changement climatique est plus élevée pour les sources de financement publiques que pour les sources privées (voir graphique 10). Cela reflète le fait que plus de 90 % du financement climatique privé mobilisé et du financement associé aux crédits à l'exportation qu'il est actuellement possible de recenser de façon suivie, ciblent des activités liées à l'atténuation. Ce constat n'est pas surprenant mais il tient en partie aux difficultés que pose le suivi du financement relatif à l'adaptation. Les activités renforçant la résilience face au changement climatique sont rarement menées isolément ; la plupart sont intégrées dans des interventions générales en faveur du développement et les activités des entreprises, par exemple dans le secteur de l'agriculture ou de l'eau. Par conséquent, les investissements en faveur de la résilience face au changement climatique sont difficiles à classer comme tels et donc rarement notifiés au titre du financement de l'adaptation. L'équilibre entre atténuation et adaptation varie également en fonction des types de bailleurs de fonds, mais non de façon importante (les efforts en faveur de l'atténuation représentent toujours 65 % à 75 % des portefeuilles d'activités).

Graphique 10 : **Financement mobilisé pour le climat en 2013-2014**, ventilation thématique



**Encadré 5 : Le Fonds vert pour le climat et les importants engagements de financement qui ont été pris en 2014**

Le Fonds vert pour le climat (FVC), opérationnel depuis 2014, est un nouvel élément important de l'architecture du financement climatique. L'un des principaux rouages du mécanisme financier de la CCNUCC, il a pour objectif de soutenir un changement de paradigme en faveur de trajectoires de développement sobres en carbone et résilientes face au changement climatique, en aidant les pays en développement à limiter ou réduire leurs émissions de gaz à effet de serre et à s'adapter de façon appropriée aux conséquences du changement climatique. Le FVC acheminera de nouvelles ressources financières et en orientera l'utilisation de façon à mobiliser des fonds publics et privés pour le climat aux niveaux national et international.

En 2014, les pays développés et en développement ont promis de contribuer à hauteur de plus de 10 milliards USD à la capitalisation initiale du FVC, qui deviendra de ce fait le plus important fonds public pour le climat ayant jamais existé. Ces promesses n'ont pas encore donné lieu aux versements correspondants, de sorte qu'il n'y a pas d'engagements de sorties de fonds de la part du FVC pour 2013-2014. Ce dernier n'est donc pas pris en compte dans le chiffrage du financement climatique pour 2013-2014.

Le Fonds vert pour le climat s'attachera à assurer à terme une répartition équilibrée de son financement entre adaptation et atténuation, en affectant 50 % des fonds, en équivalent-don, à l'adaptation, dont la moitié cibleront les pays en développement les plus vulnérables face aux effets néfastes du changement climatique.

# Part III. Méthodologies relatives au suivi du financement climatique



- Au cours des deux dernières années, une forte dynamique a été impulsée qui a permis des progrès non négligeables dans le suivi des apports au titre du financement climatique et des apports au titre du financement du développement lié au climat.
- En janvier 2014, les pays développés Parties à la CCNUCC ont remis leurs premiers rapports biennaux couvrant les années 2011-2012 et élaborés en appliquant pour la première fois un cadre commun de présentation. Si les directives actuelles pour l'établissement de ces rapports permettent des modalités de notification diverses, comme on a pu le constater, ceux-ci constituent néanmoins un point de départ et une référence essentiels pour de futures améliorations.
- D'importants progrès ont été et continuent d'être réalisés dans la mise au point d'une définition commune du financement climatique. Les BMD et l'International Development Finance Club (IDFC) ont établi des principes communs pour le suivi du financement destiné à l'adaptation au changement climatique et à l'atténuation de ce dernier, et le CAD de l'OCDE s'emploie à affiner les définitions relatives aux marqueurs de Rio de façon à prendre en compte ces principes.
- Le CAD de l'OCDE, en collaboration avec les BMD et d'autres organisations internationales, dresse depuis 2014 un tableau intégré du financement public bilatéral et multilatéral du développement, dans lequel il fournit une couverture presque complète du financement public du développement lié au climat, en veillant à la cohérence de la comptabilisation et en évitant le double comptage.
- Pour avancer dans l'élaboration d'une vue d'ensemble du financement climatique, CPI produit chaque année depuis 2011 un panorama du financement climatique au niveau mondial, en travaillant en étroite collaboration avec les principaux acteurs de la mesure et du suivi du financement climatique.
- Ces dernières années, plusieurs initiatives concernant le suivi du financement climatique privé ont vu le jour, notamment le Réseau de recherche collaborative hébergé par l'OCDE et les activités consacrées au sujet par le CAD de l'OCDE, les BMD et les IFD. Elles devraient permettre d'assurer à terme une collecte des données plus systématique et plus cohérente.

Cette section expose les approches méthodologiques sur lesquelles reposent les estimations présentées dans ce rapport. Elle donne en même temps un aperçu des derniers progrès accomplis dans le domaine du suivi du financement climatique, s'agissant notamment de la notification à la CCNUCC, mais aussi des avancées réalisées par le CAD de l'OCDE et les BMD sur le plan de la mesure et du suivi de l'ensemble des apports de fonds liés au climat, qui offrent une assise pour l'établissement des rapports à la CCNUCC.



# Notification du financement climatique par les pays développés Parties à la CCNUCC

La notification du financement climatique dans le contexte de la CCNUCC a sensiblement progressé ces dernières années, en particulier pour les Parties visées à l'Annexe II de la Convention. Remis pour la première fois en janvier 2014, les rapports biennaux ont permis d'améliorer sensiblement l'information sur le sujet par comparaison avec les communications nationales s'agissant de son étendue, de sa transparence et de sa fréquence (les rapports bisannuels sont soumis tous les deux ans, et les communications nationales tous les quatre ans).

Les directives en vigueur pour l'établissement des rapports biennaux<sup>16</sup> et le « modèle de tableau commun » élaborés en 2012<sup>17</sup> ne contiennent pas de définitions ou méthodologies convenues au niveau international pour la présentation des informations financières de base, ni pour la notion de financement « axé sur le climat ». C'est aux Parties d'en donner la définition dans leurs rapports et d'y décrire leur méthode de suivi du soutien financier, ce qui ne contribue pas à la cohérence entre ces documents. L'examen des premiers rapports biennaux, qui couvraient la période 2011-2012, a montré que les directives laissaient la porte ouverte à l'interprétation et à l'application de modalités de notification différentes (Ockenden et Gaveau, à paraître), et que la notification des contributions apportées au titre du climat par les Parties visées à l'Annexe II n'était pas toujours totalement transparente ni complète (CCNUCC CPF, 2014, Ellis et Moarif, 2015 à paraître).

Dans son rapport intitulé *2014 Biennial Assessment and Overview of Climate Finance Flows*, le CPF de la CCNUCC examine les systèmes de mesure et de notification actuellement en place pour assurer le suivi d'un large éventail d'apports au titre du financement climatique et du financement lié au climat. **Le CPF formule une série de recommandations visant à améliorer la mesure, la notification et la vérification du financement concernant le climat, qui restent très importantes et d'une grande actualité.**

## Notification du financement climatique public acheminé par le canal bilatéral

Pour les besoins du présent rapport, les chiffres relatifs au financement climatique bilatéral ont été obtenus au moyen d'une enquête sur les montants que les pays développés fournisseurs de financement climatique prévoient de notifier à la CCNUCC en janvier 2016 (voir l'annexe C pour plus de précisions sur les approches suivies par les différents membres pour l'établissement de leurs rapports). Cette enquête a exigé la notification accélérée des données requises, qui sont de ce fait provisoires.

Les principales sources du financement climatique public bilatéral sont l'aide publique au développement (APD) bilatérale et les autres apports du secteur public (AASP). Reprenant les normes et le système statistiques internationaux définis par le CAD de l'OCDE pour la notification du financement du développement, les informations sur le financement climatique public que les Parties communiquent à la CCNUCC sont souvent fondées sur les définitions et classifications de base que celui-ci a adoptées pour la collecte des données financières (par exemple, engagements/décaissements/taux de change).

Cependant, de multiples pratiques s'observent en matière de notification car, de par leur nature, les formulaires à remplir pour l'établissement des rapports destinés à la CCNUCC laissent place à l'interprétation. Par exemple, la notification peut se faire à différents niveaux d'agrégation ou à différents points de mesure, comme au stade de l'engagement ou celui de la mise à disposition ou du décaissement des fonds (CCNUCC CPF, 2014). Pour les pays dont les portefeuilles se composent essentiellement de dons, la différence entre les engagements et les versements est faible et ne modifie pas sensiblement l'agrégat, tandis que pour les pays ayant d'importants prêts pluriannuels, des différences et des fluctuations non négligeables peuvent être constatées entre les données annuelles relatives aux engagements et celles qui concernent les décaissements.

Pour l'établissement de leurs rapports à la CCNUCC, la majorité des membres du CAD de l'OCDE s'appuient sur leur notification annuelle type au CAD concernant le financement du développement lié au climat, qu'ils déterminent en appliquant les définitions relatives aux marqueurs de Rio et les critères d'éligibilité correspondants (voir l'encadré 7). Les marqueurs de Rio ont été initialement conçus pour suivre l'intégration de la problématique du changement climatique dans la coopération pour le développement, et non pour permettre une quantification du financement

16. CCNUCC, Décision 2/CP.17, Durban, 2011, <http://unfccc.int/resource/docs/2011/cop17/eng/09a01.pdf>

17. CCNUCC, Décision 19/CP.18, Doha, 2012, <http://unfccc.int/resource/docs/2012/cop18/eng/08a03.pdf>

### Encadré 6 : Le cadre de mesure et le système statistique de suivi du financement du développement établis par le CAD

- Le Système de notification des pays créanciers (SNPC) du CAD fournit des informations transparentes, au niveau des activités, sur le financement du développement, en intégrant les données relatives à divers canaux d'acheminement, bilatéraux et multilatéraux, de manière à rendre compte à la fois de l'effort des fournisseurs et des apports de ressources aux destinataires, tout en évitant le double comptage. C'est une illustration de la démarche qu'il est possible de suivre pour pouvoir appréhender le financement du développement en le situant aussi bien dans l'optique des pays développés que dans celle des pays en développement, démarche importante pour l'établissement des rapports destinés à la CCNUCC, qui doivent faire état des fonds apportés et des fonds reçus au titre du climat.
- Les définitions et classifications présentées dans les Directives du CAD de l'OCDE pour l'établissement des rapports statistiques (OCDE, 2013) permettent d'assurer la collecte de données cohérentes, comparables et transparentes. Par exemple, elles énoncent les règles et critères à appliquer pour la notification des engagements, des décaissements, des instruments financiers, des taux de change, des codes-secteur et des points de mesure (voir le Glossaire pour la définition des principaux termes).
- La modernisation des statistiques du CAD sur le financement du développement – notamment la modernisation de la mesure de l'APD et la mise au point de la mesure plus étendue que constitue le Soutien public total au développement durable – concernera également le financement du développement lié au climat. Le cadre modernisé offrira une structure pour la classification, la mesure et le suivi du financement climatique et couvrira tout un éventail de sources et canaux internationaux de financement public (concessionnel et non concessionnel, bilatéral et multilatéral), y compris le financement privé mobilisé par ce dernier.

### Encadré 7 : Définitions et critères d'éligibilité relatifs aux marqueurs de Rio concernant le changement climatique

Depuis 1998, le CAD assure le suivi du financement du développement ciblant les objectifs des Conventions de Rio au moyen de son Système de notification des pays créanciers (SNPC), qui comporte à cet effet des marqueurs dits « de Rio ». Ces derniers permettent d'indiquer dans quelle mesure une activité est orientée vers les objectifs de la politique d'aide des donateurs, de sorte que toute activité de coopération pour le développement notifiée au SNPC doit avoir fait l'objet d'un examen visant à déterminer si les Conventions en constituent l'« objectif principal » ou un « objectif significatif », ou si elles n'en constituent pas un objectif. Les activités classées comme ayant le climat pour « objectif principal » n'auraient pas été financées en l'absence de cet objectif ; les activités affectées de la valeur « objectif significatif » visent d'autres objectifs, à caractère primordial, mais ont été définies ou adaptées de manière à contribuer à résoudre les problèmes posés par le changement climatique.

**Définition de l'atténuation du changement climatique :** Une activité doit être classée comme orientée vers l'atténuation du changement climatique (valeur Principale ou Significative) si : elle contribue à l'objectif de stabilisation des concentrations de gaz à effet de serre (GES) dans l'atmosphère à un niveau qui empêche toute perturbation anthropique dangereuse du système climatique en favorisant les efforts de réduction ou de limitation des émissions de GES ou d'amélioration de la séquestration des GES.

**Définition de l'adaptation au changement climatique :** Une activité doit être classée comme orientée vers l'adaptation au changement climatique (valeur Principale ou Significative) si : elle

visent à réduire la vulnérabilité des systèmes humains ou naturels à l'impact du changement climatique et aux risques liés au climat en préservant ou en accroissant la capacité d'adaptation et la résilience. Cette définition couvre diverses activités englobant la production d'informations et de savoirs, le renforcement des capacités, ainsi que la planification et la mise en œuvre de mesures d'adaptation au changement climatique.

Outre ces définitions, des critères d'éligibilité sont appliqués pour guider l'examen des projets au regard des marqueurs de Rio. De nombreux pays et organisations ont élaboré des instructions complémentaires pour accompagner l'application des marqueurs de Rio, et certains se sont aussi appuyés sur ces définitions pour mettre au point leur propre approche (cas de CPI, de l'IDFC et du groupe conjoint des BMD).

Le CAD de l'OCDE entend continuer à améliorer la méthodologie et le système des marqueurs de Rio, et il collabore étroitement avec la communauté internationale pour « affiner » les définitions, les critères d'éligibilité et les instructions y afférentes, afin d'en faciliter l'application et d'accroître la qualité des données qui en seront issues. Les Directives pour l'établissement des rapports statistiques doivent être révisées dans ce sens en 2015/16. L'OCDE et ses membres coopèrent avec un large éventail de parties prenantes, notamment les organisations internationales concernées, de façon à faire avancer ces travaux, afin d'aider la communauté internationale à améliorer les modalités de notification communes.

Source : OECD 2011, OECD 2013a.

climatique. Par conséquent, lorsque les membres rendent compte du financement climatique à la CCNUCC, ils peuvent ne notifier qu'une certaine part du financement du développement lié au climat. Le volume du financement associé aux marqueurs de Rio est souvent ajusté à la baisse au moyen de « coefficients » qui diffèrent d'un membre du CAD à l'autre. Cet ajustement sert en particulier à distinguer le financement classé comme ayant le changement climatique comme objectif significatif, ce qui sous-entend que les activités considérées ont d'autres objectifs, d'importance primordiale, mais qu'elles ont été définies ou adaptées de manière à contribuer à répondre aux préoccupations suscitées par le changement climatique. Ces pourcentages varient de 0 à 100 % selon les membres (voir annexe C). Il n'existe pas de norme de notification commune et, à ce jour, la transparence des pratiques en la matière est limitée (même si le présent rapport apporte des éclaircissements à ce sujet).

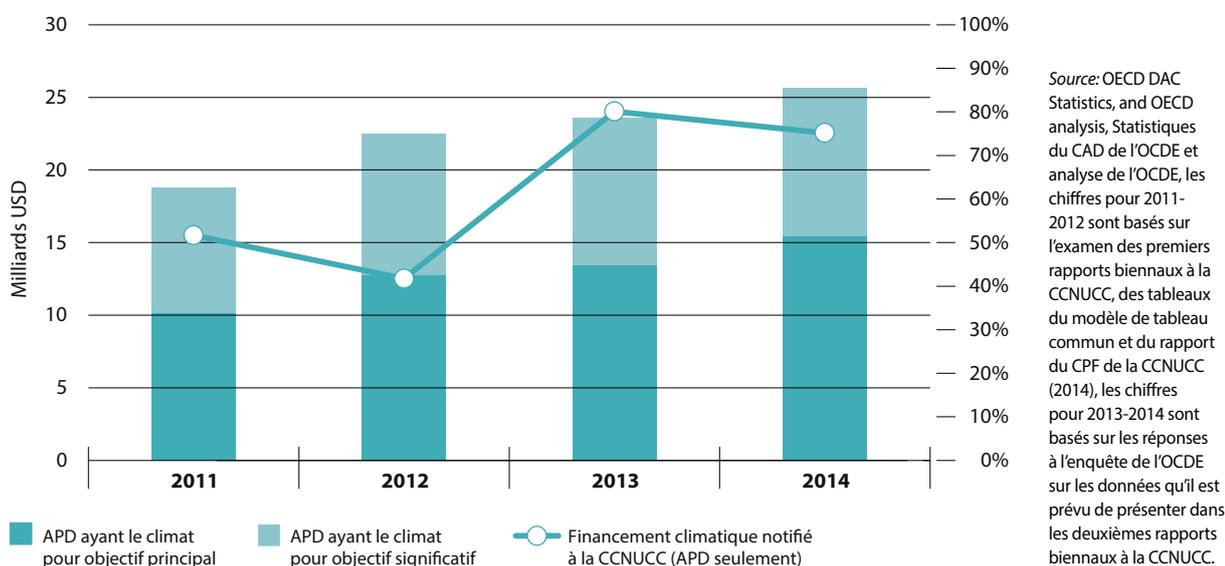
## La relation entre le financement climatique et le financement du développement lié au climat

**Les chiffres présentés dans la Partie II et les modalités de notification exposées ci-dessus concernent la notification du financement climatique par les Parties à la CCNUCC. Les données ainsi communiquées englobent l'APD en tant que source de financement climatique, mais elles ne couvrent pas l'intégralité de l'APD liée au climat. Dans cette sous-section, nous étudions la relation entre l'APD pour le financement climatique et le total de l'APD liée au climat.**

Le montant total des engagements des membres du CAD de l'OCDE au titre de l'aide publique au développement bilatérale liée au climat a progressé régulièrement au cours de la dernière décennie pour atteindre 24,6 milliards USD en moyenne en 2013-2014, soit 20 % du total de l'APD bilatérale (chiffres provisoires). Le montant de l'APD ayant l'adaptation au changement climatique et/ou l'atténuation de celui-ci comme objectif principal a été de 14,5 milliards USD (59 %) en 2013-2014, reflétant les projets qui ont le changement climatique pour objectif primordial et représentant ce que l'on peut considérer comme un « niveau plancher » de l'APD bilatérale liée au climat (illustré par la partie inférieure de la barre dans le graphique ci-dessous). En ce qui concerne les 41 % restants (10,2 milliards USD), ils visent les considérations relatives au changement climatique comme objectif significatif, ce qui correspond à la prise en compte d'objectifs climatiques dans les portefeuilles d'activités bilatérales de coopération pour le développement.

Il est difficile d'établir des comparaisons directes avec les chiffres de l'APD fournis au titre du financement climatique par les Parties à la CCNUCC, en raison de la diversité des systèmes de notification, de même que des bases de mesure utilisées, en particulier du fait que les informations sur le financement climatique communiquées par les Parties individuellement à la CCNUCC mêlent engagements et décaissements (voir annexe C). Des comparaisons grossières peuvent cependant être faites, et elles sont suffisamment instructives pour éclairer la relation entre le financement climatique et le financement du développement lié au climat. Le présent rapport montre que, selon les données préliminaires, le financement climatique bilatéral pour 2013-2014 se monte à 19,1 milliards USD par an et est inférieur au total de l'APD bilatérale liée au climat, dont il représente 78 % d'après les données communiquées au CAD pour la même période. Cela tient à ce que les données fournies par les Parties, même si elles sont souvent basées sur les statistiques du financement du développement lié au climat, ne sont pas directement comparables à ces statistiques (comme il a été expliqué dans la section précédente).

Graphique 11 : APD bilatérale pour le financement climatique vs engagements d'APD bilatérale liée au climat (milliards USD)



## Notification du financement climatique multilatéral

---

D'importants volumes d'aide pour le financement climatique sont acheminés par le système financier multilatéral. Toutefois, compte tenu de la nature même des contributions non préaffectées, il est souvent difficile pour les pays de rendre compte individuellement de ces apports à la CCNUCC, et notamment de déterminer quelle part de leurs contributions financières aux BMD et à d'autres organisations internationales est expressément consacrée au climat, et quelle part du financement mobilisé pour le climat est imputable à ces contributions. Il est également indispensable de résoudre les problèmes d'attribution aux pays développés et d'éviter le double comptage au niveau des diverses Parties et des apports bilatéraux et multilatéraux pour pouvoir dresser un tableau solide et exact des apports publics totaux au titre du financement climatique.

Les données multilatérales peuvent être analysées et mesurées selon deux points de mesure :

- **Les entrées de fonds dans les organisations multilatérales** : elles représentent l'effort des fournisseurs pour une année donnée et prennent en compte les contributions non préaffectées qui transitent par les organisations multilatérales. Les « contributions multilatérales imputées » reflètent les entrées de fonds liées au climat dans les organisations multilatérales au cours d'une année donnée, estimées en appliquant le pourcentage du portefeuille total d'une organisation internationale qui se rapporte au climat aux contributions apportées au budget central de cette organisation<sup>18</sup>.
- **Les sorties de fonds des organisations multilatérales** : elles rendent compte du total des fonds provenant des BMD et recouvrent ainsi le financement provenant des contributions des pays développés et des pays en développement, ainsi que les fonds mobilisés par les BMD par le biais de leurs ressources ordinaires en capital (notamment ceux qu'elles empruntent sur les marchés financiers internationaux). Diverses méthodes peuvent être appliquées pour attribuer aux pays développés les engagements de sorties de fonds des organisations multilatérales, et l'une d'elles est présentée dans la section ci-dessous.

## Informations communiquées individuellement par les Parties dans les rapports biennaux à la CCNUCC au titre des entrées de fonds dans les organisations multilatérales

---

Les informations communiquées individuellement par les Parties à la CCNUCC dans les rapports biennaux et les tableaux du modèle de tableau commun qui leur sont associés, différencient les contributions selon qu'elles sont acheminées par les fonds multilatéraux pour les changements climatiques, par les institutions financières multilatérales (notamment les banques régionales de développement) ou par les organismes spécialisés des Nations Unies, et doivent faire la distinction entre le « soutien de base/général » aux institutions multilatérales, qui ne peut être notifié comme axé sur le climat, et le soutien « axé sur le climat ».

Cependant, en raison de la marge d'interprétation que laissent les tableaux et directives existants, les modalités de notification appliquées pour l'établissement des premiers rapports biennaux et les apports multilatéraux qui y étaient couverts ont été très variables. L'ambiguïté des directives amène certains pays à notifier au titre du « soutien de base/général » leur contribution totale à tel ou tel fonds ou telle ou telle BMD, tandis que d'autres ne notifient que les apports axés sur le climat. De plus, les Parties ont adopté des approches différentes pour estimer la part du soutien de base/général qui est axée sur le climat. Du fait de ces disparités et du caractère restreint des données disponibles, les premiers rapports biennaux sont d'une utilité très limitée pour évaluer l'importance totale des contributions acheminées par les canaux multilatéraux, et il est impossible de dégager des interprétations cohérentes pour l'ensemble des pays et pour les rapports 2011-2012 et 2013-2014.

Un grand nombre de membres du CAD de l'OCDE ont clairement indiqué qu'à l'avenir, ils s'appuieraient sur les statistiques du CAD de l'OCDE concernant les contributions multilatérales imputées (entrées de fonds) pour notifier le financement multilatéral, étant donné les récentes améliorations apportées par le CAD à ces statistiques (voir OCDE-CAD, 2015). Cependant, celles-ci restent limitées aux principaux fonds climatiques, aux organisations spécialisées dans le climat et aux BMD. Notifier ainsi sur la base des entrées de fonds ne permet pas de rendre compte du financement public mobilisé par les BMD et attribué aux pays développés (voir section suivante). Le tableau ci-dessous présente le total des entrées de fonds multilatérales pour le climat telles qu'estimées dans les statistiques du CAD, selon une analyse de l'OCDE fondée sur les données communiquées par les banques multilatérales de développement (BMD) et d'autres organisations internationales (à savoir le Fonds pour l'adaptation, les FIC et le FEM) (voir l'encadré 8 et l'annexe D).

---

18. Pour de plus amples informations sur cette méthode d'estimation, voir la note technique sur le traitement des apports multilatéraux « climatiques » dans les statistiques du CAD (OCDE, 2015).

Graphique 12 : Entrées de fonds multilatérales pour le climat (milliards USD)

	2013	2014	2013-14 Moyenne
Total des entrées de fonds (contributions multilatérales imputées)	4.0	4.5	4.3
Entrées de fonds dans les principaux fonds climatiques multilatéraux	1.4	1.7	1.6
Entrées de fonds dans les BMD	2.5	2.7	2.6
Entrées de fonds dans d'autres organisations internationales travaillant sur le climat (GIEC, Protocole de Montréal, CCNUCC)	0.1	0.1	0.1

Source : Statistiques du CAD de l'OCDE (à la date de septembre 2015). Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme n'est pas nécessairement égale au total correspondant.

### Encadré 8 : Approche commune des BMD et Principes communs des BMD et de l'IDFC pour le suivi du financement climatique

Depuis 2012, le groupe conjoint des BMD publie des rapports sur le financement climatique établis suivant l'approche commune qu'il a définie pour le suivi du financement des efforts en faveur de l'atténuation et de l'adaptation. En ce qui concerne l'atténuation, celle-ci fait appel à des critères d'éligibilité fondés sur une liste positive d'activités, tandis que dans le cas de l'adaptation, elle repose sur l'évaluation de la finalité, du contexte et des activités et de leurs liens avec la vulnérabilité face au changement climatique. La méthode de mesure consiste notamment à déterminer la composante d'un projet qui se rapporte au climat, de sorte qu'en 2013, les BMD ont commencé à communiquer au CAD de l'OCDE des données sur le financement climatique au niveau des projets.

En mars 2015, un groupe de BMD<sup>19</sup> et l'International Development Finance Club<sup>20</sup> ont adopté, à titre volontaire, des « Principes

communs applicables au suivi du financement de l'atténuation du changement climatique » et établi une liste d'activités admissibles dans la catégorie « Financement de l'atténuation du changement climatique ». En juillet 2015, ils ont adopté les « Principes communs applicables au suivi du financement de l'adaptation au changement climatique », qui définissent le contexte du financement des mesures d'adaptation dans le cadre du développement et jettent les bases de la poursuite des travaux conjoints, notamment sur la question de la comparabilité de leurs modalités de notification, ainsi que sur les concepts et les lignes directrices à dégager de ces dernières.

Le groupe conjoint des BMD et l'IDFC procèdent aussi à l'élaboration de normes pour mesurer la mobilisation de fonds privés.

## Attribuer les sorties de fonds mobilisés par les BMD aux pays développés

Plusieurs méthodes peuvent être appliquées pour attribuer les sorties de fonds des organisations multilatérales aux pays développés et aux pays en développement. L'approche suivie pour les besoins du présent rapport est fondée sur la méthodologie mise au point par le Groupe de travail technique de 19 fournisseurs bilatéraux de financement climatique, qui reflète les principes dont ils ont convenus pour rendre compte du financement climatique mobilisé (Groupe de travail technique, 2015). Ces principes (voir encadré 9) ont pour objet d'imputer le financement climatique mobilisé par les organismes multilatéraux aux efforts des pays développés en tenant compte de leurs contributions au budget central de ces organismes, ainsi que de leur part dans le capital versé et dans le capital appelable des BMD.

Comme il est indiqué dans l'encadré 2, les BMD opèrent généralement selon deux modes, à savoir les guichets concessionnels et les guichets non concessionnels, en fonction de leur structure de financement. La méthodologie suivie pour l'attribution du financement reflète ces différences.

### Encadré 9 : Principes pour l'attribution du financement multilatéral

Le financement climatique mobilisé par les entités multilatérales ayant une structure actionnariale complexe, comme les BMD, doit être attribué aux différents actionnaires selon une méthodologie respectant un ensemble de principes :

- La méthodologie doit être transparente et aussi simple que possible.
- Seuls les montants pouvant être raisonnablement attribués aux pays développés doivent être comptabilisés.

- Les contributions des pays développés à la capacité de mobilisation de ressources des BMD et des organisations multilatérales doivent être prises en compte, notamment les contributions aux guichets concessionnels et les contributions affectées aux guichets non concessionnels sous la forme de capital versé et de capital appelable.
- La méthode doit être dynamique ; elle doit être relativement facile à adapter à l'évolution de la situation s'il y a lieu.

Source: Groupe de travail technique (2015).

19. Banque africaine de développement (BAfD), Banque asiatique de développement (BAsD), Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD), Banque européenne d'investissement (BEI), Banque interaméricaine de développement (BID) et Groupe de la Banque mondiale (GBM) – Société financière internationale et Banque mondiale.

20. Groupement de 22 banques publiques de développement nationales, régionales et internationales.

## Financement concessionnel

---

Les ressources dont les BMD disposent pour leurs guichets concessionnels proviennent des contributions apportées par les pays durant le processus de reconstitution, ainsi que des bénéfices non redistribués (remboursements de prêts et autres instruments, transferts de la part d'organisations apparentées et intérêts sur les investissements). La méthodologie proposée par le Groupe de travail technique (Groupe de travail technique, 2015) pour attribuer les apports concessionnels consiste à décomposer ces ressources de façon à les répartir entre celles qui proviennent de nouvelles contributions et celles qui se rapportent aux bénéfices non distribués. Ces deux types de ressources sont ensuite multipliés respectivement par la part des contributions des pays développés dans le cycle de reconstitution le plus récent (pour les nouvelles contributions), et par la part des contributions des pays développés dans les cycles de reconstitution antérieurs (c'est-à-dire, tous les cycles de reconstitution excepté le dernier). Puis les deux termes sont additionnés et la fraction ainsi obtenue est alors utilisée pour calculer la part des pays développés dans le total du financement climatique provenant du guichet concessionnel ou de l'entité concernée pour l'année considérée en procédant à une simple multiplication. Sur la base de l'analyse de l'OCDE, la part moyenne pondérée des pays développés dans le total des sorties de fonds des BMD provenant des guichets concessionnels est estimée à 95 %. Des précisions sont fournies dans l'annexe technique F par le Groupe de travail technique (Groupe de travail technique, 2015)<sup>21</sup>.

## Financement non concessionnel

---

Les conditions auxquelles les BMD peuvent emprunter sont influencées par leur notation de crédit, laquelle dépend de leur solidité financière propre, de leur capital versé et de leur capital appelable, entre autres facteurs. Le capital appelable a une influence positive variable sur la notation d'une BMD et la garantie qu'il assure est liée à la notation de crédit souverain des pays qui l'apportent. Aux fins du présent rapport, on suppose que seul le capital appelable provenant de pays bien notés (notation égale ou supérieure à A) permet de renforcer la solidité financière propre d'une BMD.

La méthodologie du Groupe de travail technique prend en compte le capital versé à la BMD et son capital appelable dès lors que la notation de crédit souverain du pays qui fournit ce dernier est supérieure à un certain seuil. La part des apports attribuables aux pays développés est donc déterminée en additionnant le montant du capital versé et le montant de la fraction éligible du capital appelable. On commence par effectuer cette addition pour les pays développés qui sont actionnaires de cette BMD, puis pour tous les actionnaires. Le ratio des deux chiffres obtenus donne une estimation de la part du financement non concessionnel de la BMD que l'on peut raisonnablement imputer aux pays développés. Il va de soi que le résultat variera en fonction de la fraction du capital appelable prise en compte et du seuil fixé pour la notation de crédit. Pour les estimations présentées, on suppose que 10 % du capital appelable sont fournis par des pays ayant une notation de crédit souverain égale ou supérieure à A.<sup>22</sup> Sur la base de l'analyse de l'OCDE, la part moyenne pondérée des pays développés dans le total des sorties de fonds des BMD provenant des guichets non concessionnels est estimée à 78 %. Des précisions sont fournies dans l'annexe technique F par le Groupe de travail technique (Groupe de travail technique, 2015).

## Méthode d'estimation de la part des pays développés dans le financement provenant des BMD

---

Le tableau ci-dessous présente le total des engagements de sorties de fonds des organismes multilatéraux pour le climat telles que comptabilisées dans les statistiques du CAD<sup>23</sup> (avec des ajustements pour refléter l'exclusion du financement lié au charbon et l'inclusion des Parties non visées à l'Annexe I de la CCNUCC bénéficiaires, comme il est indiqué dans le cadre comptable présenté dans la Partie I). Ces statistiques sont le fruit de l'analyse réalisée par l'OCDE d'après les données fournies par les banques multilatérales de développement et par d'autres organisations internationales (à savoir le Fonds pour l'adaptation, les FIC, le FEM et le Nordic Development Fund). Ces données sont intégrées dans le système statistique du CAD de l'OCDE, qui permet de rapprocher des chiffres relatifs au financement bilatéral de ceux qui concernent le financement multilatéral de façon à éviter un double comptage (voir l'annexe D pour plus de précisions).

21. Cette méthodologie vise à prendre en considération l'évolution de la contribution relative des pays qui fournissent des fonds sur le long terme. Lorsque ce profil de financement fondé sur les contributions nationales relatives est stable dans le temps, le calcul devient nettement plus simple puisqu'il est alors basé seulement sur la part des pays développés dans les contributions cumulées dans le temps. Cela offre un point de repère d'autant plus utile que les données nécessaires pour effectuer le calcul plus complexe ne sont pas disponibles facilement et de façon transparente et cohérente auprès de sources publiques. Pour une plus grande transparence, nous présentons les résultats des deux approches dans une annexe technique supplémentaire.

22. La façon dont la part des pays développés varie avec la fraction du capital appelable retenue est complexe et dépend de la structure financière propre à chaque BMD. Cette part sera en général d'autant moindre que la fraction retenue sera faible. Prendre une fraction supérieure à 10 % aboutirait donc à des estimations plus élevées. Autrement dit, nous avons été relativement prudents dans le choix du pourcentage du capital appelable à prendre en compte. Généralement, la part des pays développés sera très sensible à la valeur exacte de la fraction si elle est faible, et inversement.

23. Pour de plus amples informations sur la méthode d'estimation, voir la note technique sur le traitement des apports multilatéraux « climatiques » dans les statistiques du CAD (OCDE, 2015).

Graphique 13 : **Sorties de fonds des organismes multilatéraux pour le climat, non attribuées et attribuées aux pays développés** (milliards USD)

	2013	2014	2013-14 Moyenne
Total des sorties de fonds (non attribuées)	17.7	23.8	20.7
Sorties de fonds des principaux fonds climatiques multilatéraux	2.2	2.0	2.1
Sorties de fonds de 6 grandes BMD	15.6	21.8	18.7
	2013	2014	2013-14 Moyenne
Total des sorties de fonds (attribuées)	15.2	20.0	17.6
Sorties de fonds des principaux fonds climatiques multilatéraux, attribuées	2.2	2.0	2.1
Sorties de fonds de 6 grandes BMD, attribuées	13.0	18.0	15.5
Part du total des sorties de fonds attribuées dans le total des sorties de fonds (non attribuées)	86%	84%	85%

Source : Statistiques du CAD de l'OCDE (à la date de septembre 2015), analyse réalisée par l'OCDE pour exclure le financement lié au charbon, inclure les Parties non visées à l'Annexe I de la CCNUCC bénéficiaires, et prendre en compte l'application de la méthode d'attribution des BMD (voir l'annexe F pour plus de précisions).

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme n'est pas nécessairement égale au total correspondant.

## Notification des crédits à l'exportation bénéficiant d'un soutien public

Pour les besoins de ce rapport, les données ont été extraites de la base de données de l'OCDE sur les opérations de crédit à l'exportation, qui permet d'assurer le suivi des crédits à l'exportation bénéficiant d'un soutien public en conformité avec les dispositions de l'Arrangement (autrement dit, elle ne comprend pas les crédits à l'exportation provenant de sources publiques qui n'ont pas été octroyés dans le respect de ces dispositions). Les chiffres issus de la base de données de l'OCDE reflètent la valeur de tout crédit assuré, garanti ou directement octroyé qui a été accordé en 2013 et 2014. Ils ne rendent pas compte du coût total des projets, ni du montant des fonds privés éventuellement mobilisés au-delà de la valeur garantie proprement dite. Il existe un risque de double comptage dans le cas des activités qui bénéficient à la fois d'un crédit à l'exportation et d'un soutien public au titre du financement climatique. La question de ces chevauchements n'a pas été examinée ici, et ce traitement des crédits à l'exportation et des garanties constitue un domaine de réflexion pour l'avenir.

Le Secrétariat de l'OCDE a étudié s'il était faisable de présenter des agrégats sur les secteurs importants pour le climat en s'appuyant sur cette base de données, et constaté qu'il était seulement possible de présenter des données concernant la production d'énergies renouvelables dans les pays en développement (car c'est un secteur qui peut indiscutablement être considéré comme importants pour le climat). Hormis ce secteur, il est actuellement impossible de déterminer ce qui est lié au climat, car cette base de données ne comporte pas de marqueur ni de définition se rapportant au climat. Il est certes nécessaire d'améliorer encore la méthodologie relative aux données sur les crédits à l'exportation liés au climat et la couverture de celles-ci, mais il y a lieu de souligner que le rôle que les crédits publics à l'exportation peuvent jouer dans l'ensemble du financement climatique est très probablement limité. Le volume annuel moyen des crédits publics à l'exportation accordés à des pays à faible revenu et à des pays à revenu intermédiaire dans des secteurs qui pourraient être considérés comme importants pour la lutte contre le changement climatique<sup>24</sup> n'a été que d'environ 12 milliards USD en 2013 et en 2014 (hors secteur des énergies renouvelables).

## Notification du financement climatique privé mobilisé

Divers acteurs de la sphère des spécialistes du climat et de celle du développement intensifient leurs efforts pour recueillir des données et définir des méthodes afin d'améliorer la mesure et la notification du financement climatique privé mobilisé par les interventions publiques. Ces initiatives incluent en particulier :

- l'élaboration, par un groupe de 19 fournisseurs bilatéraux de financement climatique, d'une compréhension commune du périmètre couvert par le financement climatique privé mobilisé (Groupe de travail technique, 2015) et d'une méthodologie commune pour mesurer et notifier les apports financiers au regard de l'objectif des 100 milliards USD annuels, à partir des travaux réalisés dans le cadre du Réseau de recherche collaborative sur le suivi du financement climatique provenant de sources privées, hébergé par l'OCDE<sup>25</sup> ;

24. Évaluation approximative effectuée à partir d'un sous-ensemble de données, hors secteurs considérés comme non importants pour l'atténuation/l'adaptation (par exemple, navires, aéronefs, centrales à combustible fossile), afin d'estimer la valeur totale du portefeuille d'activités présentant un intérêt sur le plan climatique, dont il n'est pas possible de déterminer la part pouvant être considérée comme liée au climat faute de disposer des informations requises.

25. <http://www.oecd.org/env/researchcollaborative>.

- les collaborations, travaux méthodologiques et la collecte de données entrepris par le groupe conjoint des BMD (International Finance Consulting, 2015) et par un groupe d'IFD bilatérales<sup>26</sup> (Stumhofer et al., 2015) pour mesurer le financement privé mobilisé par leurs interventions financières liées au climat ;
- les travaux statistiques du CAD de l'OCDE visant à mettre au point des méthodes fondées sur les instruments et à recueillir des données au niveau des activités sur les montants mobilisés auprès du secteur privé par les interventions publiques bilatérales et multilatérales au titre du financement du développement (OCDE-CAD, 2015)<sup>27</sup> ;
- plusieurs études pilotes, actuellement réalisées par certains pays fournisseurs de fonds pour le développement, sur les fonds privés qu'ils mobilisent au service de l'action climatique dans les pays en développement.

## Aperçu de la méthodologie employée pour les calculs effectués aux fins du présent rapport

Le Réseau de recherche collaborative sur le suivi du financement climatique provenant de sources privées a élaboré un cadre d'analyse en quatre étapes, qui comporte des points essentiels à trancher et énonce les options méthodologiques retenues pour ce faire, en vue d'estimer le financement climatique privé mobilisé par les interventions publiques (Jachnik, R., R. Caruso et A. Srivastava, 2015). Les décisions en question consistent, par exemple, à définir ce que l'on entend par financement public et financement privé, à délimiter le périmètre de la comptabilisation du financement privé, à évaluer le lien de causalité (entre interventions publiques et financement privé) et à choisir une méthode d'attribution (lorsque plusieurs acteurs publics interviennent). Le graphique 14 met en lumière trois points particulièrement importants.

Graphique 14 : Quelques options méthodologiques et leurs limites

Point à trancher	Option méthodologique utilisée	Commentaires et limites
Définition du financement public et du financement privé	Fondée sur le principe de la participation majoritaire de l'entité qui fournit les fonds	Ce principe est conforme aux statistiques du financement du développement (OCDE-CAD, 2013) et de l'investissement direct étranger (OCDE, 2009). Il a été appliqué dans toute la mesure permise par les données disponibles. Mais il est des cas qui peuvent constituer des zones grises pour la notification du financement climatique au titre de la CCNUCC, comme les fonds de capital-investissement mixtes public/privé, ou les entreprises publiques (par exemple, dans les secteurs de l'eau et de l'énergie) et banques publiques à titre purement commerciales. Les apports de fonds de ces acteurs doivent-ils être notifiés au titre du financement public ou (le cas échéant) du financement public ou privé mobilisé ? Davantage d'efforts s'imposent pour parvenir à un consensus sur ces questions, y compris pour les acteurs des pays en développement.
Évaluation de la relation de causalité entre les interventions publiques et le financement privé	Utilisation du cofinancement privé comme meilleur élément d'information disponible sur le financement privé mobilisé	Du fait des limites que présentent actuellement les données et les méthodes, le présent rapport utilise le cofinancement privé comme le meilleur élément d'information disponible sur le financement privé mobilisé, étant entendu que cette démarche présente des limites. Des travaux supplémentaires s'imposent pour prendre en compte l'effet du financement public consacré aux activités de démonstration liées aux projets, au renforcement des capacités et au soutien budgétaire, et l'effet des politiques publiques. Dans cette démarche, une attention particulière devra être portée sur le risque de double comptage lors de l'estimation des montants de fonds privés mobilisés par un tel éventail élargi d'interventions publiques.
Attribution du financement privé mobilisé	Attribution des fonds mobilisés aux différents acteurs publics concernés au prorata du volume des fonds apportés	Pour éviter un double comptage des éléments communs aux ensembles de données utilisés, le cofinancement privé a été attribué au niveau des activités au prorata du volume des fonds apportés par chaque acteur public. Dans cette approche, on a pris en compte le cofinancement apporté par tous les acteurs publics concernés, des pays développés comme des pays en développement. L'attribution au strict prorata du volume des fonds apportés était la seule option applicable à court terme, mais l'amélioration des méthodologies pourrait permettre de prendre en considération les caractéristiques propres aux différents instruments, comme leurs niveaux de risque et de concessionnalité respectifs.

Lorsque des données sur le cofinancement au niveau des activités étaient disponibles, il a été possible de les ajuster de manière à prendre en compte les trois points susmentionnés et, de façon plus générale, le cadre comptable présenté dans la Partie I. Cependant, il n'a pas toujours été possible de suivre une démarche méthodologique cohérente pour les nombreux ensembles de données utilisés et estimations élaborées. Cela tient à certaines caractéristiques inhérentes aux données elles-mêmes (par exemple, utilisation des marqueurs de Rio du CAD de l'OCDE ou de la liste positive des BMD recensant les activités d'atténuation, couverture par exercice budgétaire ou par année civile), mais aussi aux limites que celles-ci présentaient. Par exemple, l'identité des cofinanceurs privés est une information qui était presque toujours absente des séries de données utilisées. D'où l'impossibilité de vérifier, compte tenu des zones grises mentionnées dans le graphique 14, si les cofinanceurs avaient été classés

27. <http://www.oecd.org/dac/stats/mobilisation-effect-of-public-development-finance.htm>.

comme des entités publiques ou privées selon le principe de la participation majoritaire. Il n'était également pas possible de tenter de déterminer l'origine géographique du cofinancement privé, qui pouvait montrer dans quelle mesure le financement climatique public permet de mobiliser des capitaux de sources internationales tout en renforçant la capacité en matière d'investissement privé intérieur, par exemple au moyen de lignes de crédit.<sup>28</sup>

Le financement privé mobilisé par le financement climatique public bilatéral acheminé par les fonds et banques multilatéraux est pris en compte en majeure partie dans les ensembles de données des BMD sur le cofinancement, qui incluent les ressources publiques extérieures que celles-ci gèrent. Par conséquent, afin d'éviter un double comptage, les montants correspondants ont été exclus des estimations relatives au financement privé mobilisé par le financement bilatéral.

Bien qu'il n'en soit pas rendu compte ici puisque l'accent est mis sur le financement privé mobilisé par les pays développés, le rôle joué par le financement public fourni par les pays en développement (par exemple, les banques nationales de développement) a été pris en considération pour produire les estimations présentées dans ce rapport, par le biais de la méthode de l'attribution au prorata du volume des fonds apportés décrite plus haut.

## Problèmes de méthodologie et travaux futurs

Au-delà du problème de la disponibilité et de la couverture des données sur le cofinancement privé, que les efforts actuellement déployés par les pays, les institutions publiques de financement du développement et le CAD de l'OCDE contribueront à résoudre progressivement, il faut poursuivre les travaux méthodologiques en vue d'améliorer la mesure et la notification du financement mobilisé au niveau international. Des solutions autres que celles qui consistent à assimiler le cofinancement à du financement mobilisé ou à attribuer le financement mobilisé uniquement en fonction du volume des fonds apportés sont, et seront, étudiées plus avant. Cela inclut par exemple, de pouvoir prendre en considération le degré de concessionnalité, le risque couvert ou le rôle joué par chaque intervention publique et chaque acteur public.

Le CAD de l'OCDE a, par exemple, déjà mis au point des méthodologies et recueilli des données au moyen d'enquêtes pour mesurer le financement privé mobilisé par les garanties (voir encadré 6), les prêts consortiaux et les participations dans des fonds, en adoptant une démarche spécifique à chaque instrument quant aux hypothèses de causalité et aux règles d'attribution. Les étapes ultérieures consisteront à réaliser des travaux analogues pour le financement mezzanine, les prises de participation directes, les lignes de crédit et le financement concessionnel classique (en concertation avec les institutions de financement du développement), ainsi qu'à procéder plus systématiquement à la collecte de données et à la notification à partir de 2017. Les institutions de financement du développement elles-mêmes s'emploient également à améliorer la couverture des données et les méthodologies dans le cadre de travaux réalisés en commun sous l'égide de l'IDFC et du groupe conjoint des BMD.

### Encadré 10 : Les rapports de la CPI sur le paysage du financement climatique

Depuis quelques années, les rapports de CPI intitulés *Landscape of Climate Finance* jouent un rôle grandissant dans l'information des responsables de l'élaboration des politiques sur la situation en matière de financement climatique au niveau mondial. En 2014, pour la première fois, le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) s'est penché sur la question du financement climatique et de l'investissement pour le climat dans son cinquième rapport d'évaluation (Gupta et al. 2014), en s'appuyant largement sur l'analyse contenue dans le rapport *Landscape of Climate Finance 2013*. Ces rapports de CPI visent à rendre compte des informations les plus récentes sur les apports annuels mondiaux de fonds pour le climat à l'appui de la réduction des émissions et du renforcement de la résilience face au changement climatique, à partir de données empiriques recueillies auprès d'un large éventail de sources publiques et privées. Outre les données

issues de l'enquête réalisée auprès des IFD afin de recueillir des informations au niveau des projets sur leurs investissements, CPI associe données au niveau des projets et données globales provenant de diverses sources, en excluant certaines données financières de quelques sources précises et les transactions sur le marché secondaire, afin d'éviter un double comptage dans la mesure du possible. Depuis le début de 2011, ces rapports ont pour objectif principal de stimuler la réflexion et l'action quant aux prochaines étapes de la mise au point d'un système de suivi de grande portée et transparent qui, à terme, puisse aider les pays à apprendre dépenser leurs deniers à bon escient. À cet effet, CPI collabore étroitement avec les principaux acteurs de la sphère des spécialistes du climat et du développement, notamment l'OCDE, les BMD, l'IDFC, la CCNUCC, les donateurs et les pays, pour faciliter les progrès dans l'élaboration d'un tableau complet du financement climatique.

28. Pour attribuer une origine géographique au financement privé, on peut recourir à une pratique couramment employée pour les statistiques de l'IDE, qui consiste à appliquer le principe de la résidence tel que défini aux fins de la balance des paiements. Dans la pratique, la mise en œuvre de ce principe peut se révéler techniquement difficile, sans nécessairement produire de résultats significatifs, en raison du grand nombre d'intermédiaires du secteur financier, d'entités ad hoc ou de banques commerciales comptant plusieurs implantations géographiques (Caruso, R. et R. Jachnik, 2014). Il serait probablement plus facile d'attribuer une origine géographique au financement de moindre importance (par exemple, les investissements des petites entreprises ou des ménages).

# Partie IV. Enseignements et conclusions

Conformément aux recommandations formulées par le Comité permanent du financement (CPF) de la CCNUCC dans son rapport intitulé 2014 *Biennial Assessment and Overview of Climate Finance Flows*, les efforts visant à améliorer le suivi et la notification du financement climatique se sont intensifiés au sein de la communauté internationale, notamment de la part des Parties à la Convention, des membres de l'OCDE, des BMD et de l'IDFC, ainsi que dans le cadre de l'OCDE (CAD et Réseau de recherche collaborative hébergé par l'Organisation), de CPI et d'autres organismes.

Ces efforts ont été mis à profit pour l'établissement de ce rapport qui, grâce à la réalisation d'une collecte de données spéciale et d'envergure, rend compte de manière transparente de l'état des lieux du financement climatique au regard de l'engagement pris par les pays développés de mobiliser 100 milliards USD par an à l'horizon 2020 pour l'action climatique dans les pays en développement. Cet exercice n'a été possible que parce qu'un large éventail d'acteurs s'est employé activement à réunir les données nécessaires dans un délai très court.

**Il ressort principalement de ces travaux que des progrès non négligeables ont été réalisés vers l'objectif des 100 milliards USD.** Selon nos estimations, le montant global du financement public et privé mobilisé au titre du climat par les pays développés pour les pays en développement a été de 61.8 milliards USD en 2014, contre 52.2 milliards USD en 2013, soit une moyenne de 57.0 milliards USD par an sur les deux années de la période 2013-2014. Les apports financiers bilatéraux constituent la principale source de financement climatique pour cette période, et leur montant a été beaucoup plus élevé en 2013-2014 que celui qui a été notifié pour 2011-2012, en raison à la fois d'une augmentation des apports de fonds en termes réels et d'une extension du champ couvert par la notification.

**Les méthodes de mesure et de notification du financement climatique s'améliorent.** Ce rapport met à profit les avancées réalisées dans l'élaboration de définitions et de méthodes de comptabilisation communes pour le financement climatique grâce aux efforts d'un groupe de 19 fournisseurs bilatéraux de financement climatique, et aux initiatives des BMD, de l'IDFC et de l'OCDE. Il représente une contribution à ce processus parce qu'il a donné lieu à l'application d'un cadre comptable transparent aux données disponibles les plus récentes et qu'il présente des estimations préliminaires partielles sur le financement privé mobilisé pour le climat, lesquelles sont issues de données sur le cofinancement privé associé à des interventions financières publiques.

Les enseignements apportés par cet exercice peuvent être utiles pour éclairer les efforts à mener en vue d'accroître encore la transparence et l'étendue de la mesure, du suivi et de la notification du financement climatique. À cet égard, trois points particuliers revêtent une importance particulière :

- **Assurer la convergence vers des définitions, des méthodes et des modalités de notification communes et transparentes**, car elle favorisera la cohérence et la comparabilité des données. Il importe de continuer à mettre à profit les efforts déployés par l'ensemble de la sphère des organismes spécialisés dans le suivi du financement climatique pour harmoniser les méthodes de comptabilisation et normaliser la notification, ainsi que cerner encore plus précisément ce qu'est le financement climatique, et en particulier le financement climatique mobilisé. De plus, il est nécessaire de mieux comprendre comment prendre en compte les interventions publiques liées aux politiques, étant donné que les cadres d'action nationaux et, plus généralement, le contexte national, sont des déterminants essentiels de l'investissement. L'OCDE et CPI vont poursuivre leurs travaux dans ces domaines.
- **Renforcer la transparence et la responsabilité dans la notification du financement climatique.** Des progrès ont été faits par les pays et les organismes dans le renforcement de la transparence des apports qu'ils notifient actuellement au titre du financement climatique. Il est possible de tirer plus largement parti du potentiel de synergie avec les systèmes statistiques existants qui contiennent des données détaillées au niveau des projets, par pays et organisme fournisseur, ce qui permettrait d'améliorer encore la transparence et la responsabilité dans la notification du financement climatique. L'exploitation de ce potentiel de synergie pourrait aussi faciliter la tâche délicate que constitue le suivi des progrès de l'intégration du changement climatique dans la planification du développement, avec les répercussions que celle-ci peut avoir sur le financement climatique.
- **Progresser sur plusieurs fronts à la fois de manière coordonnée.** Pour améliorer encore le suivi et la notification du financement climatique, il faut que des avancées continues et cohérentes soient faites sur le plan de la transparence, de la comparabilité et du degré d'exhaustivité des données relatives au financement climatique dans l'ensemble des pays et des organisations concernées.

Des progrès sont réalisés sur le plan des données, des modalités de suivi et des méthodes nécessaires pour estimer, de manière transparente et exhaustive, les apports de ressources financières au regard de l'objectif consistant à mobiliser 100 milliards USD par an pour le climat. Il faudra inévitablement du temps et beaucoup d'efforts pour venir à bout des problèmes d'ordre méthodologique qui subsistent et parvenir à assurer de façon systématique et cohérente la collecte des données requises. L'OCDE et CPI demeurent résolues à améliorer la compréhension et la transparence du financement climatique, et à travailler dans ce sens avec la communauté internationale.

## Annexe A : « Pays développés » fournisseurs de financement climatique et couverture des sources bilatérales de financement climatique dans les estimations globales pour 2013-2014

### **Classification des « pays développés » fournisseurs de financement climatique (y compris d'autres apporteurs participants) :**

Ces pays comprennent les 24 Parties<sup>29</sup> visées à l'Annexe II de la CCNUCC, ainsi que quatre membres du CAD de l'OCDE qui ont volontairement demandé à prendre part à cet exercice, à savoir la Pologne, la République slovaque, la République tchèque et la Slovénie, collectivement dénommés ci-après « les pays développés ».

---

29. Les Parties visées à l'Annexe II de la CCNUCC sont les pays qui sont tenus d'apporter des ressources financières aux pays en développement afin de leur permettre de mener des activités de réduction des émissions au titre de la Convention, et de les aider à s'adapter aux effets néfastes du changement climatique, et qui ont l'obligation, en vertu de la Convention, de fournir des informations sur les ressources financières qu'ils ont apportées. Ces pays ne comprennent pas la Turquie qui a été retirée de la liste de l'Annexe II en 2001 à sa demande afin d'être considérée comme une économie en transition. La liste de l'Annexe II est plus courte que celle des membres du CAD de l'OCDE.

## Couverture des sources de financement utilisées par les « pays développés » :

	APD	AASP	Énergies renouvelables – données de la base OCDE	Notification individuelle (prévue dans le rapport à la CCNUCC)	Notification individuelle (prévue dans le rapport à la CCNUCC)	
Pays	Financement climatique public qui sera notifié dans le 2ème rapport biennal à la CCNUCC		Crédits à l'exportation		Financement climatique privé bilatéral	Comptabilisation du financement de projets liés au charbon <sup>30, 31</sup>
Allemagne	✓		✓		✓	✗
Australie	✓	✓				✗
Autriche	✓	✓	✓			✗
Belgique	✓	✓	✓		✓	✗
Canada	✓			✓	✓	✗
Danemark	✓		✓			✗
Espagne	✓	✓	✓		✓	✗
États-Unis	✓	✓		✓	✓	✗
Finlande	✓				✓	✗
France	✓	✓	✓		✓	✗
Grèce	✓					✗
Institutions de l'UE	✓					✗
Irlande	✓					✗
Islande	✓					✗
Italie	✓	✓	✓			✗
Japon	✓	✓		✓	✓	✓ (notifié séparément des chiffres globaux)
Luxembourg	✓	✓				✗
Norvège	✓				✓	✗
Nouvelle-Zélande	✓					✗
Pays-Bas	✓				✓	✗
Pologne	✓		✓			✗
Portugal	✓				✓	✗
République slovaque	✓					✗
République tchèque	✓		✓			✓ <sup>32</sup>
Royaume-Uni	✓				✓	✗
Slovénie	✓					✓ <sup>32</sup>
Suède	✓		✓		✓	✗
Suisse	✓		✓		✓	✗

30. Dans toute la mesure du possible, nous avons exclu de cette estimation globale tous les financements relatifs à des projets liés au charbon.

31. 1) Le Japon et l'Australie estiment que le financement de centrales à charbon à haute efficacité devrait aussi être considéré comme une forme de financement climatique. L'estimation globale présentée dans ce rapport ne comprend pas ce type de financement. 2) Les pays en développement, dont plusieurs gros émetteurs, ont classé le financement de centrales à charbon à haute efficacité parmi les mesures d'atténuation du changement climatique dans les contributions prévues déterminées au niveau national qu'elles ont remises à la CCNUCC.

32. Chiffres communiqués séparément et non inclus.

## Annexe B : Parties non visées à l'Annexe I de la CCNUCC<sup>33</sup> et pays admissibles au bénéfice de l'APD selon le CAD de l'OCDE recipients<sup>34</sup>

Pays et territoires figurant à la fois sur la liste des Parties non visées à l'Annexe I de la CCNUCC et sur la liste des bénéficiaires de l'APD établie par le CAD de l'OCDE		
Afghanistan	Guinée-Bissau	Pakistan
Afrique du Sud	Guinée équatoriale	Palaos
Albanie	Guyana	Panama
Algérie	Haïti	Papouasie-Nouvelle-Guinée
Angola	Honduras	Paraguay
Antigua-et-Barbuda	Îles Cook	Pérou
Argentine	Îles Marshall	Philippines
Arménie	Iles Salomon	Rép. démocratique du Congo
Azerbaïdjan	Inde	Rép. populaire démocratique de Corée
Bangladesh	Indonésie	Rép. arabe syrienne
Belize	Iran	Rép. centrafricaine
Bénin	Iraq	Rép. démocratique populaire lao
Bhoutan	Jamaïque	Rép. dominicaine
Bolivie	Jordanie	Rwanda
Bosnie-Herzégovine	Kazakhstan	Sainte-Lucie
Botswana	Kenya	Saint-Vincent-et-les-Grenadines
Bésil	Kirghizistan	Samoa
Burkina Faso	Kiribati	Sao Tomé-et-Principe
Burundi	Lesotho	Sénégal
Cabo Verde	Liban	Serbie
Cambodge	Libéria	Seychelles
Cameroun	Libye	Sierra Leone
Chili	Madagascar	Somalie
Chine (République populaire de)	Malaisie	Soudan
Colombie	Malawi	Soudan du Sud
Comores	Maldives	Sri Lanka
Congo	Mali	Suriname
Costa Rica	Maroc	Swaziland
Côte d'Ivoire	Maurice	Tadjikistan
Cuba	Mauritanie	Tanzanie
Djibouti	Mexique	Tanzanie
Dominique	Micronésie	Tchad
Égypte	Moldova	Thaïlande
El Salvador	Moldova	Timor-Leste
Équateur	Mongolie	Togo
Érythrée	Monténégro	Tonga
Éthiopie	Mozambique	Tunisie
Ex-République yougoslave de Macédoine	Myanmar	Turkménistan
Fidji	Namibie	Tuvalu
Gabon	Nauru	Uruguay
Gambie	Népal	Vanuatu
Géorgie	Nicaragua	Venezuela
Ghana	Nigéria	Viet Nam
Grenade	Niue	Yémen
Guatemala	Ouganda	Zambie
Guinée	Ouzbékistan	Zimbabwe

33. [http://unfccc.int/parties\\_and\\_observers/parties/non\\_annex\\_i/items/2833.php](http://unfccc.int/parties_and_observers/parties/non_annex_i/items/2833.php)34. <http://www.oecd.org/dac/stats/dacclist.htm>

Pays et territoires figurant uniquement sur la liste des Parties non visées à l'Annexe I de la CCNUCC		
Andorre	Koweït	Saint-Marin
Bahamas	Oman	Arabie saoudite
Bahreïn	Cisjordanie et bande de Gaza	Singapour
Barbade	Qatar	Trinité-et-Tobago
Brunei Darussalam	Rép. populaire démocratique de Corée	United Arab Emirates
Israël	Saint-Kitts-et-Nevis	
Pays et territoires figurant uniquement sur la liste des bénéficiaires de l'APD établie par le CAD de l'OCDE		
Bélarus	Sainte-Hélène	Ukraine
Kosovo	Tokélaou	Wallis-et-Futuna
Montserrat	Turquie	Cisjordanie et bande de Gaza

## Annexe C : Couverture et modalités de la notification du financement climatique public bilatéral (2013-14)

	APD	AASP	Engagement	Versement (effectif)	Année civile	Exercice budgétaire	Marqueurs de Rio du CAD de l'OCDE	Méthode de suivi du financement de l'adaptation en trois étapes des BMD	Liste positive des activités d'atténuation des BMD / Principes	Pays admissibles au bénéfice de l'APD	Parties non visées à l'Annexe I de la CCNUCC
	Couverture		Point de mesure			Définition de la dimension climatique			Définition des bénéficiaires		
Allemagne	✓	✓	✓	✓	✓		✓			✓	
Australie	✓	✓		✓		✓	✓			✓	
Autriche	✓	✓	✓		✓		✓			✓	
Belgique	✓	✓		✓	✓		✓			✓	
Canada	✓			✓		✓	✓			✓	✓
Danemark	✓		✓		✓		✓			✓	
Espagne	✓	✓		✓	✓		✓			✓	
États-Unis	✓	✓	✓			✓				✓	✓
Finlande	✓			✓	✓		✓			✓	
France	✓	✓	✓		✓		✓*	✓	✓	✓**	
Grèce	✓			✓	✓		✓			✓	
Institutions de l'UE	✓	✓	✓		✓		✓			✓	
Irlande	✓			✓	✓		✓			✓	
Islande	✓		✓		✓		✓			✓	
Italie	✓	✓	✓	✓	✓		✓			✓	
Japon	✓	✓	✓*	✓**	✓		✓				✓
Luxembourg	✓	✓		✓		✓	✓			✓	
Norvège	✓			✓	✓		✓			✓	
Nouvelle-Zélande	✓			✓	✓		✓			✓	
Pays-Bas	✓			✓	✓		✓			✓	
Pologne	✓			✓	✓		✓			✓	
Portugal	✓	✓	✓		✓		✓			✓	
République slovaque	✓		✓		✓		✓			✓	
République tchèque	✓			✓	✓		✓			✓	
Royaume-Uni	✓			✓	✓					✓	
Slovénie	✓			✓	✓		✓			✓	
Suède	✓			✓*	✓		✓				✓
Suisse	✓			✓	✓		✓			✓	

Source: Les données figurant dans cette annexe proviennent d'une enquête réalisée auprès des donneurs dans le cadre des travaux de l'Équipe de projet conjointe ENVIRONET/GT-STAT du CAD, ainsi que d'échanges bilatéraux avec différents donneurs.

Approche par composante au niveau des activités	Coefficient correspondant à la valeur « objectif principal » du marqueur de Rio	Coefficient correspondant à la valeur « objectif significatif » du marqueur de Rio	Valeur en numéraire	Financement budgétaire / équivalent-don	Au niveau des activités	Agrégées ou semi-agrégées	
Chiffrage			Valorisation de l'instrument	Degré de détail des données		Notes	
	100%	50%	✓	✓*	✓	✓	*Les chiffres relatifs au financement budgétaire sont fournis à des fins de transparence. Les chiffres utilisés pour l'établissement des données agrégées sont basés sur la valeur en numéraire.
✓	100%	30%*	✓			✓	*Coefficients au niveau des activités appliqués dans la mesure du possible ; sinon un coefficient de 30 % est appliqué.
	100%	50%	✓			✓	
	Divers coefficients		✓		✓		
	100%	Activités les plus pertinentes*	✓			✓	*Les activités affectées de la valeur « objectif significatif » sont examinées et celles qui sont les plus importantes pour le climat sont prises en compte.
	100%	50%	✓		✓		
	100%	20%-40%*	✓		✓	✓	* Coefficient de 20 % pour les activités visant seulement soit l'atténuation du changement climatique soit l'adaptation comme objectif significatif, et de 40 % pour les activités visant à la fois l'adaptation et l'atténuation comme objectifs significatifs
	n/a	n/a	✓			✓	Méthodologie propre
	Divers coefficients		✓			ü	Valeurs approchées pour 2014, établies à partir des chiffres provisoires de 2013.
✓	100%	40%	✓		✓		* Pour le Fasep/la Rpe : un système hybride est utilisé, fondé sur la liste positive des BMD/SFI et les marqueurs de Rio (coefficient de 100 % pour l'objectif « principal », et de 40 % pour l'objectif « significatif ») **Pays admissibles au bénéfice de l'APD hors Annexe I.
	100%	100%	✓		✓		
	100%	40%	✓			✓	
	100%	50%	✓			✓	
	100%	100%	✓			✓	Valeurs approchées pour 2014, établies à partir des chiffres définitifs de 2013
	100%	40%	✓			✓	
	100%	100%	✓			✓	* pour les prêts et les dons **pour l'assistance technique
	100%	100%	✓			✓	
	100%	100%	✓			✓	
	100%	30%*	✓			✓	*par défaut en l'absence de coefficient spécifique à l'activité
	100%	40%	✓			✓	
	100%	100%	✓		✓		
	100%	0%	✓			✓	
	100%	100%	✓		✓		Valeurs approchées établies à partir des données issues de l'application des marqueurs de Rio établis par le CAD de l'OCDE
	100%	100%	✓		✓		Valeurs approchées établies à partir des données issues de l'application des marqueurs de Rio établis par le CAD de l'OCDE
	n/a	n/a	✓		✓	✓	Méthodologie propre
	100%	100%	✓		✓		Valeurs approchées établies à partir des données issues de l'application des marqueurs de Rio établis par le CAD de l'OCDE
	100%	40%	✓		✓		* Les données utilisées dans ce rapport se rapportent aux versements tels que la Suède prévoit de les notifier à la CCNUCC dans le tableau 7b du modèle de tableau commun. Toutefois, dans la partie descriptive du rapport, la Suède présente des données sur les engagements et les versements.
	51-100%	1-50%	✓			✓	

## Annexe D : Couverture du financement climatique multilatéral dans les statistiques du CAD de l'OCDE (2013-14)

Les statistiques du Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE présentent un tableau intégré des apports bilatéraux et multilatéraux au titre du financement extérieur du développement lié au climat. Elles sont établies suivant une approche qui permet d'améliorer la transparence grâce à la collecte et à la publication de données détaillées au niveau des activités, d'éviter le double comptage et d'assurer la production de données cohérentes et solides par l'utilisation d'un système statistique doté de définitions et de bases de mesure normalisées.

Le tableau ci-après rend compte de la couverture des données communiquées au CAD de l'OCDE par les BMD, lesquelles sont établies suivant l'approche commune que celles-ci ont définie (voir encadré 8), et par les fonds multilatéraux, et reflète la façon dont les données ont été intégrées et harmonisées afin d'assurer la cohérence des points de mesure<sup>35</sup> et de la couverture géographique (pour de plus amples informations, voir les annexes techniques publiées en ligne).

---

35. Les données ont été converties en USD sur la base du taux de change annuel moyen des pays de l'OCDE, puis normalisées selon l'année civile et la destination géographique.

36. Dans toute la mesure du possible, nous avons exclu de l'estimation globale tous les financements destinés à des projets liés au charbon.

37. Les données relatives à la BAsD pour 2013 sont des valeurs approchées établies à partir du rapport 2014 du groupe conjoint des BMD.

38. Les données relatives à la BEI couvrent les projets financés par des prêts concessionnels et non concessionnels. Le degré de concessionnalité d'un prêt est déterminé au moment du premier versement ; or, comme les données sont fondées sur les engagements, il n'est pas possible à ce stade de distinguer les instruments concessionnels des instruments non concessionnels.

	Couverture		Point de mesure					Définition de la dimension climatique et chiffrage				Couverture géographique	
	Concessionnel	Non concessionnel	Engagement / Approbation	Versement	Année civile	Exercice budgétaire	Marqueurs de Rio du CAD de l'OCDE	Principes et approches par composante du groupe conjoint des BMD	Exclusion du charbon <sup>35</sup> (données non prises en compte dans la Partie II)	Pays admissibles au bénéfice de l'APD	Parties non visées à l'Annexe I de la CNUCC (données supplémentaires prises en compte dans la Partie I)		
Banque africaine de développement		✓	✓		✓			✓	✓	✓			
Banque asiatique de développement <sup>37</sup>	✓		✓		✓			n/c	✓				
Banque européenne d'investissement <sup>38</sup>		✓	✓		✓			✓	✓				
Banque européenne pour la reconstruction et le développement	✓		✓		✓			✓	✓				
Banque interaméricaine de développement		✓	✓		✓			✓	✓				
Banque mondiale (Association internationale de développement, IDA)	✓	✓	✓		✓			n/c	✓				
Banque mondiale (BRD)		✓	✓		✓			n/c	✓				
Fonds africain de développement	✓		✓		✓			n/c	✓				
Fonds d'investissement pour le climat		✓	✓		✓			n/c	✓	✓			
Fonds pour l'adaptation	✓		✓		✓			n/c	✓				
Fonds pour l'environnement mondial, dont Fonds pour les pays les moins avancés (FPMA) et Fonds spécial pour les changements climatiques (FSCC)		✓	✓		✓			n/c	✓				
Fonds spécial de la Banque asiatique de développement	✓		✓		✓			n/c	✓				
Fonds spécial de la Banque interaméricaine de développement	✓		✓		✓			n/c	✓				
Nordic Development Fund	✓		✓		✓			n/a	✓	✓			
Société financière internationale	✓		✓		✓			n/a	✓				

## Annexe E : Couverture des données relatives au financement climatique privé mobilisé et approches y afférentes (2013-14)

Les informations figurant dans ce tableau ne font pas état de toute la panoplie des instruments financiers utilisés ni des choix officiels opérés par les organismes et les pays cités. Elles rendent compte de l'étendue et des caractéristiques des données sur le financement lié au climat qui ont été mises à disposition pour les besoins de ce rapport. Dans la plupart des cas, les données ont été obtenues directement auprès des organismes (ou pays) cités.

		Au niveau des activités	Agrégées ou semi agrégées	Dons	Prêts concessionnels	Prêts non concessionnels	Lignes de crédit	Prises de participation directes	Prises de participation au niveau des fonds	Garanties (hors crédits à l'exportation)
Pays	Entité déclarante	Degré de détail des données		Instruments du financement public						
Allemagne	KfW		✓	✓	✓	✓	✓			✓
Allemagne	DEG		✓			✓		✓		
Belgique	BIO-Invest	✓				✓				
Espagne	COFIDES	✓				✓		✓		
Espagne	MAEC FONPRODE	✓						✓		
États-Unis	OPIC		✓			✓				✓
États-Unis	USAID		✓	✓						✓
Finlande	FINNFUND	✓							✓	
France	AFD	✓	✓	✓	✓	✓	✓			
France	Proparco		✓			✓	✓	✓		
France	FFEM		✓	✓						
Japon	JICA		✓						✓	
Japon	JBIC		✓			✓				
Norvège	Ministère des Aff. étrangères	✓		✓						
Norvège	NORAD	✓		✓						✓
Norvège	NORFUND	✓		✓	✓			✓	✓	✓
Pays-Bas	FMO		✓		✓					
Portugal	SOFID	✓								✓
Royaume-Uni	DECC/DFID	✓	✓	✓	✓				✓	
Suède	SIDA	✓								✓
Suisse	SIFEM	✓							✓	
	BAfD <sup>39</sup>	✓		✓	✓	✓				✓
	BAfD <sup>39</sup>	✓			✓	✓				
	FIC	✓		✓	✓					✓
	BERD	✓		✓		✓		✓		
	BEI	✓		✓	✓	✓		✓	✓	✓
	FEM	✓		✓	✓					✓
	BID	✓		✓	✓	✓		✓	✓	✓
	SFI	✓			✓	✓		✓	✓	✓
	AMGI	✓								✓
	BM (IDA/BIRD)	✓			✓	✓				✓

39. Les données relatives à la BAfD et à la BAfD pour 2013 sont des valeurs approchées établies à partir des niveaux de 2014 ajustés à la baisse.



## Annexe F : Contribution du Groupe de travail technique

La déclaration conjointe récemment publiée par un groupe de 19 fournisseurs bilatéraux de financement pour le climat sur leur définition commune du périmètre couvert par le financement climatique mobilisé était étayée par les travaux méthodologiques approfondis de leur Groupe de travail technique.

Le Groupe de travail technique a apporté à l'OCDE, pour les besoins du présent rapport, des précisions et une contribution complémentaire (Groupe de travail technique, 2015) qui sont présentées dans cette annexe.

Si ces travaux du Groupe de travail technique avaient essentiellement pour objet l'estimation du financement climatique privé mobilisé, certains de ses choix méthodologiques peuvent également s'appliquer à la mesure et à la notification des apports de fonds publics, de sorte que, pour assurer la cohérence du présent rapport, ils ont été adoptés en tant que règles générales (décisions relatives au traitement du charbon et à la méthodologie concernant l'attribution du financement multilatéral).

### Rendre compte du financement climatique privé mobilisé : contribution au rapport OCDE-CPI

Le 6 septembre 2015, à Paris, des ministres et des hauts responsables de l'administration de plusieurs pays développés<sup>40</sup> se sont accordés sur une méthodologie commune pour le suivi et la notification du financement climatique mobilisé.<sup>41</sup> Cette méthodologie repose sur les principes suivants : s'assurer que seul le financement mobilisé par les gouvernements des pays développés est pris en compte au titre de l'objectif des 100 milliards USD, et que, lorsqu'il y a intervention de plusieurs acteurs, le financement résultant de cette intervention n'est comptabilisé qu'une fois lors du recensement des apports de fonds; et veiller à ce que le cadre de notification incite à utiliser le plus efficacement possible le financement climatique.

Sur la base de ces principes et aux fins du rapport OCDE/CPI commandé par la France et le Pérou, le texte ci-après présente la méthodologie employée par le groupe pour établir les données bilatérales qu'il a fournies pour ce rapport, ainsi que des recommandations techniques sur la comptabilisation des fonds mobilisés par les pays développés au regard de l'objectif des 100 milliards USD inscrit dans l'Accord de Copenhague. Il est à noter qu'en raison des différences entre les systèmes de données en usage dans les différents pays, et du délai réduit dont ils disposaient pour communiquer les données nécessaires au présent rapport, les fournisseurs n'ont pas tous été en mesure d'appliquer avec précision cette méthodologie pour l'établissement de ces données. Cette méthodologie a mis à profit les discussions techniques qui ont eu lieu ces dernières années dans le cadre du Réseau de recherche collaborative sur le suivi du financement climatique provenant de sources privées, hébergé par l'OCDE<sup>42</sup>; elle reflète la meilleure définition technique et les meilleures données qui soient disponibles, sachant que de nouvelles améliorations seront effectuées dans l'avenir selon l'évolution des données disponibles et les enseignements qui seront tirés de la mise à l'essai de ces recommandations.

- **Couverture sectorielle** : les données communiquées par le groupe à l'OCDE/CPI n'englobaient pas le financement relatif aux projets liés au charbon<sup>43</sup>; toutefois, le Japon et l'Australie estiment que le financement de centrales à charbon à haute efficacité devrait aussi être considéré comme une forme de financement climatique, et le Japon a donné une estimation séparée du montant des fonds qu'il a fournis pour les projets de centrales à charbon à haute efficacité. Dans ce rapport, cette estimation sera indiquée séparément et en plus de l'estimation principale concernant le financement climatique total.
- **Classification des acteurs comme acteurs publics ou acteurs privés** : le groupe a appliqué la définition type du CAD de l'OCDE pour déterminer si une entité était publique ou privée : par opérations du secteur public, on entend les opérations effectuées par des organismes de l'administration centrale, de celle des États et des collectivités locales, à leurs propres risques et sous leur propre responsabilité, indépendamment du fait que les fonds recueillis proviennent des taxes ou d'emprunts auprès du secteur privé. Le groupe a communiqué les données en considérant que 100 % des fonds apportés par l'entité devaient être comptabilisés comme étant soit publics<sup>44</sup> soit privés selon que cette entité répondait ou non à cette définition.
- **Origine géographique des apports privés mobilisés** : étant donné l'importance que revêtent la mobilisation de fonds auprès de sources aussi diverses que possible et le renforcement du secteur privé dans les pays en développement, en

40. Allemagne, Australie, Belgique, Canada, Danemark, États-Unis, Finlande, France, Italie, Japon, Luxembourg, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Pologne, Royaume-Uni, Suède, Suisse et Commission européenne.

41. <http://www.news.admin.ch/NSBSubscriber/message/attachments/40866.pdf>.

42. Hébergé par le Secrétariat de l'OCDE qui en assure la coordination, le Réseau de recherche collaborative est un dispositif ouvert réunissant des gouvernements, des organismes de recherche et des institutions financières internationales intéressés par ces questions.

43. Sauf ceux prévoyant le captage et le stockage du carbone.

particulier des petites et moyennes entreprises, les données fournies par le groupe comprennent à la fois les apports privés intérieurs et les apports privés internationaux mobilisés par les interventions publiques des pays développés, étant entendu que la même convention s'applique aux données sur le financement multilatéral. À chaque fois que possible, le groupe s'est employé à indiquer l'origine des apports, en utilisant la norme internationale fondée sur les définitions relatives aux statistiques de l'investissement direct étranger, qui fait appel au principe de la résidence tel que défini au fins de la balance des paiements.<sup>45</sup>

- **Ensembles de données** : le groupe a fourni des données au niveau des activités lorsqu'il en existait, ou des estimations globales basées sur une analyse des données au niveau des activités. Seules des variables de substitution solides ont parfois été utilisées<sup>46</sup> lorsque ces données n'étaient pas disponibles.
- **Lien de causalité entre intervention publique et financement privé** : le groupe considère qu'il y a mobilisation de financement privé lorsqu'il existe un lien de causalité clair entre une intervention publique et le financement privé qui lui est associé, et si l'activité concernée n'aurait pas été réalisée, ou réalisée à l'échelle requise, en l'absence de cette intervention publique ; les données qu'il a fournies tiennent compte de cette règle. Dans les données communiquées par le groupe, le périmètre retenu est celui des projets pour les dons, les prêts et les prêts consortiaux. Pour les autres types d'instruments financiers, comme les garanties et les instruments de placement collectif, il varie selon le niveau et la qualité des données disponibles, ainsi que les considérations relatives au lien de causalité, apprécié suivant une approche prudente.
- **Instruments** : étant donné que le financement public et le soutien d'ordre stratégique sont tous deux importants pour mobiliser efficacement le secteur privé au service d'un développement sobre en carbone et résilient face au changement climatique, le groupe a estimé qu'il convenait d'inclure le financement privé mobilisé aussi bien par l'un que par l'autre, dans la mesure où les données requises existent et où un lien de causalité peut être établi, et en tenant compte équitablement du financement public et du soutien d'ordre stratégique assurés par les pays en développement eux-mêmes. Toutefois, à ce stade, pour des questions d'ordre pratique, ainsi que de disponibilité des données et de cohérence, les données communiquées par le groupe ne reflètent que le financement privé mobilisé par le biais d'instruments publics, en attendant de pouvoir disposer d'une solide méthodologie et des données nécessaires.
- **Monnaie** : les données fournies par le groupe ont été établies dans toute la mesure du possible à partir des taux de change du CAD de l'OCDE.
- **Attribution – cofinancement** : Pour éviter un double comptage et prendre en considération le rôle que le financement public assuré par les pays en développement joue dans la mobilisation du financement privé, le groupe a recommandé que le financement privé mobilisé soit comptabilisé suivant une approche consistant à l'attribuer au prorata du volume des fonds apportés, et il a établi selon cette règle les données qu'il a fournies sur le financement bilatéral. Autrement dit, lorsque plusieurs acteurs publics participent à un même projet, le financement climatique privé mobilisé qui est associé à ce projet sera attribué à chacun d'eux en proportion égale à la part des fonds publics (évalués à leur valeur nominale) qu'il aura apportée. Seule la part des pays développés dans le financement privé mobilisé doit être notifiée, ce qui exclut le financement privé mobilisé par des fonds publics des pays en développement.
- **Attribution – institutions multilatérales** : Le groupe a recommandé que le financement climatique mobilisé par des entités multilatérales ayant une structure actionnariale complexe, comme les banques multilatérales de développement et d'autres entités multilatérales, soit attribué aux différents actionnaires selon une méthodologie fondée sur les principes suivants :
  - La méthodologie doit être transparente et aussi simple que possible.
  - Seuls les montants pouvant être raisonnablement attribués aux pays développés doivent être comptabilisés.
  - Les contributions des pays développés à la capacité de mobilisation de ressources des BMD et des organisations multilatérales doivent être prises en compte, notamment les contributions aux guichets concessionnels et les contributions affectées aux guichets non concessionnels sous la forme de capital versé et de capital appelable.
  - La méthode doit être dynamique ; elle doit être relativement facile à adapter à l'évolution de la situation s'il y a lieu.

44. Pour plus de transparence, outre le financement public total, le groupe prévoit de fournir des informations sur les sources budgétaires publiques et/ou l'équivalent-don dans les futurs rapports.

45. Voir, par exemple, <http://www.imf.org/external/np/sta/bop/BOPman.pdf>.

46. Par certaines IFD en particulier.

## Guichets concessionnels et fonds climatiques

Les guichets concessionnels des BMD et les fonds climatiques fonctionnent selon le modèle « entrées de fonds/sorties de fonds » — ils ne font pas appel à l'endettement (ils n'empruntent pas de capitaux sur le marché obligataire pour financer leurs activités), et leurs ressources doivent être reconstituées régulièrement. Ces dernières proviennent en effet des contributions apportées par les pays lors du processus de reconstitution, ainsi que des bénéfices non distribués (remboursements au titre de prêts et d'autres instruments et intérêts sur les investissements).

Globalement, la méthode recommandée pour calculer la part attribuable du financement fourni par les guichets concessionnels consiste à séparer les apports issus de la reconstitution la plus récente de ceux qui proviennent des remboursements et des reconstitutions antérieures. Les premiers doivent être imputés en fonction de la part des pays développés dans la reconstitution la plus récente, et les seconds d'après la part des pays développés dans les reconstitutions antérieures. D'où la formule suivante :

$$\left[ x \left( \frac{\text{Contributions des pays développés}}{\text{Ensemble des contributions}} \right)_{\text{Récents}} \right] + \left[ y \left( \frac{\text{Contributions des pays développés}}{\text{Ensemble des contributions}} \right)_{\text{Antérieures}} \right] \times \text{Apports annuels de fonds pour le climat}$$

x étant la portion du financement climatique fourni par le guichet concessionnel ou le fonds qui provient des contributions récentes, et y la portion qui provient des bénéfices non distribués.

## Guichets non concessionnels

Le mécanisme financier des guichets non concessionnels des BMD, qui ont recours à l'emprunt, requiert une approche différente. Les guichets non concessionnels se financent eux-mêmes au moyen : (1) de capitaux empruntés sur le marché obligataire, et (2) des bénéfices non distribués. La capacité des banques à s'autofinancer est déterminée par leur capital, qui est généralement de deux types : le capital versé et le capital callable. La notation AAA dont les banques bénéficient leur permet d'emprunter sur les marchés des sommes plus importantes et à des conditions plus avantageuses que celles que les emprunteurs de ces banques pourraient obtenir par eux-mêmes.

La notation de crédit attribuée aux banques dépend de la qualité de leur bilan et du soutien exceptionnel que leurs actionnaires s'engagent à leur apporter sous la forme de capital callable, dont la valeur n'est prise en considération par les agences de notation dans leur appréciation que s'il est bien noté. L'influence du capital callable sur la notation d'une banque donnée dépendra de plusieurs facteurs, dont la solidité du portefeuille de cette banque. Pour certaines BMD, le capital callable bien noté leur permet d'obtenir une notation supérieure d'un ou de plusieurs degrés à celle qui leur aurait été attribuée sur la base de leur profil de crédit intrinsèque. Pour d'autres, le capital callable bien noté est censé accroître leur marge d'emprunt et de prêt. Dans tous les cas, on estime que le capital callable bien noté confère de la stabilité aux notations des BMD.

L'approche proposée pour calculer la part attribuable du financement fourni par les guichets non concessionnels repose sur deux éléments. Le premier est la part des pays développés dans le capital versé, et le second est la part des pays développés dans le capital callable bien noté. Pour tenir compte du fait que le capital callable n'équivaut pas au capital versé, il faut appliquer une importante décote au capital callable éligible<sup>50</sup>. D'où la formule suivante :

$$\left[ \frac{\text{Capital versé}_{\text{pays développés}} + (\text{capital callable bien noté}_{\text{pays développés}} * 0.1)}{\text{Capital versé}_{\text{tous les pays}} + (\text{capital callable bien noté}_{\text{tous les pays}} * 0.1)} \right] \times \text{Apports annuels de fonds pour le climat}$$

Source : Groupe de travail technique (septembre 2015)

47. Pour calculer le montant du financement climatique attribuable aux pays développés pour une année donnée, les sorties de fonds pour le climat provenant des guichets concessionnels des BMD et des fonds climatiques pour cette même année sont réparties entre les fonds issus des contributions récentes et les fonds provenant des bénéfices non distribués. La portion provenant des contributions récentes est multipliée par la part des pays développés dans le total des contributions apportées au titre du cycle de reconstitution le plus récent. La portion provenant des bénéfices non distribués est multipliée par la part des pays développés dans les contributions antérieures, lesquelles correspondent à la somme de toutes les reconstitutions excepté la reconstitution la plus récente. Les deux chiffres sont ensuite additionnés et le ratio obtenu est multiplié par le total des apports de fonds pour le climat provenant du guichet ou du fonds concerné pour l'année considérée.

48. Pour les besoins de cet exercice, par « capital callable bien noté » on entend le capital que s'engagent à fournir des pays dont la médiane des notations attribuées par les trois grandes agences de notation est égale ou supérieure à « A » (s'il manque une des trois notations, la plus élevée des deux est retenue).

49. Le ratio du financement climatique provenant des guichets non concessionnels qui est attribuable aux pays développés est calculé comme suit : (1) la somme du capital versé par les pays développés et du capital callable bien noté des pays développés (avec décote), divisée par (2) la somme du capital versé par tous les pays et du capital callable bien noté de tous les pays (avec décote).

50. Pour tenir compte du fait que le capital versé a substantiellement plus de valeur que le capital callable, il faut appliquer une décote à la fraction du capital callable qui est prise en considération dans le calcul. La fixation d'une décote n'est pas une science exacte, mais le groupe propose d'appliquer une décote de 90 % au capital callable bien noté, autrement dit de ne compter que 10 % de son volume.

## Annexe G : Analyse comparative des estimations globales concernant le financement climatique

Organisme/Rapport	Chiffres globaux	Couverture/Données	Source
<b>Statistiques du CAD de l'OCDE (2015)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● <b>40 milliards USD au titre du financement du développement lié au climat</b> en 2013 (financement public).</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Les fournisseurs sont les membres du CAD, des BMD et des fonds climatiques multilatéraux, et les EAU</li> <li>● Apports vers des destinataires admissibles au bénéfice de l'APD</li> <li>● Les données prennent en compte les engagements et sont basées sur l'année civile</li> <li>● Apports concessionnels et non concessionnels</li> <li>● Lacunes dans les données : données partielles uniquement sur les AASP bilatéraux, et seulement certains apports des BMD et de petits fonds multilatéraux.</li> </ul>	Données au niveau des activités recueillies manière régulière et systématique par l'intermédiaire du Système de notification des pays créanciers (SNPC) du CAD de l'OCDE.
<b>Landscape de CPI (2014)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Sur les apports financiers recensés, un montant de 31 à 37 milliards USD (soit une moyenne de 34 milliards USD) a été fourni par des pays développés (membres de l'OCDE) à des pays en développement (non membres de l'OCDE).</li> <li>● 94 % de ces apports étaient constitués de fonds publics.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Répartition pays développés (membres de l'OCDE) / pays en développement (non membres de l'OCDE).</li> <li>● Membres du CAD notifiant à l'OCDE ; administration fédérale des États-Unis en cas de lacunes dans les données ; institutions de financement du développement multilatérales, bilatérales et nationales ; fonds climatiques multilatéraux ; investissements privés dans des projets liés aux énergies renouvelables.</li> <li>● Les données prennent en compte les nouveaux engagements financiers et les investissements dont le financement a été arrêté en 2013.</li> </ul>	Collecte de données auprès de sources primaires et secondaires, dont des données au niveau des projets recueillies directement auprès de plusieurs institutions de financement du développement.
<b>CPF de la CCNUCC (2014) <i>Biennial Assessment and Overview of Climate Finance Flows</i></b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Apports de fonds pour le climat des pays développés vers les pays en développement :</li> <li>● Entre 35 et 50 milliards USD par an de financement public (moyenne 2010-2012)</li> <li>● Entre 5 et 120 milliards par an de financement privé (moyenne 2010-2012)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Les estimations sont établies de manière à assurer une couverture aussi complète que le permettent les données disponibles.</li> <li>● Base de mesure difficile à déterminer mais, compte tenu des sources, il est probable qu'il s'agisse essentiellement d'engagements.</li> </ul>	Collecte de données auprès de sources diverses, plutôt que de sources primaires
<b>Rapports biennaux à la CCNUCC</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● <b>28.755 milliards USD notifiés en 2011, et 28.863 milliards USD en 2012</b> (source : CCNUCC, Biennial Assessment)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Diverses modalités de notification, associant des données sur les engagements et les versements, les apports bilatéraux et multilatéraux, le financement public et, dans une certaine mesure, privé, différents instruments...</li> </ul>	Pays développés Parties à la CCNUCC (rapports biennaux).
<b>Rapports conjoints 2013 et 2014 des BMD sur le financement climatique</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● 23.8 milliards USD en 2013 et 28.3 milliards USD en 2014, provenant des ressources propres et des ressources extérieures des BMD.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Les fournisseurs sont les six principales BMD</li> <li>● La couverture géographique va au-delà des pays admissibles au bénéfice de l'APD.</li> <li>● Les données correspondent aux engagements au moment de leur approbation par le conseil d'administration ou de la signature de l'accord financier, et sont basées sur l'exercice budgétaire.</li> <li>● Apports concessionnels et non concessionnels</li> </ul>	Notification des principales BMD

## Glossaire des principaux termes

<b>Attribution du financement multilatéral aux pays développés et aux pays en développement</b>	Fait d'imputer aux actionnaires des entités multilatérales (ex., BMD) le financement public provenant des ressources propres de ces entités ou le financement public mobilisé par ces ressources.
<b>Attribution du cofinancement privé aux différents acteurs publics</b>	Fait d'imputer le cofinancement privé (voir ci-dessous) ou le financement privé mobilisé (voir ci-dessous) aux différents acteurs publics concernés. Cette opération peut être effectuée, par exemple, sur la base du rôle joué ou du risque pris par chaque acteur ou pour chaque intervention. Pour des raisons d'ordre pratique, on a choisi d'adopter dans le présent rapport une approche consistant à attribuer le cofinancement privé au prorata du volume des fonds apportés. Le financement ainsi attribué reflète simplement la part de chaque acteur dans le financement public total mis en œuvre au niveau du projet ou de l'activité.
<b>Apports bilatéraux</b>	Opérations menées au niveau bilatéral par un pays fournisseur de financement climatique avec un pays en développement. Elles peuvent comprendre les opérations effectuées par l'intermédiaire d'organisations multilatérales (contributions « multi-bilatérales » ou « préaffectées »), les opérations réalisées avec des organisations non gouvernementales œuvrant pour le développement, et d'autres opérations concernant le développement, à caractère interne, comme les bonifications d'intérêts, les actions de sensibilisation aux questions de développement, les réaménagements de dettes et le financement des frais administratifs.
<b>Engagement</b>	Obligation ferme, exprimée par écrit et étayée par l'ouverture des crédits ou la mise à disposition des fonds nécessaires, que contracte le gouvernement d'un pays, un organisme public ou une banque, en vue de fournir, à un pays ou à un organisme multilatéral bénéficiaire, des ressources d'un montant précis, à des conditions financières et selon des modalités déterminées, pour des fins spécifiées.
<b>Prêts concessionnels et prêts non concessionnels</b>	Les prêts non concessionnels sont accordés aux conditions du marché ou à des conditions proches, tandis que les prêts concessionnels sont assortis de conditions plus favorables que les conditions du marché. Dans le cas des prêts bilatéraux, il a été spécifié, afin de faciliter la distinction entre les apports d'aide publique au développement et les autres apports du secteur public, que ces prêts devaient comporter un élément de libéralité minimum de 25 % pour pouvoir être considérés comme concessionnels.
<b>Système de notification des pays créanciers (SNPC)</b>	Principal système de notification statistique du Comité d'aide au développement (CAD), dans le cadre duquel les fournisseurs bilatéraux et multilatéraux de coopération pour le développement communiquent des données, au niveau des activités, sur tous leurs apports de ressources aux pays en développement. Il est régi par des règles de notification précises, dont des classifications établies de façon concertée, et permet de produire différents agrégats (chiffres globaux), de sorte que les statistiques du CAD constituent la source de référence internationale pour les données comparables et transparentes sur les apports d'aide publique au développement et les autres apports de ressources aux pays en développement.
<b>Liste des bénéficiaires de l'APD établie par le CAD</b>	Liste des pays en développement admissibles au bénéfice de l'aide publique au développement. Elle est gérée par le Comité d'aide au développement et révisée tous les trois ans.
<b>Pays développés</b>	Pour les besoins du présent rapport, il s'agit des 24 Parties visées à l'Annexe II de la CCNUCC, ainsi que de la Pologne, de la République slovaque, de la République tchèque et de la Slovaquie.
<b>Pays en développement</b>	Pour les besoins du présent rapport, il s'agit des pays figurant sur la liste des Parties non visées à l'Annexe I de la CCNUCC et/ou sur la liste des pays admissibles au bénéfice de l'APD établie par le Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE (voir la liste à l'annexe B).
<b>Institutions de financement du développement (IFD)</b>	Les institutions nationales et internationales de financement du développement (IFD) sont des banques ou des filiales spécialisées dans le développement qui ont été mises en place pour soutenir l'expansion du secteur privé dans les pays en développement. Elles sont généralement détenues en majorité par les gouvernements nationaux et financent leur capital sur des fonds de développement nationaux ou internationaux, ou bénéficient de garanties de l'État.
<b>Versement</b>	Acte consistant à mettre des fonds à la disposition d'un bénéficiaire ou à acheter des biens ou des services pour son compte ; par extension, le montant ainsi dépensé. Les versements correspondent au transfert effectif de ressources financières ou de biens et de services évalués à leur coût pour le fournisseur.
<b>Financement à mise en œuvre rapide</b>	Financement que les pays en développement se sont engagés à apporter, dans le cadre d'un accord collectif passé en 2009 lors de la COP15, sous forme de ressources nouvelles et additionnelles d'un montant de l'ordre de 30 milliards USD sur la période 2010-2012, notamment pour la protection des forêts et l'investissement, montant à répartir de manière équilibrée entre l'atténuation et l'adaptation. <a href="http://unfccc.int/cooperation_support/financial_mechanism/fast_start_finance/items/5646.php">http://unfccc.int/cooperation_support/financial_mechanism/fast_start_finance/items/5646.php</a>
<b>Élément de libéralité</b>	Il mesure la concessionnalité d'un prêt, autrement dit l'écart, en pourcentage, entre la valeur actualisée de l'ensemble des remboursements prévus et le montant des remboursements qui auraient résulté de l'application d'un taux d'intérêt de référence donné. Ce taux de référence est fixé à 10 % dans les statistiques du CAD.

<b>Garantie</b>	Accord de partage des risques selon lequel le garant accepte de payer au prêteur/investisseur tout ou partie du montant dû sur un emprunt, une prise de participation ou un autre instrument dans l'éventualité d'un défaut de paiement du débiteur ou d'une perte de valeur dans le cas d'un investissement.
<b>APD multilatérale imputée</b>	Les contributions multilatérales imputées liées au climat sont calculées au moyen d'une estimation de la part des contributions au budget central des organisations polyvalentes qui est affectée à des activités liées au climat. Cette estimation s'effectue en deux temps. Tout d'abord, on calcule la part des activités de l'organisation multilatérale considérée qui vise le changement climatique. Puis on applique le pourcentage ainsi obtenu aux contributions apportées par le donneur au budget central de cette organisation multilatérale, afin de déterminer la part de ces contributions qui est liée au climat.
<b>Financement privé mobilisé</b>	Apports de fonds privés suscités par des interventions du secteur public. Pour pouvoir affirmer qu'il y a eu mobilisation de fonds privés, il est nécessaire de démontrer la relation de causalité entre ces apports et les interventions publiques, ou d'avancer à ce sujet des hypothèses plausibles. Pour les besoins du présent rapport, le cofinancement privé (voir ci-dessous) a été utilisé comme le meilleur élément d'information disponible sur le financement privé mobilisé, étant entendu que cette démarche présente des limites.
<b>Dotations multi-bilatérales</b>	Contributions aux organismes multilatéraux qui sont préalablement affectées à un but, un secteur, une région ou un pays déterminés ; elles comprennent les contributions apportées aux fonds fiduciaires et au titre de la programmation conjointe ; elles sont aussi dénommées contributions extrabudgétaires.
<b>Fonds multilatéraux pour le climat</b>	Organisations assurant la gestion des contributions apportées par des acteurs publics et privés pour la réalisation d'objectifs concernant expressément le climat. Les principaux fonds examinés pour les besoins du présent rapport sont ceux sur lesquels portent les données que les pays fournissent officiellement à la CCNUCC dans le tableau 7(a) du modèle de tableau commun (Fonds pour l'environnement mondial, Fonds pour les pays les moins avancés, Fonds d'adaptation, Fonds vert pour le climat, Fonds d'affectation spéciale de la CCNUCC pour les activités complémentaires).
<b>Banque multilatérale de développement (BMD)</b>	Organisme créé par un groupe de pays dans le but d'apporter des ressources financières et des conseils spécialisés au profit du développement. Les principales banques multilatérales de développement sont la Banque mondiale, la Banque européenne d'investissement (BEI), la Banque asiatique de développement (BASD), la Nouvelle banque de développement (NBD), la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD), la Banque interaméricaine de développement (BID), la Banque africaine de développement (BAfD) et la Banque islamique de développement (BIsD).
<b>Aide publique au développement (APD)</b>	Dons ou prêts accordés par le secteur public aux pays et territoires figurant sur la Liste des bénéficiaires de l'APD établie par le CAD et aux organismes multilatéraux à des conditions financières favorables (dans le cas des prêts, avec un élément de libéralité d'au moins 25 %), principalement dans le but de faciliter le développement économique et d'améliorer les conditions de vie dans les pays en développement. Outre les apports de ressources financières, l'APD comprend la coopération technique.
<b>Crédits à l'exportation bénéficiant d'un soutien public</b>	Soutien financier, financement direct, garanties, assurance ou soutien de taux d'intérêts assurés par un gouvernement à des acheteurs étrangers afin de les aider à financer l'achat de biens auprès d'exportateurs nationaux.
<b>Autres apports du secteur public (AASP)</b>	Opérations du secteur public qui ne satisfont pas aux critères requis pour pouvoir être comptabilisées dans l'aide publique au développement, soit parce qu'elles n'ont pas le développement comme but principal, soit parce qu'elles comportent un élément de libéralité inférieur à 25 %. Voir Aide publique au développement.
<b>Cofinancement privé</b>	Montant du financement privé directement associé au financement public au niveau de l'activité, du projet ou du fonds.
<b>Financement public et financement privé</b>	Le financement est dit public lorsqu'il est assuré par des organismes de l'administration centrale, de celle des États ou des collectivités locales à leurs propres risques et sous leur propre responsabilité, indépendamment du fait que ces organismes peuvent avoir obtenu les fonds en question au moyen de l'impôt ou en empruntant auprès du secteur privé. Sont incluses les opérations des sociétés publiques. Les opérations du secteur privé sont celles que réalisent des entreprises et des particuliers résidents du pays déclarant sur leurs propres fonds (OCDE-CAD, 2013).
<b>Groupe de travail technique sur le financement climatique mobilisé</b>	Il s'agit de 19 fournisseurs bilatéraux de financement climatique (Allemagne, Australie, Belgique, Canada, Commission européenne, Danemark, États-Unis, Finlande, France, Italie, Japon, Luxembourg, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Pologne, Royaume-Uni, Suède et Suisse) qui ont établi une définition commune du périmètre couvert par le financement climatique mobilisé (Groupe de travail technique, 2015).

## Liste des sigles et acronymes

<b>BAoD</b>	Banque asiatique de développement
<b>BAfD</b>	Banque africaine de développement
<b>CSC</b>	Captage et stockage du carbone
<b>FIC</b>	Fonds d'investissement pour le climat
<b>COP21</b>	21ème Conférence des Parties à la CCNUCC (voir ci-dessous)
<b>CPI</b>	Climate Policy Initiative
<b>CAD</b>	Comité d'aide au développement de l'OCDE
<b>BERD</b>	Banque européenne pour la reconstruction et le développement
<b>BEI</b>	Banque européenne d'investissement
<b>FVC</b>	Fonds vert pour le climat
<b>FEM</b>	Fonds pour l'environnement mondial
<b>BID</b>	Banque interaméricaine de développement
<b>IDFC</b>	International Development Finance Club
<b>SFI</b>	Société financière internationale
<b>GIEC</b>	Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat
<b>BIsD</b>	Banque islamique de développement
<b>APD</b>	Aide publique au développement
<b>OCDE</b>	Organisation de coopération et de développement économiques
<b>AASP</b>	Autres apports du secteur public
<b>BMD</b>	Banques multilatérales de développement
<b>AMGI</b>	Agence multilatérale de garantie des investissements
<b>CPF</b>	Comité permanent du financement de la CCNUCC
<b>GTT</b>	Groupe de travail technique
<b>PNUD</b>	Programme des Nations Unies pour le développement
<b>PNUE</b>	Programme des Nations Unies pour l'environnement
<b>CCNUCC</b>	Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques
<b>GBM</b>	Groupe de la Banque mondiale

## Références

- Buchner B., M. Stadelmann, J. Wilkinson, F. Mazza, A. Rosenberg et D. Abramskiehn (2014), « Global Landscape of Climate Finance 2014 », Climate Policy Initiative, <http://climatepolicyinitiative.org/publication/global-landscape-of-climate-finance-2014/>.
- Caruso, R. et R. Jachnik (2014), « Exploring Potential Data Sources for Estimating Private Climate Finance », Documents de travail de l'OCDE sur l'environnement, n° 69, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/5jz15q wz4hs1-en>.
- CCNUCC (2010), « Décision 1/CP.16 de la Conférence des Parties à la CCNUCC : Les accords de Cancún », 2010, <http://unfccc.int/resource/docs/2010/cop16/fre/07a01f.pdf>.
- Climate Policy Initiative (2013), *The Global Landscape of Climate Finance 2013*, <http://climatepolicyinitiative.org/wp-content/uploads/2013/10/The-Global-Landscape-of-Climate-Finance-2013.pdf>.
- Comité permanent du financement de la CCNUCC (2014), « Biennial Assessment and Overview of Climate Finance Flows », [http://unfccc.int/cooperation\\_and\\_support/financial\\_mechanism/standing\\_committee/items/8034.php](http://unfccc.int/cooperation_and_support/financial_mechanism/standing_committee/items/8034.php).
- Comité permanent du financement de la CCNUCC (2015), « Note of Clarification on the 2014 Biennial Assessment and Overview of Climate Finance Flows », [http://unfccc.int/files/cooperation\\_and\\_support/financial\\_mechanism/standing\\_committee/application/pdf/clarification\\_note\\_2014\\_ba.pdf](http://unfccc.int/files/cooperation_and_support/financial_mechanism/standing_committee/application/pdf/clarification_note_2014_ba.pdf).
- Ellis, J. et S. Moarif (2015, à paraître), « Identifying and Addressing Gaps in the UNFCCC Reporting Framework ».
- Groupe des 19 fournisseurs bilatéraux de financement climatique (2015), « Joint Statement on Tracking Progress Towards the \$100 billion Goal », [www.news.admin.ch/NSBSubscriber/message/attachments/40866.pdf](http://www.news.admin.ch/NSBSubscriber/message/attachments/40866.pdf).
- Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) (2014), *Fifth Assessment Report*, <https://www.ipcc.ch/report/ar5/index.shtml>.
- Groupe de travail technique (2015), « Accounting for mobilized private climate finance: input to the OECD-CPI Report », septembre 2015, <http://www.bafu.admin.ch/dokumentation/medieninformation/00962/index.html?lang=en&msg-id=58589>.
- Hašič, I., et al. (2015), « Interventions publiques et apports de financements privés: Données empiriques relatives aux financements des énergies renouvelables », OCDE, Paris, [http://www.oecd.org/officialdocuments/publicdisplaydocumentpdf/?cote=ENV/EPOC/WPCID\(2014\)4/FINAL&docLanguage=Fr](http://www.oecd.org/officialdocuments/publicdisplaydocumentpdf/?cote=ENV/EPOC/WPCID(2014)4/FINAL&docLanguage=Fr).
- International Finance Consulting (2015, document non publié), *Leverage of Climate Finance: Guidance and Common Practice by the Multilateral Development Banks*.
- Jachnik, R., R. Caruso et A. Srivastava (2015), « Estimating Mobilised Private Climate Finance: Methodological Approaches, Options and Trade-offs », Documents de travail de l'OCDE sur l'environnement, n° 83, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/5js4x001rqf8-en>.
- Mirabile, M., J. Benn et C. Sangaré (2013), « Les garanties pour le développement », Éditions OCDE, <http://dx.doi.org/10.1787/5k3wcmgkzmx-fr>.
- OCDE (2009), *Définition de référence de l'OCDE des investissements directs internationaux 2008 : Quatrième édition*, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264048768-fr>.

OCDE (2011), *Handbook on the OECD-DAC Climate markers*, <http://www.oecd.org/dac/stats/48785310.pdf>.

OCDE (2013a), *Directives convergées pour l'établissement des rapports statistiques du Système de notification des pays créanciers (SNPC) et du questionnaire annuel du CAD*, [http://www.oecd.org/fr/cad/stats/documentupload/DCD-DAC\(2013\)15-FINAL-FRE.pdf](http://www.oecd.org/fr/cad/stats/documentupload/DCD-DAC(2013)15-FINAL-FRE.pdf).

OCDE (2013b), « OECD Workshop with International Financial Institutions (IFIs) on Tracking Climate Finance: Main points of discussion », février 2013, Paris, <http://www.oecd.org/dac/environment-development/workshop-riomarkers-february2013.htm>.

OCDE (2014a), « Climate-related development finance in 2013: Improving the statistical picture », [www.oecd.org/dac/environment-development/Climate-related%20development%20finance%20FINAL.pdf](http://www.oecd.org/dac/environment-development/Climate-related%20development%20finance%20FINAL.pdf).

OCDE (2014b), *Coopération pour le développement 2014 : Mobiliser les ressources au service du développement durable*, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/dcr-2014-fr>.

OCDE (2015a), Research Collaborative on Tracking Private Climate Finance, [www.oecd.org/env/researchcollaborative](http://www.oecd.org/env/researchcollaborative).

OCDE (2015b), Methodologies to Measure Amounts Mobilised from the Private Sector by Official Development Finance Interventions, consultable à l'adresse suivante : [www.oecd.org/dac/stats/mobilisation-effect-of-public-development-finance.htm](http://www.oecd.org/dac/stats/mobilisation-effect-of-public-development-finance.htm).

OCDE (2015c), « Technical note on the treatment of "green" multilateral flows in DAC statistics », [www.oecd.org/dac/stats/documentupload/Technical%20note%20on%20the%20treatment%20of%20green%20multilateral%20flows%20in%20DAC%20statistics.pdf](http://www.oecd.org/dac/stats/documentupload/Technical%20note%20on%20the%20treatment%20of%20green%20multilateral%20flows%20in%20DAC%20statistics.pdf).

OCDE (2015d), Arrangement sur les crédits à l'exportation bénéficiant d'un soutien public, <http://www.oecd.org/fr/tad/xcred/letextedelarrangementsurlescreditsaexportation.htm>.

Ockenden, S., et V. Gaveau (2015, à paraître), « A stock-take of OECD DAC members' reporting practices on climate and environment-related official development finance, including reporting to the Rio Conventions ».

Organe Subsidaire de mise en oeuvre de la CCNUCC (2014), « Compilation and synthesis of sixth national communications and first biennial reports from Parties included in Annex I to the Convention », <http://unfccc.int/resource/docs/2014/sbi/eng/inf20a01.pdf>.

Groupe conjoint des BMD (2014), *Joint report on MDB Climate Finance 2013*, Banque africaine de développement (BAfD), Banque asiatique de développement (BAsD), Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD), Banque européenne d'investissement (BEI), Banque interaméricaine de développement (BID), Société financière internationale (SFI) et Banque mondiale, [http://www.eib.org/attachments/documents/joint\\_report\\_on\\_mdb\\_climate\\_finance\\_2013.pdf](http://www.eib.org/attachments/documents/joint_report_on_mdb_climate_finance_2013.pdf).

Groupe conjoint des BMD (2015a), « 2014 joint report on Multilateral Development Banks' climate finance », <http://documents.worldbank.org/curated/en/2015/06/24641149/2014-joint-report-multilateral-development-banks-climate-finance>.

Groupe conjoint des BMD (2015b), « Common Principles for Climate Mitigation Finance Tracking », Banque africaine de développement (BAfD), Banque asiatique de développement (BASD), Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD), Banque européenne d'investissement (BEI), Banque interaméricaine de développement (BID) et Groupe de la Banque mondiale, <http://www.worldbank.org/content/dam/Worldbank/document/Climate/common-principles-for-climate-mitigation-finance-tracking.pdf>.

Groupe conjoint des BMD (2015c), « Common Principles for Climate Change Adaptation Finance Tracking » Banque africaine de développement (BAfD), Banque asiatique de développement (BASD), Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD), Banque européenne d'investissement (BEI), Banque interaméricaine de développement (BID) et Groupe de la Banque mondiale, [http://www.eib.org/attachments/documents/mdb\\_idfc\\_adaptation\\_common\\_principles\\_en.pdf](http://www.eib.org/attachments/documents/mdb_idfc_adaptation_common_principles_en.pdf).

Stumhofer, T., Detken, A., Harnisch, J. et B. Lueg (2015), « Proposal of a methodology for tracking publicly mobilized private climate finance », [https://www.kfw-entwicklungsbank.de/PDF/Download-Center/Materialien/Nr.-9\\_Proposal-of-a-methodology-for-tracking-publicly-mobilized-private-climate-finance.pdf](https://www.kfw-entwicklungsbank.de/PDF/Download-Center/Materialien/Nr.-9_Proposal-of-a-methodology-for-tracking-publicly-mobilized-private-climate-finance.pdf).



## À propos de l'OCDE

L'OCDE a une longue expérience de la mesure des apports de fonds liés au climat dans le contexte général du financement du développement. Le cadre statistique du CAD représente une norme internationale de référence pour le suivi du financement du développement ; il a récemment permis d'élaborer des statistiques intégrées sur les apports bilatéraux et multilatéraux de ressources financières pour le développement au titre du climat, et sert à étayer des travaux visant à améliorer la qualité de celles-ci et le champ qu'elles couvrent.

Par ailleurs, l'OCDE héberge le Réseau de recherche collaborative sur le suivi du financement climatique provenant de sources privées, qui coordonne les résultats des travaux sur les méthodes d'estimation du financement climatique mobilisé auprès de sources privées. Le Réseau coopère étroitement sur le plan technique avec le CAD, les BMD, d'autres institutions de financement du développement, des pays et des organismes spécialisés.

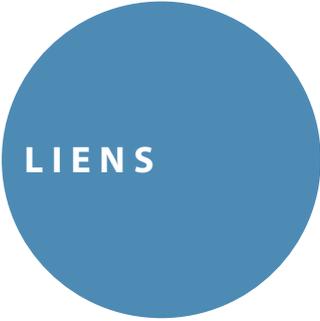


CLIMATE  
POLICY  
INITIATIVE

## À propos de la CPI

La Climate Policy Initiative (CPI) œuvre à l'amélioration des politiques les plus importantes concernant l'énergie et l'utilisation des sols dans l'ensemble du monde, en mettant particulièrement l'accent sur le financement. Elle prête son appui aux décideurs en effectuant des analyses approfondies pour mettre en lumière les efforts efficaces et ceux qui ne le sont pas. Elle travaille auprès de pays ou régions du monde dont les politiques sont susceptibles de produire l'impact le plus grand, dont le Brésil, la Chine, les États-Unis, l'Europe, l'Inde et l'Indonésie.

Les travaux de la CPI aident les pays à assurer leur croissance tout en faisant face au problème de la rareté croissante des ressources et aux risques liés au climat. C'est un défi complexe et le choix des politiques est déterminant pour le relever.



## LIENS

### OCDE

[www.oecd.org/environment/cc/cop21.htm](http://www.oecd.org/environment/cc/cop21.htm)

[www.oecd.org/env/researchcollaborative/](http://www.oecd.org/env/researchcollaborative/)

<http://oe.cd/RioMarkers>

[www.oecd.org/environment/cc/ccxg.htm](http://www.oecd.org/environment/cc/ccxg.htm)

### CPI

[www.climatepolicyinitiative.org](http://www.climatepolicyinitiative.org)

<http://climatepolicyinitiative.org/climate-finance/>

[www.climatefinancelandscape.org/](http://www.climatefinancelandscape.org/)



## CONTACTS

### OCDE

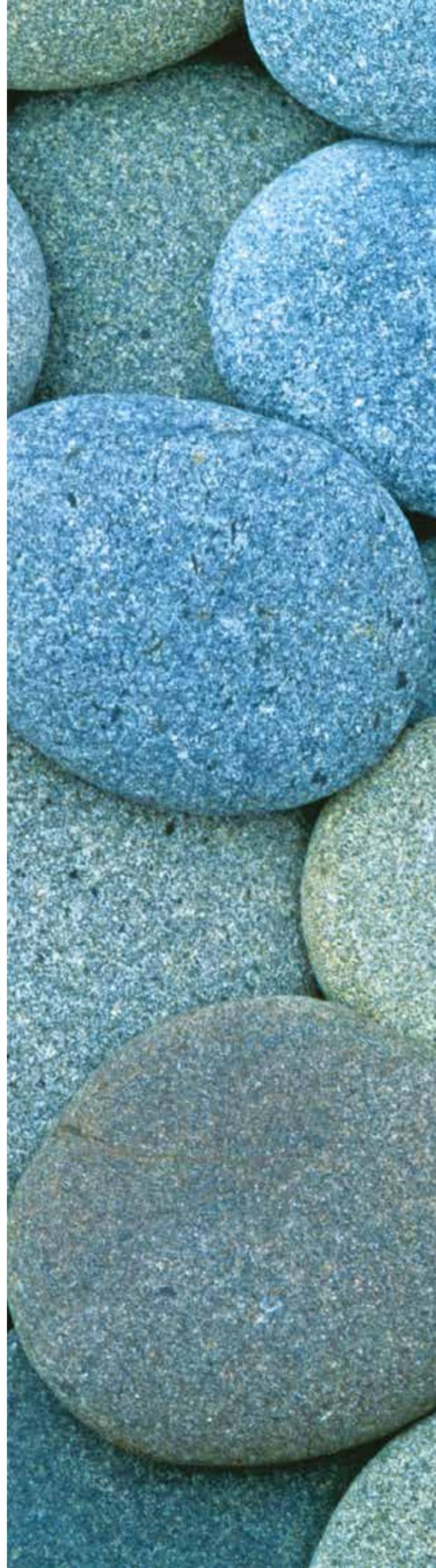
[Simon.Buckle@oecd.org](mailto:Simon.Buckle@oecd.org)

[Stephanie.Ockenden@oecd.org](mailto:Stephanie.Ockenden@oecd.org)

[Raphael.Jachnik@oecd.org](mailto:Raphael.Jachnik@oecd.org)

### CPI

[Barbara.Buchner@cpivenice.org](mailto:Barbara.Buchner@cpivenice.org)





 **OCDE**  
DES POLITIQUES MEILLEURES  
POUR UNE VIE MEILLEURE

 **CLIMATE  
POLICY  
INITIATIVE**